

CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/1111
Appendice II/Volume I
4 septembre 1991

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

RAPPORT DE LA CONFERENCE DU DESARMEMENT

APPENDICE II

VOLUME I

- Index par pays et par sujet des comptes rendus in extenso
- Comptes rendus in extenso de la session de 1991

INDEX DES COMPTES RENDUS IN EXTENSO DE LA CONFERENCE DU DESARMEMENT EN 1991

Liste des sujets

0. Questions d'organisation
 1. Organisation des travaux et procédure
 2. Participation d'Etats non membres
 3. Composition de la Conférence du désarmement
- I. Interdiction des essais nucléaires
- II. Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire
- III. Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui y sont liées
- IV. Armes chimiques
- V. Prévention d'une course aux armements dans l'espace
- VI. Arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes
- VII. Nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive; armes radiologiques
- VIII. Programme global de désarmement
- IX. Examen d'autres questions relatives à la cessation de la course aux armements et au désarmement, ainsi que d'autres mesures pertinentes
 1. Sessions extraordinaires de l'Assemblée générale consacrées au désarmement
 2. Vérification
 3. Zones exemptes d'armes nucléaires
 4. Non-prolifération des armes nucléaires
 5. Armes bactériologiques (biologiques)
 6. Désarmement classique et réduction des forces armées
 7. Désarmement régional
 8. Zones de paix
 9. Réduction des budgets militaires
 10. Mesures propres à renforcer la confiance
 11. Désarmement et sécurité internationale
 12. Course aux armements navals
 13. Progrès scientifique et technique
 14. Traité interdisant de placer des armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive sur le fond des mers et des océans ainsi que dans leur sous-sol

15. Mesures de désarmement unilatéral
16. Commerce international des armes
17. Déchets radioactifs
18. Rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine du désarmement
19. Traité sur la zone dénucléarisée du Pacifique Sud (Traité de Rarotonga)
20. Création d'une zone exempte de toute arme de destruction massive au Moyen-Orient
21. Désarmement général et complet
22. Armements et environnement
23. Conférence d'amendement des Etats parties au Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau
24. Technologies balistiques
25. Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine (Traité de Tlatelolco)
26. Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination
27. Convention sur l'interdiction d'utiliser des techniques de modification de l'environnement à des fins militaires ou toutes autres fins hostiles
28. Base de données pour le désarmement
29. Rôle des organisations non gouvernementales

Ordre chronologique		Ordre alphabétique anglais	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV

0. Questions d'organisation

1. Organisation des travaux et procédure

577	Sri Lanka (Président)	Australie	582
	<u>Secrétaire général</u>	Canada	597
	<u>de la Conférence au nom</u>	Egypte	595
	<u>du Secrétaire général</u>		601
	<u>de l'Organisation</u>		603
	<u>des Nations Unies</u>		
580	Sri Lanka (Président)	Hongrie	583
			586
581	Sri Lanka (Président)		603
582	Australie	Indonésie	603
	Cameroun (Etat non membre)		
	Sri Lanka (Président)	Japon	588
			594
583	Suède (Président)		
	Hongrie	Maroc	596
			601
585	Chili (Etat non membre)		
	Secrétaire général de	Myanmar	596
	la Conférence		
		Nigéria	588
586	Yougoslavie		
	Hongrie	Pakistan	586
	Pérou		
	Pakistan	Pakistan (Président des	603
	Suède (Président)	consultations officielles	
	URSS	sur l'amélioration et	
		l'efficacité du fonction-	
587	Suède (Président)	nement de la Conférence)	
588	URSS (Président)		
	Nigéria	Pérou	586
	Japon		592
		Sri Lanka (Président)	577
590	Zaïre		580
			581
591	URSS (Président)		582
592	Pérou	Suède (Président)	583
	URSS (Président)		586
			587

Ordre chronologique		Ordre alphabétique anglais	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV

0. Questions d'organisation

1. Organisation des travaux et procédure

593	Royaume-Uni (Président) Sénégal (Etat non membre)	URSS	586
		URSS (Président)	588
594	Japon		591
	Royaume-Uni (Président)		592
595	Nouvelle-Zélande (Etat non membre)	Royaume-Uni (Président)	593
	Egypte		594
	Royaume-Uni (Président)		595
			596
596	Maroc	Etats-Unis	602
	Myanmar		
	Royaume-Uni (Président)	Etats-Unis (Président)	597
			599
597	Etats-Unis (Président)		600
	Espagne (Etat non membre)		601
	Canada		
		Venezuela (Président)	602
599	Etats-Unis (Président)		603
			604
600	Etats-Unis (Président)		605
601	Egypte	Yougoslavie	586
	Maroc		
	Etats-Unis (Président)	Zaïre	590
602	Venezuela (Président)	<u>Etats non membres</u>	
	Etats-Unis		
		Cameroun	582
603	Hongrie		
	Pakistan (Président des consultations officielles sur l'amélioration et l'effi- cacité du fonctionnement de la Conférence)	Chili	585
			605
		Nouvelle-Zélande	595
	Indonésie	Sénégal	593
	Egypte		
	Venezuela (Président)	Espagne	597

Ordre chronologique		Ordre alphabétique anglais	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV

0. Questions d'organisation

1. Organisation des travaux et procédure

604	Venezuela (Président)	<u>Secrétaire général de la Conférence au nom du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies</u>	577
605	Chili (Etat non membre) Venezuela (Président)	<u>Secrétaire général de la Conférence</u>	585

----- Ordre chronologique -----		Ordre alphabétique anglais -----	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
-----		-----	

0. Questions d'organisation

2. Participation d'Etats non membres

580	Sri Lanka (Président)	Canada	597
585	Suède (Président) URSS	Indonésie	603
587	Autriche (Etat non membre)	Japon	588
588	Japon	Myanmar	596
593	Royaume-Uni (Président)	Sri Lanka (Président)	580
595	Royaume-Uni (Président)	Suède (Président)	585
596	Myanmar	URSS	585
597	Espagne (Etat non membre) Canada	Royaume-Uni (Président)	583 595
598	République de Corée (Etat non membre)	Etats-Unis (Président)	599
599	Etats-Unis (Président)	Venezuela (Président)	603 605
603	Indonésie Venezuela (Président)	<u>Etats non membres</u>	
604	République populaire démocratique de Corée (Etat non membre)	Autriche	587
605	Chili (Etat non membre) Venezuela (Président)	Chili	605
		République populaire démocratique de Corée	604
		République de Corée	598
		Espagne	597

Ordre chronologique		Ordre alphabétique anglais	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV

0. Questions d'organisation

3. Composition de la Conférence du désarmement

577	Sri Lanka (Président)	Canada	597
582	Cameroun (Etat non membre)	Mongolie	605
583	Suède (Président)	Sri Lanka (Président)	577
585	Chili (Etat non membre)	Suède	591
587	Suède (Président)	Suède (Président)	583 587
588	URSS (Président)	URSS (Président)	588
590	Zaïre		592
591	Suède	Royaume-Uni (Président)	596
592	URSS (Président)	Etats-Unis (Président)	597 601
594	Norvège (Etat non membre)	Venezuela (Président)	602
595	Nouvelle-Zélande (Etat non membre)		605
596	Royaume-Uni (Président)	Zaïre	590
597	Etats-Unis (Président) Espagne (Etat non membre) Canada	<u>Etats non membres</u> Cameroun	582
598	République de Corée (Etat non membre)	Chili	585 605
601	Etats-Unis (Président)	Nouvelle-Zélande	595
602	Venezuela (Président)	Norvège	594
605	Chili (Etat non membre) Mongolie Venezuela (Président)	République de Corée Espagne	598 597

-----		-----	
Ordre chronologique		Ordre alphabétique anglais	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
-----		-----	
I. <u>Interdiction des essais nucléaires</u>			
577	<u>Secrétaire général de la Conférence au nom du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies</u>	Argentine	585
		Argentine-Brésil conjointement	602
		Australie	582
581	Mexique Sri Lanka (Président)	Brésil	605
		Brésil (au nom du Groupe des 21)	582
582	Australie Cameroun (Etat non membre) Indonésie Pérou Sri Lanka (Président) Brésil (au nom du Groupe des 21) Inde (Président du Comité spécial sur l'interdiction des essais nucléaires) Inde Chine	Bulgarie	588
		Canada	597 599
		Chine	582
		Allemagne	600
		Inde	582 599
583	Suède (Président)	Inde (Président du Comité spécial sur l'interdiction des essais nucléaires)	582 604
584	Uruguay (Etat non membre)		
585	Chili (Etat non membre) Etats-Unis Suède (Président du Groupe spécial d'experts scientifiques) Argentine Suède (Président)	Indonésie	582 598 603
		Japon	588 594
586	Yougoslavie Pérou Suède (Président)	Mexique	581
		Mongolie	596
587	Autriche (Etat non membre)	Maroc	596 601
588	URSS (Président) Bulgarie Nigéria Japon Venezuela	Myanmar	596
		Pays-Bas	592

Ordre chronologique		Ordre alphabétique anglais	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
I. <u>Interdiction des essais nucléaires</u>			
590	Zaïre	Nigéria	588
			603
591	Finlande (Etat non membre)	Pérou	582
592	Pays-Bas URSS (Président)		586
593	Sénégal (Etat non membre)	Roumanie	599
594	Royaume-Uni Norvège (Etat non membre) Japon	Sri Lanka (Président)	581
			582
595	Nouvelle-Zélande (Etat non membre)	Suède	599
		Suède (Président)	583
			585
			586
596	Maroc Myanmar Mongolie	Suède (Président du Groupe spécial d'experts scientifiques)	585
			602
597	Canada	URSS (Président)	588
598	République de Corée (Etat non membre) Indonésie		592
		Royaume-Uni	594
599	Suède Roumanie Canada Inde Etats-Unis (Président)	Royaume-Uni (au nom du Groupe occidental)	602
		Etats-Unis	585
		Etats-Unis (Président)	599
600	Allemagne Etats-Unis (Président)		600
			601
601	Maroc Etats-Unis (Président)	Venezuela	588
		Venezuela (Président)	602
602	Argentine-Brésil conjointement Royaume-Uni (au nom du Groupe occidental) Suède (Président du Groupe spécial d'experts scientifiques) Venezuela (Président)	Yougoslavie	603
			605
		Zaïre	586
			590

----- Ordre chronologique		Ordre alphabétique anglais -----	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV

I. Interdiction des essais nucléaires

603	Nigéria Indonésie Venezuela (Président)	<u>Etats non membres</u> Autriche	587
604	République populaire démocratique de Corée (Etat non membre) Inde (Président du Comité spécial sur l'interdiction des essais nucléaires)	Cameroun Chili République populaire démocratique de Corée	582 585 605 604
605	Brésil Chili (Etat non membre) Venezuela (Président)	Finlande Nouvelle-Zélande Norvège République de Corée Sénégal Uruguay	591 595 594 598 593 584
		<u>Secrétaire général de la Conférence au nom du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies</u>	577

-----		-----	
Ordre chronologique		Ordre alphabétique anglais	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
-----		-----	

**II. Cessation de la course aux armements nucléaires
et désarmement nucléaire**

577	<u>Secrétaire général de</u> <u>la Conférence au nom</u> <u>du Secrétaire général</u> <u>de l'Organisation</u> <u>des Nations Unies</u> Suède	Argentine-Brésil conjointement	602
		Australie	586
		Brésil	605
		Brésil-Argentine conjointement	584
581	Sri Lanka (Président)	Bulgarie	588
582	République islamique d'Iran		595
	République fédérative tchèque et slovaque	Canada	597
	Cameroun (Etat non membre)		
	Indonésie	Cuba	603
	Pérou		
	Sri Lanka (Président)	République fédérative tchèque et slovaque	582
	Inde (au nom du Groupe des 21)		
	Kenya		
	URSS	Egypte	601
			603
583	Suède (Président)		
		France	588
584	Uruguay (Etat non membre)		594
	Brésil-Argentine conjointement		600
			603
585	Chili (Etat non membre)		
		Allemagne	591
586	Yougoslavie		
	Australie	Hongrie	603
587	Suède (Président)		
		Inde	599
588	URSS (Président)		
	Bulgarie	Inde (au nom du Groupe des 21)	582
	Nigéria		
	Japon	Indonésie	582
	Venezuela		603
	France	République islamique d'Iran	582
591	Allemagne		
	Finlande (Etat non membre)	Italie	604
		Japon	588
593	Sénégal (Etat non membre)		594

Ordre chronologique		Ordre alphabétique anglais	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
II. <u>Cessation de la course aux armements nucléaires</u>			
<u>et désarmement nucléaire</u>			
594	Royaume-Uni	Kenya	582
	Norvège (Etat non membre)		
	Suède	Mongolie	596
	France		
	Japon	Maroc	596
			601
595	Nouvelle-Zélande		
	(Etat non membre)	Myanmar	596
	Autriche (Etat non membre)		
	Bulgarie	Nigéria	588
			603
596	Maroc		
	Myanmar	Pakistan	598
	Mongolie		
		Pérou	582
597	Etats-Unis (Président)		599
	Espagne (Etat non membre)		
	Canada	Pologne	601
598	République de Corée	Roumanie	599
	(Etat non membre)		601
	Pakistan		
	République populaire	Sri Lanka (Président)	581
	démocratique de Corée		582
	(Etat non membre)		
		Suède	577
599	Pérou		594
	Suède		599
	Roumanie		
	Inde	Suède (Président)	583
			587
600	France		
	Etats-Unis	URSS	582
	URSS		600
	Etats-Unis (Président)		
		URSS (Président)	588
601	Pologne		
	Egypte	Royaume-Uni	594
	Roumanie		
	Maroc	Etats-Unis	600
	Etats-Unis (Président)		
		Etats-Unis	597
602	Venezuela (Président)		600
	Argentine-Bésil conjointement		601

-----		-----	
Ordre chronologique		Ordre alphabétique anglais	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
-----		-----	

II. Cessation de la course aux armements nucléaires
et désarmement nucléaire

603	Cuba	Venezuela	588
	Nigeria		
	Hongrie	Venezuela (Président)	602
	Indonésie		603
	France		605
	Egypte		
	Venezuela (Président)	Yougoslavie	586
604	Italie	<u>Etats non membres</u>	
	République populaire démocratique de Corée (Etat non membre)	Autriche	595
		Cameroun	582
605	Brésil	Chili	585
	Venezuela (Président)	République populaire démocratique de Corée	598 604
		Finlande	591
		Nouvelle-Zélande	595
		Norvège	594
		République de Corée	598
		Sénégal	593
		Espagne	597
		Uruguay	584
		<u>Secrétaire général de la Conférence au nom du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies</u>	577

-----		-----	
Ordre chronologique		Ordre alphabétique anglais	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
-----		-----	

III. Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui y sont liées

581	Sri Lanka (Président)	Australie	582
582	Australie	Egypte	595
	Sri Lanka (Président)	France	594
	Inde	Inde	582
	Kenya (au nom du Groupe des 21)	Italie	604
583	Suède (Président)	Kenya (au nom du Groupe des 21)	582
587	Suède (Président)	Myanmar	596
588	Nigéria	Nigéria	588
591	Finlande (Etat non membre)	Sri Lanka (Président)	581
593	Sénégal (Etat non membre)		582
594	Suède	Suède	594
	France	Suède (Président)	583
595	Nouvelle-Zélande		587
	(Etat non membre)	Royaume-Uni (au nom du Groupe	602
	Egypte	occidental)	
596	Myanmar	Etats-Unis (Président)	597
597	Etats-Unis (Président)	Etats-Unis (Président)	599
599	Etats-Unis (Président)		
602	Venezuela (Président)	Venezuela (Président)	602
	Royaume-Uni (au nom du Groupe		603
	occidental)	<u>Etats non membres</u>	
603	Venezuela (Président)	République populaire	604
604	Italie	démocratique de Corée	
	République populaire	Finlande	591
	démocratique de Corée		
	(Etat non membre)	Nouvelle-Zélande	595
		Sénégal	593

Ordre chronologique		Ordre alphabétique anglais	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
IV. <u>Armes chimiques</u>			
577	<u>Secrétaire général de la Conférence au nom du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies</u>	Argentine	596 601
		Australie	582 586
580	Suède (Président du Comité spécial des armes chimiques)	Brésil	605
	Pays-Bas	Bulgarie	588
	Canada		595
	Sri Lanka (Président)	Canada	580
581	Sri Lanka (Président)		597
	Pérou (au nom du Groupe des 21)	Chine	582
	Allemagne (au nom du Groupe occidental)	Cuba	603
	Etats-Unis		
582	République islamique d'Iran	République fédérative tchèque et slovaque	582
	Suède		
	République fédérative tchèque et slovaque	Egypte	595
	Australie		601
	Allemagne		603
	Royaume-Uni		
	Cameroun (Etat non membre)	France	594
	Indonésie		603
	Sri Lanka (Président)		
	Pérou (au nom du Groupe des 21)	Allemagne	582
	URSS		591
	Chine		603
583	Suède (Président)	Allemagne (au nom du Groupe occidental)	581 605
	Hongrie		
584	Uruguay (Etat non membre)	Hongrie	583
	Nouvelle-Zélande (Etat non membre)		603
		Inde	595
585	Chili (Etat non membre)		599.
	URSS		
		Indonésie	582
586	Yougoslavie		598
	Australie		603
	Pérou	République islamique d'Iran	582

-----		-----	
Ordre chronologique		Ordre alphabétique anglais	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV

IV. <u>Armes chimiques</u>			
587	Autriche (Etat non membre)	Italie	604
588	URSS (Président)	Japon	588
	Bulgarie		594
	Nigeria		
	Japon	Mongolie	596
	Venezuela		
590	Zaire	Maroc	596
	URSS (Président du Comité spécial des armes chimiques)		601
		Myanmar	596
591	Allemagne	Pays-Bas	580
	Finlande (Etat non membre)		592
	Etats-Unis		
592	Pays-Bas	Nigeria	588
	Pérou		603
	URSS		
	URSS (Président)	Pakistan	600
593	Royaume-Uni (Président)	Pérou	586
	Sénégal (Etat non membre)		592
			596
			599
594	Royaume-Uni		
	Norvège (Etat non membre)	Pérou (au nom du Groupe des 21)	581
	Suède		582
	France		
	Japon	Pologne	598
	Royaume-Uni (Président)		601
	<u>Secrétaire général de</u>		
	<u>la Conférence au nom</u>	Roumanie	599
	<u>du Premier Ministre australien</u>		
		Sri Lanka	598
595	Nouvelle-Zélande		
	(Etat non membre)	Sri Lanka (Président)	580
	Egypte		581
	Autriche (Etat non membre)		582
	Bulgarie		
	URSS (Président du Comité spécial des armes chimiques)	Suède	582
	Inde		594
	Royaume-Uni (Président)		603

Ordre chronologique		Ordre alphabétique anglais	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
IV. <u>Armes chimiques</u>			
596	Maroc	Suède (Président du Comité spécial des armes chimiques)	580
	Myanmar		
	Mongolie		
	Argentine	Suède (Président)	583
	Royaume-Uni (Président)		
	Pérou	URSS	582
			585
597	Etats-Unis (Président)		592
	Espagne (Etat non membre)		601
	Canada		
		URSS (Président du Comité spécial des armes chimiques)	590
598	Pologne		595
	République de Corée (Etat non membre)		605
	Sri Lanka	URSS (Président)	588
	Indonésie		592
599	Pérou	Royaume-Uni	582
	Finlande (Etat non membre)		594
	Roumanie		
	Inde	Royaume-Uni (Président)	593
			594
600	Pakistan		595
			596
601	Pologne		
	URSS	Etats-Unis	581
	Egypte		591
	Argentine		602
	Maroc		
	Etats-Unis (Président)	Etats-Unis (Président)	597
			601
602	Venezuela (Président)		
	Etats-Unis	Venezuela	588
603	Cuba	Venezuela (Président)	602
	Nigéria		605
	Hongrie		
	Allemagne	Yougoslavie	586
	Suède		
	Indonésie	Zaïre	590
	France		
	Egypte		

-----		-----	
Ordre chronologique		Ordre alphabétique anglais	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
-----		-----	
IV. <u>Armes chimiques</u>			
604	Italie	<u>Etats non membres</u>	
	République populaire		
	démocratique de Corée	Autriche	587
	(Etat non membre)		595
605	Brésil	Cameroun	582
	Chili (Etat non membre)		
	URSS (Président du Comité	Chili	585
	spécial des armes chimiques)		605
	Allemagne (au nom du Groupe	République populaire	604
	occidental)	démocratique de Corée	
	Venezuela (Président)		
		Finlande	591
			599
		Nouvelle-Zélande	584
			595
		Norvège	594
		République de Corée	598
		Sénégal	593
		Espagne	597
		Uruguay	584
		<u>Secrétaire général de</u>	577
		<u>la Conférence au nom</u>	
		<u>du Secrétaire général</u>	
		<u>de l'Organisation</u>	
		<u>des Nations Unies</u>	
		<u>Secrétaire général de</u>	594
		<u>la Conférence au nom</u>	
		<u>du Premier Ministre australien</u>	

Ordre chronologique		Ordre alphabétique anglais	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV

V. Prévention d'une course aux armements dans l'espace

581	Sri Lanka (Président)	Argentine	582
582	Australie Cameroun (Etat non membre) Sri Lanka (Président) Suède (au nom du Groupe des 21) France (au nom du Groupe occidental) Argentine Chine	Argentine (Président du Comité spécial sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace) Australie Bulgarie	604 582 588
583	Suède (Président)	Canada	587 597
584	Uruguay (Etat non membre)	Chine	582
585	Chili (Etat non membre)	Egypte	603
586	Yougoslavie	France	594
587	Canada		600
588	URSS (Président) Bulgarie Nigéria Venezuela	France (au nom du Groupe occidental) Maroc	582 596 601
594	Royaume-Uni France	Myanmar	596
596	Maroc Myanmar	Nigéria Roumanie	588 599
597	Canada	Sri Lanka (Président)	581
599	Roumanie		582
600	France	Suède (au nom du Groupe des 21)	582
601	Maroc	Suède (Président)	583
603	Egypte	URSS (Président)	588
		Royaume-Uni	594

Ordre chronologique		Ordre alphabétique anglais	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV

V. Prévention d'une course aux armements dans l'espace

604	Argentine (Président du Comité spécial sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace)	Venezuela	588
		Venezuela (Président)	605
		Yougoslavie	586
605	Venezuela (Président)	<u>Etats non membres</u>	
		Cameroun	582
		Chili	585
		Uruguay	584

-----		-----	
Ordre chronologique		Ordre alphabétique anglais	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
-----		-----	
VI. <u>Arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes</u>			
577	<u>Secrétaire général de la Conférence au nom du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies</u>	Bulgarie	588
578	Sri Lanka (Président)	République fédérative tchèque et slovaque (Président du Comité spécial sur des garanties négatives de sécurité)	603
581	Sri Lanka (Président)	Egypte	595
582	Sri Lanka (Président)	Myanmar	596
583	Suède (Président)	Sri Lanka (Président)	578 581
588	Bulgarie		582
594	Royaume-Uni	Suède (Président)	583
595	Egypte	Royaume-Uni	594
596	Myanmar Royaume-Uni (Président)	Royaume-Uni (Président)	596
603	République fédérative tchèque et slovaque (Président du Comité spécial sur des garanties négatives de sécurité)	Venezuela (Président)	604
604	Venezuela (Président)	<u>Secrétaire général de la Conférence au nom du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies</u>	577

-----		-----	
Ordre chronologique		Ordre alphabétique anglais	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
-----		-----	
VII. <u>Nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massives; armes radiologiques</u>			
578	Sri Lanka (Président)	Bulgarie	588
579	Canada	Canada	579 597
582	Cameroun (Etat non membre) Sri Lanka (Président)	Canada (Président du Comité spécial des armes radiologiques)	602
583	Suède (Président)		
588	Bulgarie	Egypte	595
592	Pays-Bas	Myanmar	596
594	Royaume-Uni	Pays-Bas	592
595	Egypte	Roumanie	599
596	Myanmar	Sri Lanka (Président)	578 582
597	Canada		
599	Roumanie	Suède (Président)	583
602	Canada (Président du Comité spécial des armes radiologiques)	Royaume-Uni	594
603	Venezuela (Président)	Venezuela (Président)	603
		<u>Etat non membre</u>	
		Cameroun	582

-----		-----	
Ordre chronologique		Ordre alphabétique anglais	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
-----		-----	

VIII. Programme global de désarmement

582	Cameroun (Etat non membre) Sri Lanka (Président)	Australie (au nom du Groupe occidental)	593
583	Suède (Président)	Cuba (au nom du Groupe des 21)	593 603
584	Suède (Président)	Mexique	603
587	Suède (Président)	Myanmar	596
588	Nigéria URSS (Président)	Nigéria	588
593	Royaume-Uni (Président) Cuba (au nom du Groupe des 21) Australie (au nom du Groupe occidental)	Sri Lanka (Président) Suède (Président)	582 583 584 587
596	Myanmar Royaume-Uni (Président)	URSS (Président)	588
603	Mexique Cuba (au nom du Groupe des 21)	Royaume-Uni (Président)	593 596
		<u>Etat non membre</u>	
		Cameroun	582

Ordre chronologique		Ordre alphabétique anglais	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV

IX. Examen d'autres questions relatives à la cessation de la course aux armements et au désarmement, ainsi que d'autres mesures pertinentes

1. Sessions extraordinaires de l'Assemblée générale consacrées au désarmement

592	Inde	Egypte	595
595	Egypte	Inde	592
597	Espagne (Etat non membre)	Indonésie	598
598	Indonésie	<u>Etat non membre</u>	
		Espagne	597

Ordre chronologique		Ordre alphabétique anglais	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV

IX. Examen d'autres questions relatives à la cessation de la course aux armements et au désarmement, ainsi que d'autres mesures pertinentes

2. Vérification

588	Bulgarie	Brésil	605
592	Pérou	Bulgarie	588
599	Suède	Pérou	592
605	Brésil	Suède	599

-----		-----	
Ordre chronologique		Ordre alphabétique anglais	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
-----		-----	
IX. <u>Examen d'autres questions relatives à la cessation de la course aux armements et au désarmement, ainsi que d'autres mesures pertinentes</u>			
3. <u>Zones exemptes d'armes nucléaires</u>			
595	Egypte	Egypte	595
598	République populaire démocratique de Corée (Etat non membre)	<u>Etats non membres</u> République populaire démocratique de Corée	598 604
604	République populaire démocratique de Corée (Etat non membre) République de Corée (Etat non membre)	République de Corée	604

Ordre chronologique		Ordre alphabétique anglais	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV

IX. Examen d'autres questions relatives à la cessation de la course aux armements et au désarmement, ainsi que d'autres mesures pertinentes

4. Non-prolifération des armes nucléaires

577	<u>Secrétaire général de la Conférence au nom du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies</u>	Australie	582
		Brésil-Argentine conjointement	584
		Bulgarie	595
582	République islamique d'Iran	Canada	597
	Australie		
	Cameroun (Etat non membre)	Egypte	595
	Indonésie		601
	Pérou		
		France	594
583	Hongrie		603
584	Uruguay (Etat non membre)	Allemagne	591
	Brésil-Argentine conjointement		
		Hongrie	583
586	Pérou		603
588	Japon	Inde	599
	Venezuela		
		Indonésie	582
591	Allemagne	République islamique d'Iran	577
594	Royaume-Uni		
	Norvège (Etat non membre)	Japon	588
	Suède		594
	France		
	Japon	Mongolie	596
595	Nouvelle-Zélande	Maroc	601
	(Etat non membre)		
	Egypte	Nigéria	603
	Autriche (Etat non membre)		
	Bulgarie	Pakistan	598
596	Mongolie	Pérou	582
			586
597	Espagne (Etat non membre)		
	Canada	Pologne	598

-----		-----	
Ordre chronologique		Ordre alphabétique anglais	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
-----		-----	

IX. Examen d'autres questions relatives à la cessation de la course aux armements et au désarmement, ainsi que d'autres mesures pertinentes

4. Non-prolifération des armes nucléaires

598	Pologne	Roumanie	599
	République de Corée (Etat non membre)	Suède	594
	Pakistan		599
	République populaire démocratique de Corée (Etat non membre)	URSS	600
		Royaume-Uni	594
599	Suède	Royaume-Uni (au nom du Groupe occidental)	602
	Roumanie		
	Inde		
600	URSS	Venezuela	588
601	Egypte	Venezuela (Président)	605
	Maroc		
		<u>Etats non membres</u>	
602	Royaume-Uni (au nom du Groupe occidental)	Autriche	595
603	Nigéria	Cameroun	582
	Hongrie	République populaire démocratique de Corée	598
	France		604
604	République populaire démocratique de Corée (Etat non membre)	Nouvelle-Zélande	595
	République de Corée (Etat non membre)	Norvège	594
605	Venezuela (Président)	République de Corée	598
			604
		Espagne	597
		Uruguay	584
		<u>Secrétaire général de la Conférence au nom du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies</u>	577

-----		-----	
Ordre chronologique		Ordre alphabétique anglais	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
-----		-----	
IX. <u>Examen d'autres questions relatives à la cessation de la course aux armements et au désarmement, ainsi que d'autres mesures pertinentes</u>			
5. <u>Armes bactériologiques (biologiques)</u>			
583	Hongrie	Brésil	605
584	Uruguay (Etat non membre)	Bulgarie	595
586	Pérou	Canada	597
587	Autriche (Etat non membre)	Egypte	595 601
588	Japon	France	594
591	Allemagne	Allemagne	591
594	Royaume-Uni Suède France Japon	Hongrie	583 603
595	Egypte Autriche (Etat non membre) Bulgarie	Japon Pérou	588 594 586
597	Canada	Roumanie	599
598	République de Corée (Etat non membre)	Suède	594
599	Roumanie	Royaume-Uni	594
601	Egypte	<u>Etats non membres</u>	
603	Hongrie	Autriche	587 595
605	Brésil Chili (Etat non membre)	Chili	605
		République de Corée	598
		Uruguay	584

-----		-----	
Ordre chronologique		Ordre alphabétique anglais	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
-----		-----	
IX. <u>Examen d'autres questions relatives à la cessation de la course aux armements et au désarmement, ainsi que d'autres mesures pertinentes</u>			
6. <u>Désarmement classique et réduction des forces armées</u>			
577	<u>Secrétaire général de la Conférence au nom du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies</u>	Bulgarie	588
	Suède	Canada	580 597
580	Pays-Bas	France	594 603
	Canada	Allemagne	591
583	Hongrie	Hongrie	583 586
584	Uruguay (Etat non membre)	Inde	599
585	Chili (Etat non membre)	Japon	588 594
586	Hongrie	Mongolie	596
587	Autriche (Etat non membre)	Myanmar	596
588	Bulgarie	Pays-Bas	580 592
	Nigéria	Nigéria	588
	Japon	Pakistan	598
591	Allemagne	Pérou	599
	Finlande (Etat non membre)	Roumanie	599
592	Pays-Bas	Suède	577 594 599
593	Sénégal (Etat non membre)	Royaume-Uni	594
594	Royaume-Uni		
	Norvège (Etat non membre)		
	Suède		
	France		
	Japon		
595	Nouvelle-Zélande		
	(Etat non membre)		
	Autriche (Etat non membre)		

Ordre chronologique		Ordre alphabétique anglais	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
<p>IX. <u>Examen d'autres questions relatives à la cessation de la course aux armements et au désarmement, ainsi que d'autres mesures pertinentes</u></p> <p>6. <u>Désarmement classique et réduction des forces armées</u></p>			
596	Myanmar Mongolie	<u>Etats non membres</u>	
		Autriche	587
597	Canada		595
598	République de Corée (Etat non membre) Pakistan	Chili	585
		République populaire démocratique de Corée	604
599	Pérou Suède Roumanie Inde	Finlande	591
		Nouvelle-Zélande	595
603	France	Norvège	594
604	République populaire démocratique de Corée (Etat non membre)	République de Corée	598
		Sénégal	593
		Uruguay	584
		<u>Secrétaire général de la Conférence au nom du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies</u>	577

Ordre chronologique		Ordre alphabétique anglais	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV

IX. Examen d'autres questions relatives à la cessation de la course aux armements et au désarmement, ainsi que d'autres mesures pertinentes

7. Désarmement régional

582	République islamique d'Iran Australie Indonésie	Australie Canada	582 597
583	Hongrie	Egypte	595
588	Nigéria Japon	France Allemagne	594 591
591	Allemagne Finlande (Etat non membre)	Hongrie	583
592	Pays-Bas	Indonésie	582 603
594	France Japon	République islamique d'Iran	582
595	Nouvelle-Zélande (Etat non membre) Egypte	Japon	588 594
596	Myanmar Mongolie	Mongolie Myanmar	596 596
597	Espagne (Etat non membre) Canada	Pays-Bas	592
598	République de Corée (Etat non membre) Pakistan	Nigéria Pakistan	588 598
599	Suède Roumanie	Roumanie Suède	599 599
603	Indonésie	<u>Etats non membres</u>	
604	République populaire démocratique de Corée (Etat non membre)	Chili République populaire démocratique de Corée	605 604

-----		-----	
Ordre chronologique		Ordre alphabétique anglais	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
-----		-----	
IX. <u>Examen d'autres questions relatives à la cessation de la course aux armements et au désarmement, ainsi que d'autres mesures pertinentes</u>			
7. <u>Désarmement régional</u>			
605	Chili (Etat non membre)	Finlande	591
		Nouvelle-Zélande	595
		République de Corée	598
		Espagne	597

Ordre chronologique		Ordre alphabétique anglais	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV

IX. Examen d'autres questions relatives à la cessation de la course aux armements et au désarmement, ainsi que d'autres mesures pertinentes

8. Zones de paix

598 République populaire
démocratique de Corée
(Etat non membre)

Etat non membre

République populaire
démocratique de Corée

598

----- Ordre chronologique		Ordre alphabétique anglais -----	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV

IX. Examen d'autres questions relatives à la cessation de la course aux armements et au désarmement, ainsi que d'autres mesures pertinentes

9. Réduction des budgets militaires

583	Hongrie	Hongrie	583
587	Autriche (Etat non membre)	<u>Etat non membre</u>	
		Autriche	587

Ordre chronologique		Ordre alphabétique anglais	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV

IX. Examen d'autres questions relatives à la cessation de la course aux armements et au désarmement, ainsi que d'autres mesures pertinentes

10. Mesures propres à renforcer la confiance

577	<u>Secrétaire général de la Conférence au nom du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies</u>	Bulgarie	588
		France	594
		Allemagne	591
583	Hongrie	Hongrie	583
587	Autriche (Etat non membre)	Japon	588 594
588	Bulgarie Japon	Myanmar	596
591	Allemagne Finlande (Etat non membre)	Pakistan	598
		Pérou	599
594	Royaume-Uni Norvège (Etat non membre) France Japon	Roumanie	599
		Suède	599
595	Nouvelle-Zélande (Etat non membre) Autriche (Etat non membre)	Royaume-Uni	594
		Royaume-Uni (au nom du Groupe occidental)	602
596	Myanmar	<u>Etats non membres</u>	
597	Espagne (Etat non membre)	Autriche	587 595
598	République de Corée (Etat non membre) Pakistan	Chili	605
599	Pérou Suède Roumanie	Finlande	591
		Nouvelle-Zélande	595

-----		-----	
Ordre chronologique		Ordre alphabétique anglais	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
-----		-----	

IX. Examen d'autres questions relatives à la cessation de la course aux armements et au désarmement, ainsi que d'autres mesures pertinentes

10. Mesures propres à renforcer la confiance

602	Royaume-Uni (au nom du Groupe occidental)	Norvège	594
		République de Corée	598
605	Chili (Etat non membre)	Espagne	597
		<u>Secrétaire général de la Conférence au nom du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies</u>	577

Ordre chronologique		Ordre alphabétique anglais	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV

IX. Examen d'autres questions relatives à la cessation de la course aux armements et au désarmement, ainsi que d'autres mesures pertinentes

11. Désarmement et sécurité internationale

577	<u>Secrétaire général de la Conférence au nom du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies</u> Suède	Argentine-Bésil conjointement	602
		Australie	582
		Bésil	605
		Bulgarie	588
582	Australie Indonésie		595
		Canada	597
583	Hongrie		
		Cuba	603
584	Uruguay (Etat non membre)		
		Egypte	595
586	Yougoslavie		601
		Allemagne	591
587	Autriche (Etat non membre)		
		Hongrie	583
588	URSS (Président) Bulgarie Nigéria Venezuela		603
		Indonésie	582
591	Allemagne		
		Mongolie	596
593	Sénégal (Etat non membre)		
		Maroc	596
595	Nouvelle-Zélande (Etat non membre) Egypte Bulgarie		
		Nigéria	588
		Pakistan	598
		Pérou	599
596	Maroc Mongolie		
		Roumanie	599
597	Canada		
		Suède	577.
598	Pakistan		
		URSS (Président)	588
599	Pérou Roumanie		
		Royaume-Uni (au nom du Groupe occidental)	602

Ordre chronologique		Ordre alphabétique anglais	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV

IX. Examen d'autres questions relatives à la cessation de la course aux armements et au désarmement, ainsi que d'autres mesures pertinentes

11. Désarmement et sécurité internationale

601	Egypte	Venezuela	588
602	Argentine-Brésil conjointement Royaume-Uni (au nom du Groupe occidental)	Venezuela (Président) Yougoslavie	605 586
603	Cuba Hongrie	<u>Etats non membres</u> Autriche	587
605	Brésil Venezuela (Président)	Nouvelle-Zélande Sénégal Uruguay	595 593 584
		<u>Secrétaire général de la Conférence au nom du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies</u>	577

Ordre chronologique		Ordre alphabétique anglais	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV

IX. Examen d'autres questions relatives à la cessation de la course aux armements et au désarmement, ainsi que d'autres mesures pertinentes

12. Course aux armements navals

582 Sri Lanka (Président)

Sri Lanka (Président)

582

Ordre chronologique		Ordre alphabétique anglais	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV

IX. Examen d'autres questions relatives à la cessation de la course aux armements et au désarmement, ainsi que d'autres mesures pertinentes

13. Progrès scientifique et technique

577	<u>Secrétaire général de la Conférence au nom du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies</u>	Argentine-Brésil conjointement	602
		Brésil	605
		Cuba	603
586	Yougoslavie	Yougoslavie	586
595	Autriche (Etat non membre)	<u>Etat non membre</u>	
602	Argentine-Brésil conjointement	Autriche	595
603	Cuba	<u>Secrétaire général de la Conférence au nom du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies</u>	577
605	Brésil		

Ordre chronologique		Ordre alphabétique anglais	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV

IX. Examen d'autres questions relatives à la cessation de la course aux armements et au désarmement, ainsi que d'autres mesures pertinentes

14. Traité interdisant de placer des armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive sur le fond des mers et des océans ainsi que dans leur sous-sol

586 Pérou

Pérou

586

Ordre chronologique		Ordre alphabétique anglais	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV

IX. Examen d'autres questions relatives à la cessation de la course aux armements et au désarmement, ainsi que d'autres mesures pertinentes

15. Mesures de désarmement unilatéral

591 Finlande (Etat non membre)

Etat non membre

Finlande

591

-----		-----	
Ordre chronologique		Ordre alphabétique anglais	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
-----		-----	

IX. Examen d'autres questions relatives à la cessation de la course aux armements et au désarmement, ainsi que d'autres mesures pertinentes

16. Commerce international des armes

582	Australie	Australie	582
583	Hongrie	Bulgarie	595
586	Yougoslavie Hongrie	Canada	597
588	Nigéria Japon	Chine	603
		France	594 603
591	Allemagne Finlande (Etat non membre)	Allemagne	591
594	Royaume-Uni Norvège (Etat non membre) Suède France Japon	Hongrie	583 586
		Japon	588 594
595	Nouvelle-Zélande (Etat non membre) Bulgarie	Mongolie	596
		Nigéria	588
596	Mongolie	Pakistan	598
597	Canada	Pérou	599
598	Pologne République de Corée (Etat non membre) Pakistan	Pologne	598
		Roumanie	599
		Suède	594
599	Pérou Roumanie	Royaume-Uni	594
603	France Chine	Yougoslavie	586

Ordre chronologique		Ordre alphabétique anglais	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV

IX. Examen d'autres questions relatives à la cessation de la course aux armements et au désarmement, ainsi que d'autres mesures pertinentes

16. Commerce international des armes

Etats non membres

Finlande	591
Nouvelle-Zélande	595
Norvège	594
République de Corée	598

Ordre chronologique		Ordre alphabétique anglais	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV

IX. Examen d'autres questions relatives à la cessation de la course aux armements et au désarmement, ainsi que d'autres mesures pertinentes

17. Déchets radioactifs

595 Egypte

Egypte

595

-----		-----	
Ordre chronologique		Ordre alphabétique anglais	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
-----		-----	

IX. Examen d'autres questions relatives à la cessation de la course aux armements et au désarmement, ainsi que d'autres mesures pertinentes

18. Rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine du désarmement

577	Sri Lanka (Président)	Egypte	595
583	Hongrie	France	594
594	France	Hongrie	583
595	Nouvelle-Zélande (Etat non membre)	Sri Lanka (Président)	577
	Egypte	<u>Etat non membre</u>	
		Nouvelle-Zélande	595

-----		-----	
Ordre chronologique		Ordre alphabétique anglais	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
-----		-----	

IX. Examen d'autres questions relatives à la cessation de la course aux armements et au désarmement, ainsi que d'autres mesures pertinentes

19. Traité sur la zone dénucléarisée du Pacifique Sud (Traité de Rarotonga)

584	Uruguay (Etat non membre)	<u>Etats non membres</u>	
595	Nouvelle-Zélande (Etat non membre)	Nouvelle-Zélande	595
		Uruguay	584

Ordre chronologique		Ordre alphabétique anglais	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV

IX. Examen d'autres questions relatives à la cessation de la course aux armements et au désarmement, ainsi que d'autres mesures pertinentes

20. Création d'une zone exempte de toute arme de destruction massive au Moyen-Orient

594	France	Canada	597
595	Egypte	Chine	603
596	Maroc	Egypte	595
	Mongolie		601
			603
596	Canada		
		France	594
598	République de Corée (Etat non membre)		603
		Mongolie	596
599	Roumanie		
		Maroc	596
601	Egypte		
		Roumanie	599
603	France		
	Egypte	<u>Etat non membre</u>	
	Chine		
		République de Corée	598

Ordre chronologique		Ordre alphabétique anglais	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV

IX. Examen d'autres questions relatives à la cessation de la course aux armements et au désarmement, ainsi que d'autres mesures pertinentes

21. Désarmement général et complet

582	Cameroun (Etat non membre) Indonésie	Cuba	582
		Indonésie	582
584	Uruguay (Etat non membre)	Maroc	601
598	Pakistan	Pakistan	598
601	Maroc	Royaume-Uni (au nom du Groupe occidental)	602
602	Royaume-Uni (au nom du Groupe occidental)	<u>Etats non membres</u>	
603	Cuba	Cameroun	582
604	République populaire démocratique de Corée (Etat non membre)	République populaire démocratique de Corée	604
		Uruguay	584

Ordre chronologique		Ordre alphabétique anglais	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV

IX. Examen d'autres questions relatives à la cessation de la course aux armements et au désarmement, ainsi que d'autres mesures pertinentes

22. Armements et environnement

586	Australie	Australie	586
588	Venezuela	Japon	594
591	Finlande (Etat non membre)	Venezuela	588
593	Sénégal (Etat non membre)	<u>Etats non membres</u>	
594	Japon	Finlande	591
		Sénégal	593

Ordre chronologique		Ordre alphabétique anglais	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
<p>IX. <u>Examen d'autres questions relatives à la cessation de la course aux armements et au désarmement, ainsi que d'autres mesures pertinentes</u></p> <p>23. <u>Conférence d'amendement des Etats parties au Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau</u></p>			
577	<u>Secrétaire général de la Conférence au nom du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies</u>	Indonésie	582 598 603
		Japon	588
581	Mexique	Mexique	581
582	Cameroun (Etat non membre) Indonésie	Myanmar	596
		Nigéria	588
585	Chili (Etat non membre)	Suède	599
587	Autriche (Etat non membre)	Royaume-Uni	594
588	Nigéria Japon Venezuela	Venezuela	588
		<u>Etats non membres</u>	
591	Finlande (Etat non membre)	Autriche	587
594	Royaume-Uni	Cameroun	582
596	Myanmar	Chili	585
598	République de Corée (Etat non membre) Indonésie	Finlande	591
		République de Corée	598
599	Suède	<u>Secrétaire général de la Conférence au nom du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies</u>	577
603	Indonésie		

Ordre chronologique		Ordre alphabétique anglais	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV

IX. Examen d'autres questions relatives à la cessation de la course aux armements et au désarmement, ainsi que d'autres mesures pertinentes

24. Technologies balistiques

594	Royaume-Uni	Bulgarie	595
	Suède		
	France	Canada	597
	Japon	France	594
595	Nouvelle-Zélande		603
	(Etat non membre)		
	Bulgarie	Japon	594
597	Canada	Roumanie	599
599	Roumanie	Suède	594
602	Royaume-Uni (au nom du Groupe occidental)	Royaume-Uni	594
603	France	Royaume-Uni (au nom du Groupe occidental)	602
		<u>Etat non membre</u>	
		Nouvelle-Zélande	595

Ordre chronologique		Ordre alphabétique anglais	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
IX. <u>Examen d'autres questions relatives à la cessation de la course aux armements et au désarmement, ainsi que d'autres mesures pertinentes</u>			
25. <u>Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine (Traité de Tlatelolco)</u>			
584	Uruguay (Etat non membre) Brésil-Argentine conjointement	Argentine-Brésil conjointement Brésil-Argentine conjointement	602 584
588	Venezuela	Venezuela	588
602	Argentine-Brésil conjointement	<u>Etat non membre</u> Uruguay	 584

Ordre chronologique		Ordre alphabétique anglais	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV

IX. Examen d'autres questions relatives à la cessation de la course aux armements et au désarmement, ainsi que d'autres mesures pertinentes

26. Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination

584 Uruguay (Etat non membre)

Etat non membre

Uruguay

584

-----		-----	
Ordre chronologique		Ordre alphabétique anglais	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
-----		-----	

IX. Examen d'autres questions relatives à la cessation de la course aux armements et au désarmement, ainsi que d'autres mesures pertinentes

27. Convention sur l'interdiction d'utiliser des techniques de modification de l'environnement à des fins militaires ou toutes autres fins hostiles

584	Uruguay (Etat non membre)	Pérou	586
586	Pérou	<u>Etats non membres</u>	
591	Finlande (Etat non membre)	Finlande	591
		Uruguay	584

----- Ordre chronologique		----- Ordre alphabétique anglais	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV

IX. Examen d'autres questions relatives à la cessation de la course aux armements et au désarmement, ainsi que d'autres mesures pertinentes

28. Base de données pour le désarmement

594 Japon

Japon

594

-----		-----	
Ordre chronologique		Ordre alphabétique anglais	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
-----		-----	
IX. <u>Examen d'autres questions relatives à la cessation de la course aux armements et au désarmement, ainsi que d'autres mesures pertinentes</u>			
29. <u>Rôle des organisations non gouvernementales</u>			
586	Suède (Président) <u>Secrétaire général de la Conférence</u>	Argentine (au nom du Groupe des 21)	586
	France (au nom du Groupe occidental)	Australie	586
	Argentine (au nom du Groupe des 21)	Chine	586
	Chine	République fédérative tchèque et slovaque	586
	République fédérative tchèque et slovaque	France (au nom du Groupe occidental)	586
	Hongrie	Hongrie	586
	Australie	Pérou	586
	Pérou	Suède	594
594	Suède	Suède (Président)	586
		<u>Secrétaire général de la Conférence</u>	586

CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.577
22 janvier 1991

FRANCAIS

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA CINQ CENT SOIXANTE-DIX-SEPTIEME SEANCE

Tenue au Palais des Nations, à Genève,
le mardi 22 janvier 1991, à 10 heures.

Président : M. W. Rasaputram (Sri Lanka)

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je déclare ouvertes la 577ème séance plénière et la session de 1991 de la Conférence du désarmement.

Au moment où nous abordons notre session de 1991, les incertitudes du moment et les sombres réflexions que nous nous faisons ne doivent pas m'empêcher de vous présenter mes vœux les plus sincères de bonheur et surtout de paix pour cette nouvelle année. Nous nous trouvons à un seuil critique. En effet, les périodes de tension et de conflit sont pour nous des occasions de redoubler ensemble d'efforts pour atteindre les objectifs de la paix et de la sécurité partagées et du respect de l'Etat de droit. Loin de nous décourager, elles devraient plutôt nous inciter à persévérer dans nos efforts de paix. La Conférence du désarmement n'a pas directement pour mandat d'oeuvrer à résoudre les conflits. Toutefois, notre responsabilité en matière de prévention des conflits est grande puisque notre mandat s'inscrit pleinement dans le cadre des efforts internationaux visant à codifier le comportement des Etats en matière de sécurité et de désarmement. Des conflits et des ruptures de la paix apparaissent quand des Etats s'écartent, d'une façon ou d'une autre, des idéaux et des principes de comportement inscrits dans la Charte des Nations Unies, et quand l'exigence de justice se heurte à un refus. Nous espérons que la paix prévaudra et prions à cette intention. A cet égard, j'ai l'honneur de vous donner lecture du message suivant que le Président de mon pays, S. E. M. Ranasinghe Premadasa, a adressé à notre Conférence :

"C'est avec un grand plaisir que je m'adresse à la Conférence du désarmement au moment où Sri Lanka prend la présidence de cet organe prestigieux. Sri Lanka a systématiquement appuyé l'Organisation des Nations Unies et la Conférence du désarmement. Nous pensons qu'en cette période de mutation une coopération multilatérale dynamique contribuerait grandement à l'avènement d'un monde stable, juste et pacifique.

La session que vous inaugurez aujourd'hui est la première de la dernière décennie du XXe siècle. Le chemin parcouru jusqu'à ce seuil a été marqué par des réalisations considérables et par une évolution d'une ampleur sans précédent. Il y a plus de deux mois, 34 nations ont signé à Paris la fin de quarante-trois années d'affrontement et d'hostilité et se sont engagées à compter de moins en moins sur les moyens militaires pour assurer leur sécurité. La Charte de Paris a illustré le bien-fondé de la Charte des Nations Unies, édifice de paix et de sécurité reposant sur l'éthique de la non-violence dans les rapports entre Etats. Le nouvel ordre international qui est en train de voir le jour exige un engagement sérieux en faveur de la paix et de la sécurité sur la base de la responsabilité partagée.

Plus que jamais, l'Organisation des Nations Unies a été mise en mesure de concrétiser son potentiel en matière de recherche de la paix et de maintien de la paix. Des conflits régionaux qui semblaient insolubles ont été réglés parce que le rôle de l'ONU a été renforcé. En effet, l'ONU n'a pas cessé d'apporter à la communauté internationale la stabilité qui devrait lui permettre de résoudre collectivement les crises nouvelles. Nous devrions nous engager résolument à renforcer nos efforts communs pour parvenir à une paix, à une sécurité et à un développement durables.

En dépit de cette évolution positive et des efforts déterminés de la Conférence du désarmement, le programme de travail demeure chargé. Si c'est à juste titre que nous nous préoccupons du bien-être des

(Le Président)

nouvelles démocraties, nous ne devrions pas négliger les démocraties existantes qui cherchent à se protéger contre des menaces internes et externes. Il conviendrait également d'aborder les dimensions socio-économiques de la sécurité, qui pèsent très lourdement sur la plupart des pays en développement. Les réductions d'armements dans un domaine ne devraient pas susciter l'apparition et la prolifération d'arsenaux dans d'autres domaines.

La Conférence du désarmement a un grand rôle à jouer en renforçant la capacité de l'ONU de répondre aux défis multiformes auxquels nous nous heurterons à mesure que nous avancerons dans le XXI^e siècle. Votre ordre du jour reste pertinent, et riche de possibilités. Je suis sûr que votre sagesse collective et l'élan donné par l'évolution positive qui s'est manifestée récemment dans l'ensemble du monde permettront à la Conférence d'élaborer des accords authentiques et durables. Nombreuses sont les données d'expérience et les compétences techniques susceptibles d'être mises à contribution. L'aboutissement de vos négociations sur une interdiction complète des armes chimiques représenterait un succès considérable. A Sri Lanka, nous attendons impatiemment l'achèvement de cette convention.

Le consensus est la règle de fonctionnement de votre Conférence. La démocratisation des relations humaines, aussi bien à l'intérieur des Etats qu'entre eux, est par définition un processus consensuel. C'est aussi un processus qui laisse à toutes les parties - grandes et petites, fortes et faibles - la possibilité d'apporter une contribution et une participation actives.

Mon gouvernement a été élu en 1988 sur un programme électoral préconisant la consultation, le compromis et l'assentiment général pour régler les questions socio-économiques et politiques qui se posent à nous. Ce programme reste le credo politique de mon gouvernement. Les instructions qu'il a données à la délégation sri-lankaise à la Conférence du désarmement sont aussi les mêmes, puisqu'il s'agit, au sein de cette instance multilatérale tout à fait représentative, d'apporter une participation constructive ainsi qu'une contribution positive et active au processus consensuel.

Je vous présente tous mes vœux de succès dans la réalisation des tâches difficiles et indispensables qui sont les vôtres."

Ainsi s'achève le message de S. E. le Président de Sri Lanka. Au moment d'accéder à la présidence de la Conférence à l'ouverture de sa session de 1991, je voudrais dire que ma délégation et moi-même nous engageons à coopérer étroitement avec tous les membres de la Conférence dans le cadre de cette lourde responsabilité. Je suis sûr que je peux compter par ailleurs sur votre concours et je resterai pour ma part prêt à examiner au cours des semaines à venir toute question ayant trait à nos travaux.

Au nom de la Conférence, je tiens à remercier M. Chirila de la Roumanie pour les efforts inlassables qu'il a déployés en sa qualité de Président de la Conférence durant le mois d'août, lorsqu'il a conduit les préparatifs du rapport annuel destiné à l'Assemblée générale des Nations Unies.

(Le Président)

Après la session de 1990, le président sortant ainsi que les représentants de l'Algérie, de la Pologne et de la Yougoslavie ont quitté la Conférence. Je tiens à leur adresser à tous mes vœux de bonheur et de succès dans leur vie professionnelle et privée. Je voudrais aussi accueillir parmi nous les nouveaux représentants accrédités à la Conférence, les Ambassadeurs Abdelhamid Semichi de l'Algérie, Paul O'Sullivan de l'Australie, Todor Ditchev de la Bulgarie, Tibor Tóth de la Hongrie, Damdiny Erendo Baljinnyam de la Mongolie et Naste Calovski de la Yougoslavie. Je leur adresse nos salutations et les assure de notre coopération dans l'exercice de leurs fonctions importantes.

Je voudrais signaler la présence parmi nous aujourd'hui du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève, M. Jan Martenson, à qui je souhaite la bienvenue en le remerciant du concours efficace que ses collaborateurs fournissent à la Conférence.

Je vais maintenant aborder nos travaux proprement dits. Comme vous le savez, j'ai tenu au cours des semaines passées des consultations sur les questions d'organisation à propos desquelles nous devons parvenir à un consensus de façon que la Conférence puisse commencer sans tarder ses travaux de fond. Durant ces consultations, j'ai examiné avec les membres l'adoption de l'ordre du jour et du programme de travail compte tenu des accords obtenus l'an dernier en ce qui concerne l'amélioration et le fonctionnement efficace de la Conférence, ainsi que la constitution d'organes subsidiaires sur divers points de l'ordre du jour. Les consultations ont bien avancé et j'espère que nous pourrons nous entendre, à notre prochaine séance plénière, sur un certain nombre de ces questions afin de ne pas perdre de temps dans l'examen de notre ordre du jour pour cette année.

La Conférence a déjà reçu 27 demandes d'Etats non membres en vue de participer aux travaux de la session de 1991. Ces demandes ont déjà été communiquées aux membres de la Conférence. D'autres demandes nous parviendront dans les jours prochains et le secrétariat les diffusera aussitôt afin que les membres puissent les examiner. Je voudrais rappeler à ce propos que, comme je l'ai indiqué lors des consultations officieuses tenues à ce sujet, toutes les demandes de participation d'Etats non membres seront présentées à la Conférence, conformément à la procédure convenue lors de la session de 1990, sous forme de pièces jointes à une note du Président et feront l'objet d'une décision unique. Il convient de noter à cet égard qu'en 1990, le Président de la Conférence a fait une déclaration (CD/PV.534, p. 16 et 17) qui a été mentionnée après chaque décision prise ultérieurement au sujet de la participation d'Etats non membres. Je rappellerai cette décision au moment de l'adoption de la décision pertinente. J'espère que les Etats non membres désireux de participer aux travaux de la Conférence transmettront leurs demandes le plus tôt possible.

Je voudrais également appeler votre attention sur la question de l'élargissement de la composition de la Conférence, qui est depuis longtemps à l'examen. Je crois que le moment est réellement venu pour que la Conférence redouble d'efforts afin que l'on puisse parvenir sans autre délai à un accord sur ce point.

(Le Président)

Il nous faudra examiner aussi la question de l'amélioration et du fonctionnement efficace de la Conférence, comme il a été convenu dans notre rapport annuel destiné à l'Assemblée générale des Nations Unies à sa quarante-cinquième session. L'an dernier, grâce à la direction éclairée de l'Ambassadeur Kemal du Pakistan qui a présidé les consultations officielles consacrées à cette question, nous avons pu nous entendre sur plusieurs points après des années d'insuccès. Je suis convaincu que nous aborderons le problème cette année dans un esprit aussi constructif que celui qui a régné l'an dernier.

J'invite maintenant l'Ambassadeur Komatina, Secrétaire général de la Conférence et représentant personnel du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, à prendre la parole pour donner lecture du message que nous adresse M. Javier Pérez de Cuéllar.

M. KOMATINA (Secrétaire général de la Conférence et représentant personnel du Secrétaire général de l'ONU) (traduit de l'anglais) : Je vais donner lecture du message adressé à la Conférence du désarmement par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.

"La guerre assombrit la reprise des travaux de la Conférence du désarmement en 1991. La crise du golfe Persique nous rappelle douloureusement une vérité, à savoir que la paix et la stabilité dans le monde reposent sur le plein respect des buts et des principes de la Charte des Nations Unies. C'est la condition indispensable au maintien durable de la sécurité internationale, à la faveur duquel la limitation des armements et le désarmement doivent progresser de pair.

Il est paradoxal à l'extrême que nous nous trouvions confrontés à une crise qui laisse craindre de si graves conséquences, alors même que nous avons assisté à une amélioration phénoménale de la situation mondiale. Dans certains domaines vitaux des relations internationales, en effet, nous avons enregistré des progrès immenses, impensables il y a quelques années encore, et qui, s'ils continuent à l'échelle mondiale, offrent réellement la possibilité d'adopter des démarches novatrices et de trouver ainsi réponse à toutes les questions délicates de la sécurité qui se posent à la communauté internationale. La fin de la guerre froide nous offre une occasion unique d'élaborer une stratégie cohérente pour assurer la paix en nous fondant sur des formes nouvelles de coopération.

En ce qui concerne la limitation des armements et le désarmement, les accords intervenus à cet égard suscitent l'espoir qu'il sera possible d'obtenir des résultats bien plus importants encore. Nous avons ainsi bon espoir que les Etats-Unis et l'Union soviétique pourront bientôt compléter le Traité FNI, conclu en 1987, par un accord qui serait adopté dans le cadre des pourparlers START et qui réduirait considérablement leurs forces nucléaires stratégiques. Le Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe, qui a été conclu à Paris en novembre dernier, tout comme la nouvelle série de mesures de confiance et de sécurité adoptée dans le cadre de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, ont véritablement établi sur de nouvelles bases une

(M. Komatina, Secrétaire général de la Conférence
et représentant personnel du Secrétaire général)

coopération qui prend de l'ampleur. A condition d'être appliqués pleinement et loyalement par toutes les parties, ces arrangements constructifs auront assurément une incidence durable sur la paix et la sécurité internationales.

Cette évolution a créé un climat propice à l'élargissement et au renforcement du concours de l'Organisation des Nations Unies à l'élaboration de concepts nouveaux de la sécurité internationale. Le rôle dévolu à l'Organisation mondiale dans le domaine de la limitation des armements et du désarmement devrait être à la mesure de ses responsabilités accrues sur le plan de l'établissement et du maintien de la paix. Qui plus est, les changements constructifs intervenus dans la politique internationale devraient accélérer les progrès vers le désarmement; il faut redoubler d'efforts, entraîner dans l'entreprise le plus grand nombre de pays du monde et en étendre la portée, pour parvenir à un système fiable et cohérent, assurant à tous une sécurité non diminuée. La réduction quantitative des armements et des forces armées ne portera pas tous ses fruits s'il n'est pas mis fin à la course au perfectionnement des armes. Il faut attaquer tout le problème des retombées militaires et des utilisations pacifiques des progrès de la science et de la technique. Alors même que les pays ont besoin d'avoir librement accès à la technique pour assurer leur développement économique, l'orientation des recherches scientifiques vers le perfectionnement des armes de destruction fait peser une grave menace sur la paix et la justice dans le monde.

Etant donné le cours actuel des affaires internationales, le rôle que doit jouer la Conférence du désarmement, en sa qualité d'organe multilatéral unique de négociation sur le désarmement, revêt d'autant plus d'importance, et il est encore plus impératif à présent qu'elle s'acquitte avec succès de ses responsabilités. Je crois qu'elle en a désormais la possibilité.

Le désarmement nucléaire reste, comme il se doit, l'une des questions à régler à titre prioritaire. A cet égard, la Conférence du désarmement devrait être en mesure de jouer pleinement son rôle. Indubitablement, il importe au plus haut point que les négociations bilatérales entre les Etats-Unis et l'Union soviétique progressent, mais il n'en demeure pas moins que ces pourparlers ne sauraient se substituer entièrement aux négociations multilatérales que la Conférence du désarmement doit s'efforcer de faire aboutir.

La cessation des essais d'armes nucléaires figure parmi les questions du désarmement nucléaire qui ont constamment et largement retenu l'attention de la communauté internationale. Les débats de la Conférence d'amendement, qui a achevé ses travaux la semaine dernière, ont fait apparaître que, malgré leurs divergences quant à la conception de l'ensemble de la question, les Etats Membres appuient à une majorité écrasante l'idée que la Conférence du désarmement peut et doit jouer un rôle déterminant dans le règlement des divers éléments d'une interdiction des essais d'armes nucléaires. En outre, les Etats sont toujours plus

(M. Komatina, Secrétaire général de la Conférence
et représentant personnel du Secrétaire général)

nombreux à penser effectivement que le fait de réduire le nombre et la puissance des essais ne saurait être qu'un moyen d'atteindre l'objectif ultime, qui est de mettre fin à tout essai nucléaire à tout jamais. En constituant un comité spécial sur cette question, la Conférence a franchi un pas dans la bonne direction et est ainsi mieux à même de contribuer à l'élaboration d'une solution à l'échelle mondiale.

Quant à la question - importante, elle aussi - des garanties de sécurité à donner aux Etats non dotés d'armes nucléaires, j'ai l'espoir que la Conférence sera en mesure d'enregistrer à cet égard des progrès décisifs, qui inciteraient davantage les Etats Membres à adhérer universellement au principe de la non-prolifération des armes nucléaires. Le risque d'une prolifération de ces armes - qu'elle soit horizontale ou verticale - ne cesse de préoccuper la communauté internationale. C'est pourquoi j'applaudis aux déclarations faites récemment par plusieurs Etats Membres et aux mesures concrètes qu'ils ont été nombreux à prendre pour réaffirmer leur renonciation à l'option nucléaire.

L'achèvement des négociations relatives à une convention sur l'interdiction complète des armes chimiques revêt aussi un rang de priorité élevé. A la dernière session de l'Assemblée générale, la communauté internationale a insisté une fois encore sur la nécessité urgente de mettre la dernière main à ces travaux, et les événements survenus dans la région du Golfe en ont encore souligné l'urgence. Conclure une convention générale, complète et s'appliquant à tous sans discrimination constituerait le meilleur moyen d'obtenir l'adhésion universelle à une interdiction effective de ces armes. Je suis fermement convaincu que toutes les conditions nécessaires pour arriver à un compromis équilibré ont été remplies. Or, il y a péril en la demeure, et l'on mesure mal toutes les conséquences auxquelles on s'exposerait en laissant se perdre l'élan politique qui existe à présent. Il ne faut ménager aucun effort pour accélérer les négociations et aborder dans un esprit constructif les questions politiques essentielles qui font encore obstacle à leur aboutissement. Il est temps, à mon sens, de donner une impulsion décisive aux travaux menés par la Conférence sur la convention en organisant une réunion à l'échelon ministériel afin de régler tous les points qui continuent à préoccuper les Etats.

Pour réussir dans son entreprise, la Conférence doit concevoir et négocier le désarmement sous un angle multilatéral fructueux. Ce qu'il lui faut, c'est une volonté politique plus forte, susceptible d'apporter une réponse crédible aux questions telles qu'elles se posent dans le nouveau climat politique. Cela suppose que la Conférence revoie ses méthodes de travail et l'organisation de ses travaux pour mieux mettre en valeur sa fonction d'organe de négociation. Le débat sur l'amélioration et l'efficacité du fonctionnement de la Conférence est un pas constructif dans cette voie.

(M. Komatina, Secrétaire général de la Conférence
et représentant personnel du Secrétaire général)

Les progrès enregistrés à ce jour ne traduisent pas encore pleinement toutes les possibilités qu'offre l'évolution de la situation politique dans le monde. Il faut consolider et élargir les tendances positives qui se sont fait jour. La Conférence peut y contribuer largement en obtenant des résultats tangibles dans ses activités.

Je souhaite que vos travaux soient couronnés de succès."

Ainsi s'achève le message du Secrétaire général.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le Secrétaire général de la Conférence et Représentant personnel du Secrétaire général de l'ONU pour avoir donné lecture du message que nous a adressé M. Pérez de Cuéllar. Je lui serais reconnaissant de bien vouloir transmettre à celui-ci nos remerciements. Je voudrais vous informer également que le Secrétaire général de l'ONU m'a adressé une lettre transmettant le texte des résolutions et décisions sur le désarmement qui ont été adoptées à la quarante-cinquième session de l'Assemblée générale. Cette lettre et les documents qui l'accompagnent seront diffusés à notre prochaine séance plénière, dans toutes les langues officielles, sous la cote CD/1045.

Sont inscrits sur la liste des orateurs pour aujourd'hui les représentants de la Suède, du Mexique et du Pérou. Je donne maintenant la parole à la représentante de la Suède, l'Ambassadrice Theorin, que j'ai le plaisir d'accueillir de nouveau parmi nous, cette fois-ci également en sa qualité de doyenne des représentants accrédités à la Conférence du désarmement.

Mme THEORIN (Suède) (traduit de l'anglais) : Je vous remercie de vos paroles aimables, monsieur le Président, et je tiens à vous féliciter en étant convaincue que vous dirigerez nos travaux avec efficacité. Vous pouvez compter à cet égard sur le plein appui de ma délégation. Certains de nos collègues - les ambassadeurs de l'Algérie, de l'Australie, de la Bulgarie, de la Hongrie, de la Mongolie, de la Pologne et de la Yougoslavie - ont quitté Genève pour occuper de nouveaux postes importants et je tiens à les remercier de l'excellente coopération que ma délégation a eue avec eux. Je voudrais en même temps accueillir chaleureusement parmi nous les nouveaux ambassadeurs de ces pays.

La guerre ne résout pas les problèmes. Elle les crée.

L'allocution que je m'appête à faire n'est pas celle que j'avais l'intention de prononcer au nom de mon gouvernement pour l'ouverture de la session de la Conférence du désarmement. J'espérais pouvoir rappeler avec satisfaction les progrès accomplis depuis la dernière session en matière de désarmement : la guerre froide enfin terminée; le plus large accord de désarmement classique de l'histoire signé officiellement; le plus large accord de désarmement nucléaire de l'histoire accepté en principe; des efforts patients enfin couronnés de succès tant dans le domaine du désarmement classique que dans celui du désarmement nucléaire; un processus de désarmement qui allait enfin en s'accéléralant; un nouvel ordre de la sécurité fondé non plus sur la dissuasion et la menace militaire mais sur la sécurité commune voyant le jour en Europe, dans une Europe de démocratie, de paix et d'unité; dans une Europe enfin où le respect des droits de l'homme se généralisait toujours plus.

(Mme Theorin, Suède)

J'envisageais d'évoquer une longue conversation que quelques collègues et moi avons eue le mois dernier à Moscou avec l'ancien ministre soviétique des affaires étrangères, qui avait tenu devant nous des propos constructifs et optimistes sur la nécessité de poursuivre les réductions d'armes nucléaires, sur l'interdiction des essais nucléaires, sur son intention de relancer les initiatives soviétiques pour parvenir à une interdiction complète des armes chimiques et sur une éventuelle supervision du commerce international des armes par l'Organisation des Nations Unies, tout en nous redisant son appui sans réserve à la glasnost et à la perestroïka dans son pays. Deux semaines plus tard, il démissionnait, après avoir lancé un avertissement solennel contre le risque de dictature. A l'époque, cet avertissement a pu paraître exagéré mais, à l'heure qu'il est, il semble de plus en plus justifié.

D'un coup, le monde a été plongé dans deux crises graves : la guerre du Golfe et la violence dans les républiques baltes.

Les tragédies qui ont eu lieu ces jours derniers nous obligent à réfléchir et à nous interroger sans relâche. La guerre est toujours un échec, tant pour ses victimes directes que pour le droit international et la communauté mondiale. La guerre du Golfe est une tragédie humaine, qui peut déboucher sur un désastre écologique et entraîner une catastrophe politique.

Entendons-nous bien : la guerre du Golfe est due au fait que l'Iraq a annexé brutalement un petit pays voisin, le Koweït. Cette invasion constitue un cas d'agression sans provocation et une violation flagrante de la souveraineté d'un Etat et du droit international.

C'est à juste titre que l'ONU a été au centre des efforts politiques déployés pour trouver une solution pacifique à cette crise. Le Conseil de sécurité a montré une grande détermination en imposant fermement des sanctions obligatoires contre l'Iraq. De l'avis général, ces sanctions ont petit à petit soumis l'économie iraquienne à des contraintes assez sévères.

Le Conseil de sécurité a instamment prié l'Iraq de se retirer sans conditions. En dernier recours, et conformément à la Charte des Nations Unies, il a demandé que tous les moyens nécessaires soient utilisés, y compris la force, au cas où l'Iraq ne se serait pas retiré du Koweït au 15 janvier. L'Iraq a choisi de défier le Conseil de sécurité et a rejeté tous les efforts entrepris par l'ONU pour parvenir à un règlement pacifique. C'est donc lui qui est responsable d'avoir déclenché la guerre.

Depuis le début de la crise, la position de la Suède est sans équivoque : l'invasion du Koweït et son annexion subséquente constituent un crime grave contre les principes fondamentaux du droit international, qui dispose que les conflits entre Etats doivent être résolus par des voies pacifiques et que l'acquisition de territoires par la force ne saurait en aucun cas être tolérée.

Sans participer militairement au conflit, la Suède n'est pas neutre et, en tant que membre loyal de l'ONU, elle appuie les résolutions du Conseil de sécurité. Le soutien de mon gouvernement à l'ONU repose sur le principe selon lequel l'objectif ultime de l'Organisation mondiale est d'assurer la paix et la sécurité internationales.

(Mme Theorin, Suède)

Dès le début du conflit, mon gouvernement a essayé de faire prévaloir une solution pacifique. Jusqu'à la dernière minute, la Suède a contribué activement à la recherche d'une solution en prenant de très nombreuses initiatives diplomatiques. Elle continuera à oeuvrer en faveur d'un règlement de la question reposant sur les résolutions de l'ONU.

La solution passe d'abord par le retrait complet et inconditionnel de l'Iraq, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Après ce retrait, il faudra mettre sur pied un arrangement régional approprié en matière de sécurité; en attendant cet arrangement, il pourrait être nécessaire d'envoyer sur place des observateurs de l'ONU ou des forces de maintien de la paix. Selon nous, il faudrait aussi qu'une conférence internationale de paix au Moyen-Orient soit organisée quand l'Iraq aura appliqué les résolutions de l'ONU. Le danger est grand que la guerre ne maintienne durablement l'instabilité dans la région.

La question palestinienne n'est toujours pas réglée, 43 ans après la décision de créer deux Etats, Israël et un Etat palestinien. C'est là le conflit le plus long et, fondamentalement, le plus important du Moyen-Orient. Tant que ce problème ne sera pas résolu et que ne seront pas respectés le droit légitime du peuple palestinien à l'autodétermination ainsi que le droit d'Israël à vivre dans des frontières sûres et reconnues, le Moyen-Orient restera marqué par l'instabilité, bien après le règlement du conflit entre l'Iraq et le Koweït.

En cette heure critique, il est de la plus grande importance que les initiatives de paix se poursuivent. Aucun effort politique ni diplomatique ne doit être épargné pour mettre un terme à cette guerre.

Par une ironie de l'histoire, les armes de l'Iraq sont maintenant tournées contre ceux qui les lui ont livrées. En effet, selon l'Institut international de recherches pour la paix de Stockholm, les quatre cinquièmes de ces armes ont été fournies par trois membres permanents du Conseil de sécurité : la Chine, la France et l'Union soviétique. Mais de nombreux autres pays ont aussi trempé dans cette affaire. S'il est une leçon à tirer de l'accroissement des arsenaux militaires dans la région, c'est que des limites doivent être imposées au commerce international des armes. Il est urgent de mettre sur pied un contrôle international de toutes les ventes d'armes, auquel tous les Etats, qu'ils soient exportateurs ou importateurs, seront tenus de se soumettre. La menace sérieuse d'une guerre chimique nous amène à tirer une autre leçon, à savoir que les armes chimiques doivent être détruites une fois pour toutes et qu'il est urgent de conclure une interdiction complète de ce type d'armes. Des progrès considérables ont été accomplis l'année dernière. Cependant, des percées décisives sur le plan politique ne se sont pas encore produites. Il faut qu'elles aient lieu dès maintenant, car le monde ne peut plus attendre.

Il y a dix jours, des chars d'assaut sont apparus dans les rues de Vilnius, la capitale de la Lituanie. Le Parlement démocratiquement élu a été menacé. Des hommes ont été tués - des hommes qui avaient foi en la démocratie, en la glasnost et en la liberté d'expression, des hommes qui avaient lutté pacifiquement pour leur indépendance.

(Mme Theorin, Suède)

Il y a deux jours, la force brutale a été utilisée à Riga, la capitale de la Lettonie. La Suède, pays voisin des républiques baltes, ne peut assister aux événements actuels sans tristesse ni consternation. Les mesures prises par les autorités centrales soviétiques nous emplissent de colère. La Suède ne saurait accepter que des troupes soviétiques interviennent brutalement, comme elles l'ont fait en Lituanie et en Lettonie, ou qu'elles essaient par la violence de peser sur le processus politique en cours dans les républiques baltes. Mon gouvernement estime que ce qui a eu lieu constitue une violation du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, inscrit dans l'Acte final de la Conférence d'Helsinki. L'intensification du conflit entre les autorités centrales et les républiques baltes peut déclencher des événements incontrôlables et l'escalade de la violence, si elle se poursuit, ne profitera à aucune partie.

Le recours à la force est en contradiction avec les engagements dont l'Union soviétique et les autres pays européens sont convenus de faire les principes directeurs de l'Europe future. L'emploi ou la menace de la force ne sauraient être acceptés. De nouvelles violences auraient des conséquences considérables pour l'Union soviétique et pour l'évolution de l'Europe, et c'est par des moyens politiques et des accords que doit être réglé le conflit entre Moscou et les républiques baltes.

Quand la violence militaire est excusée, quand des restrictions sont apportées à la liberté d'expression, quand la liberté de la presse est remise en question, le monde est en droit de se demander où va l'Union soviétique. Cherche-t-elle à renoncer à la glasnost et à la perestroïka, aux droits de l'homme, à la bonne volonté internationale et à une Europe de démocratie, de paix et d'unité pour retrouver la société close et isolée du passé ainsi que la guerre froide ?

La guerre et la violence, loin de résoudre les problèmes, en créent de nouveaux.

Selon la Charte des Nations Unies, la guerre a infligé à l'humanité d'indicibles souffrances, et la guerre qui se déroule actuellement dans le Golfe apporte de nouvelles souffrances à l'humanité. L'ONU a été fondée pour préserver les générations futures du fléau de la guerre. A cet égard, la guerre qui fait rage dans le Golfe est un échec. Il faut qu'elle ne soit qu'une brève parenthèse dans l'évolution positive de la situation internationale qui s'était manifestée récemment. Nous, peuples des Nations Unies, devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour préserver la génération actuelle du fléau de la guerre. Dans un esprit de fidélité renouvelée à la Charte des Nations Unies, nous devons nous redire résolus à préserver les générations futures du fléau de la guerre.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie la représentante de la Suède pour sa déclaration et pour les paroles aimables qu'elle a adressées au Président. Je donne maintenant la parole au représentant du Mexique, l'Ambassadeur Marín Bosch.

M. MARIN BOSCH (Mexique) (traduit de l'espagnol) : Nous sommes heureux, Monsieur le Président, de vous voir diriger les travaux de la Conférence du désarmement. Sri Lanka et le Mexique poursuivent des objectifs communs en matière de désarmement et font tous deux partie du groupe qui a lancé l'initiative de la récente Conférence d'amendement du Traité sur l'interdiction partielle des essais nucléaires. Vous pouvez compter sur la coopération pleine et entière de ma délégation dans l'exercice de vos fonctions importantes. Permettez-moi de dire également notre gratitude à M. Gheorghe Chirila, de la Roumanie, qui a assuré la présidence durant le mois d'août et a coordonné nos consultations pendant l'intersession. Nous adressons nos salutations à notre Secrétaire général, l'Ambassadeur Miljan Komatina, et à notre Secrétaire général adjoint, l'Ambassadeur Vicente Berasategui. Divers changements se sont produits depuis août dans la composition des délégations. Nous souhaitons la plus cordiale bienvenue aux nouveaux représentants de l'Algérie, de l'Australie, de la Bulgarie, de la Pologne et de la Yougoslavie, et formulons à leur intention tous nos vœux de succès. Nous nous félicitons par la même occasion des contributions qu'ont apportées leurs prédécesseurs, les Ambassadeurs Ait Chaalal, Reese, Kostov, Sujka et Kosin. Permettez-moi également de dire combien nous avons apprécié le travail et l'amitié de l'Ambassadeur Peter Dietze.

Nous entrons aujourd'hui dans la treizième année de travail de la Conférence et dans la vingt-neuvième année depuis que s'est réuni pour la première fois, en mars 1962, le Comité des dix-huit puissances qui a été le précurseur de cette unique instance multilatérale de négociation sur le désarmement. En 1991, le calendrier de la Conférence sera légèrement différent étant donné qu'il a été convenu de diviser la session annuelle de 24 semaines en trois parties au lieu de deux. Cet accord a peut-être été le seul résultat tangible des consultations officieuses que la Conférence a tenues l'an dernier sur la manière d'améliorer et de rendre plus efficace son fonctionnement. Nous espérons que la Conférence pourra poursuivre en 1991 ces consultations afin de parvenir à un accord sur des aspects plus fondamentaux de nos travaux.

Au cours de l'année passée, la communauté internationale s'est penchée de près sur la question de l'interdiction totale des essais nucléaires. Il a été enfin possible de reconstituer ici le Comité spécial sur ce point et l'Assemblée générale a tenu des consultations approfondies en vue de fusionner les deux textes qui sont adoptés tous les ans. En outre, lors de la quatrième Conférence d'examen du TNP, la question a fait l'objet de discussions intenses et, durant les deux dernières semaines, la Conférence d'amendement du Traité de Moscou a longuement examiné divers aspects du problème, y compris la vérification d'une interdiction totale des essais.

Par ailleurs, il n'a pas été possible en 1990 d'accomplir des progrès substantiels en vue de la conclusion d'une convention sur l'élimination des armes chimiques, malgré les réunions constantes du Comité spécial sur ce point et les efforts persévérants de son Président, l'Ambassadeur Hyltenius de la Suède.

Au cours des semaines à venir, la délégation mexicaine abordera entre autres tous ces points de l'ordre du jour. Dans son intervention d'aujourd'hui, ma délégation voudrait examiner une question qui influera directement - que nous le voulions ou non - sur nos travaux dans l'avenir immédiat. J'entends par là l'élargissement de la composition de la Conférence du désarmement et la nécessité de se pencher sur la viabilité de sa structure actuelle.

(M. Marín Bosch, Mexique)

Pour la huitième année consécutive, la Conférence va examiner en 1991 l'élargissement de sa composition. Cette question a été soulevée pour la première fois en 1978 à l'Assemblée générale, durant sa première session extraordinaire consacrée au désarmement, lorsque son Président a mené des consultations sur la composition de la Conférence récemment créée. Etant donné la nécessité de limiter les dimensions de cette instance de négociation, de nombreux pays n'ont pas pu faire partie de la Conférence et il a été convenu que sa composition serait revue à des intervalles réguliers.

A la suite de cet examen, la Conférence a décidé en 1984 que "sa composition pourrait être augmentée de quatre Etats au maximum" et est convenue que deux de ces Etats seraient désignés par le Groupe des 21, un par le Groupe de pays d'Europe orientale et autres Etats et un par le Groupe occidental, "de façon à maintenir un équilibre dans la composition de la Conférence". C'est là la phrase clé : "de façon à maintenir un équilibre dans la composition de la Conférence".

A la suite des changements profonds qui se sont produits dernièrement en Europe, il importe peut-être de nous pencher un peu plus sur cet "équilibre dans la composition de la Conférence". Celui-ci, qui s'est reflété pour la première fois au sein du Comité des dix-huit puissances, était issu de la guerre froide et n'a pas été facile à obtenir.

Nous savons tous que la Conférence du désarmement succède à une série d'organes multilatéraux de négociation de l'ONU qui ont été créés depuis 1946 : la Commission de l'énergie atomique et, en 1947, la Commission des armements de type classique. Toutes deux comprenaient les onze membres qui composaient alors le Conseil de sécurité, ainsi que le Canada (lorsque celui-ci ne siégeait pas au Conseil), c'est-à-dire les cinq membres permanents - qui seraient également, par un caprice de l'histoire, les cinq détenteurs d'armes nucléaires - et six membres non permanents (un de l'Europe occidentale et un de l'Europe orientale, un du Commonwealth, un du Moyen-Orient et deux de l'Amérique latine), plus le Canada.

Avec l'avènement de la guerre froide et l'apparition des blocs militaires en Europe (l'OTAN et le Pacte de Varsovie), la composition des commissions du désarmement de l'ONU n'a plus été très équilibrée. Ce déséquilibre aurait peut-être été corrigé en partie en 1949 si l'ONU avait reconnu le Gouvernement de la République populaire de Chine. Mais il faudrait attendre encore plus de vingt ans. En conséquence, durant les premières années de l'ONU, la "négociation d'accords de désarmement" s'est effectuée dans des instances multilatérales dont la composition avantageait les puissances occidentales. En 1952, lorsqu'ont été dissoutes les commissions de l'énergie atomique et des armements de type classique, l'Assemblée générale a créé une seule commission du désarmement - en faisant de nouveau appel, pour sa composition, à la formule des "membres du Conseil de sécurité plus le Canada".

En 1955, le nombre des Etats Membres de l'ONU, qui était passé de 51 à 60 en dix ans, a augmenté considérablement avec l'entrée de 16 pays, y compris plusieurs de l'Europe orientale. En conséquence, la Commission du désarmement s'est élargie en 1957 à 25 pays, pour s'ouvrir un an plus tard à tous

(M. Marín Bosch, Mexique)

les Etats Membres de l'Organisation. Elle a alors cessé d'être une instance de négociation pour devenir un organe délibérant de l'Assemblée générale.

Par ailleurs, toujours en 1958, l'Assemblée a créé le Comité des dix puissances sur le désarmement dont la composition, sur les instances de l'Union soviétique, a été répartie équitablement entre les deux principaux blocs militaires : cinq pays de l'OTAN et cinq du Pacte de Varsovie. Malgré cette symétrie, le Comité a mis plus d'un an à se réunir et, ayant siégé uniquement de mars à juin 1960, n'a pu aplanir les différends entre les deux blocs militaires.

En 1961, un an après la dissolution du Comité des dix puissances, un événement inattendu s'est produit sous la forme d'une déclaration conjointe des Etats-Unis et de l'Union soviétique concernant les principes convenus pour les négociations sur le désarmement. En novembre de cette même année, l'Assemblée générale demandait instamment à ces deux pays de parvenir à s'entendre sur la composition d'un nouvel organe de désarmement, et elle approuvait un mois plus tard la composition suivante pour le Comité des dix-huit puissances : les membres du Comité des dix plus huit pays neutres et non alignés qui devaient servir de pont entre les deux alliances militaires et faciliter leur accord. Le Comité était coprésidé par les Etats-Unis et l'Union soviétique, et l'Assemblée générale l'a engagé vivement à entreprendre des négociations urgentes sur la base de la déclaration conjointe adoptée par ces pays.

Le Comité des dix-huit puissances a commencé ses travaux à Genève en mars 1962. Dès le début, la France n'y a pas participé en raison de son opposition à cette institution insolite d'une coprésidence. Le Comité s'est réuni sans interruption de 1962 à 1978. Il s'est appelé Conférence du Comité du désarmement lorsque sa composition est passée de 26 membres en 1969 à 31 membres en 1975, maintenant l'équilibre entre les deux blocs militaires et les pays non alignés.

Dans son discours inaugural prononcé le 15 mars 1962, le Ministre des affaires étrangères de l'Union soviétique a déclaré que le Comité se présentait "sous l'aspect d'une coupe transversale du monde d'aujourd'hui. Les trois principaux groupes d'Etats y sont tous représentés : pays socialistes, Etats membres des blocs militaires des puissances occidentales et pays neutralistes. Les intérêts des différentes régions du globe y sont aussi représentés." Et d'ajouter :

"Jamais encore il n'y avait eu d'organe de négociation sur le désarmement si bien adapté à la solution du problème qu'il est chargé de résoudre. Le Comité est suffisamment large pour être représentatif au plein sens du terme. Mais en même temps il est suffisamment restreint pour pouvoir travailler efficacement et ne pas s'enliser dans une fondrière de discussions interminables où la cause vitale du désarmement risquerait de s'engloutir." (ENDC/PV.2).

(M. Marín Bosch, Mexique)

Le même jour, le Secrétaire d'Etat américain déclarait :

"Nous nous accorderons, je crois, à reconnaître que cette Conférence se trouve devant une des tâches les plus urgentes et les plus difficiles qui incombent à l'humanité. Nous sommes heureux d'être associés dans cette entreprise aux représentants de pays qui, jusqu'ici, n'avaient pas été directement mêlés aux négociations sur le désarmement. La morne histoire de ces négociations montre que nous avons besoin de leur aide et de points de vue nouveaux. La présence de ces délégations nous rappelle que la course aux armements n'est pas la préoccupation exclusive des grandes puissances. Dans toutes les régions du monde, on trouve des pays aux prises avec leurs propres conflits et tensions et certains d'entre eux sont engagés dans des conflits armés. Nous ne sommes pas ici pour traiter exclusivement d'une seule lutte à laquelle serait mêlé un petit nombre d'Etats puissants, avec le reste du monde comme spectateur. Chaque Etat doit contribuer à sa manière à créer les conditions d'un désarmement général." (ENDC/PV.2).

Au début, les débats du Comité des dix-huit puissances, que dirigeaient les Etats-Unis et l'Union soviétique en leur qualité de coprésidents, se sont essentiellement déroulés entre les deux alliances militaires. Peu à peu, le Groupe des huit a commencé à fonctionner, tout d'abord comme "force modératrice" entre les alliances, pour acquérir ensuite une plus grande cohésion et une dynamique propre.

Il est certain qu'une bonne partie des négociations se sont tenues à l'échelon bilatéral (Etats-Unis et Union soviétique) ou trilatéral avec le Royaume-Uni. C'est ce qui s'est produit dans le cas du Traité de Moscou en 1963. Mais il est tout aussi certain que les autres membres du Comité, y compris le Groupe des huit, ont participé directement à l'élaboration de traités tels que le TNP en 1967 et 1968. On peut dire en fait que les Etats non alignés et les Etats non dotés d'armes nucléaires ont joué un rôle croissant au sein du Comité. Cela a été évident dans l'élargissement effectué d'abord en 1969 puis en 1975. Il n'était cependant plus possible alors de poursuivre cette croissance symétrique pour la simple raison qu'avec l'entrée de la Hongrie en 1969, tous les membres du Pacte de Varsovie faisaient partie du Comité.

L'élargissement de 1969 et de 1975 obéissait à la nécessité d'inclure des pays militairement ou économiquement importants. Il tenait également aux pressions de plus en plus fortes qu'exerçaient les autres Etats Membres de l'ONU. C'est pourquoi une répartition géographique plus ou moins équitable a été recherchée.

La présente Conférence du désarmement a été créée en 1978 avec 40 Etats : les 31 qui étaient devenus membres du Comité, plus 9 autres pays. A ce moment, toutefois, les Etats-Unis et l'Union soviétique poursuivaient déjà depuis plusieurs années des négociations bilatérales, non seulement en marge du Comité mais aussi en dehors de l'ONU elle-même. Bien que cette tendance persiste encore, elle semblerait s'infléchir depuis ces deux dernières années avec le regain d'intérêt manifesté par ces deux pays à l'égard de l'ONU et des mécanismes prévus dans la Charte pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

(M. Marín Bosch, Mexique)

Jusqu'à une date récente, la Conférence fonctionnait de manière prévisible étant donné que ses 40 membres étaient divisés en groupes plus ou moins homogènes correspondant au schéma issu de la guerre froide : le Groupe de 10 pays d'Europe occidentale et autres Etats (8 membres de l'OTAN plus l'Australie et le Japon); le Groupe de 8 pays d'Europe orientale et autres Etats (7 membres du Pacte de Varsovie plus la Mongolie); la Chine; le Groupe des 21 Etats neutres et non alignés, comprenant des pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine ainsi que 2 pays d'Europe (la Suède et la Yougoslavie).

Les travaux de la Conférence continuent à susciter un grand intérêt parmi beaucoup d'autres pays. Seize gouvernements ont déjà demandé à être admis et, en 1990, 24 Etats non membres de la Conférence ont participé en qualité d'observateurs.

La question de l'élargissement de la composition de la Conférence a été étudiée en 1990 compte tenu des changements profonds qui se sont produits en Europe orientale. Le Pacte de Varsovie a cessé d'exister en pratique et sa disparition donne lieu à certaines interrogations concernant la raison d'être de l'OTAN. Comme l'ont montré les débats de la réunion au sommet de la CSCE qui s'est déroulée à Paris en novembre 1990, les pays européens cherchent actuellement de nouvelles structures de sécurité, aussi bien militaire qu'économique, dans un cadre paneuropéen. De plus, la consolidation de la Communauté économique européenne et son attrait croissant pour les autres pays de la région influenceront aussi sur les groupements dans l'ensemble du système des Nations Unies, y compris bien entendu la Conférence du désarmement.

La fin de l'affrontement militaire en Europe estompe actuellement les différences de position entre les pays membres de l'OTAN, d'une part, et les anciens membres du Pacte de Varsovie et autres pays neutres européens, de l'autre. Et que dire des pays non alignés ? Non alignés par rapport à qui ? Dans le monde entier les priorités sont redéfinies, l'accent est mis sur le développement économique fondé sur l'accès aux marchés et, à part des exceptions importantes, on se prépare à passer d'une économie de guerre à une économie de paix. Ces réajustements (pour ne pas dire réalignements) ont été manifestes en 1990 dans les débats de la Conférence du désarmement et se sont traduits, lors de la récente session de l'Assemblée générale, par de surprenants changements de position dans de multiples domaines, en particulier vis-à-vis du désarmement nucléaire. En effet, on pourrait dire que l'un des aspects les plus intéressants de la quarante-cinquième session de l'Assemblée a été la manière de voter de certains pays d'Europe orientale. Cette tendance s'est confirmée vendredi dernier à New York lorsque la Conférence d'amendement du Traité sur l'interdiction partielle des essais nucléaires a mis aux voix et adopté une décision sur ses travaux futurs.

Il est évident que la Conférence du désarmement a perdu son "équilibre" - fondé sur les réalités géopolitiques et militaires qui s'étaient renforcées durant les années 50 et qui ont duré jusqu'à la fin des années 80. L'accent placé sur une présence symétrique des deux principales alliances militaires a abouti en 1958 à la formule 5+5 du Comité des dix puissances. Cependant, devant l'impossibilité d'engager un dialogue constructif, huit pays neutres et non alignés ont été invités en 1962 pour, comme on l'a dit alors,

(M. Marín Bosch, Mexique)

contribuer à la recherche de solutions au problème du désarmement. D'où la formule 5+5+8 du Comité des dix-huit, qui est passée à 7+7+12 à la Conférence du Comité du désarmement, puis à 8+8+15. Nous en sommes actuellement à 10+8+21 plus la Chine.

Le monde de l'après-guerre froide n'est plus constitué de blocs militaires antagonistes ni de pays politiquement non alignés. Cependant - sauf en Europe - le monde ne s'est toujours pas regroupé en zones économiques bien définies, comme le montrent bien les travaux de la CNUCED et les Négociations d'Uruguay du GATT. Il en résulte que la position de plusieurs membres de la Conférence du désarmement est de plus en plus inconfortable. De même que l'unification de l'Allemagne s'est produite avec une rapidité surprenante et de la manière la plus inattendue, la Conférence se trouve face à une situation de fait dont la caractéristique principale est le rapprochement politique de plus en plus grand de la quasi-totalité des pays européens, avec les conséquences que comporte cette tendance pour les autres membres de la Conférence. On y voit des pays sans groupe, et des groupes qui ne reflètent plus les positions de tous leurs membres.

Pour les pays en développement, le problème provient d'un fait historique fondamental : la définition de leur raison d'être en fonction d'une Europe militairement divisée et d'un Nord économiquement différent. Avec la disparition de ces divisions et de ces différences, les pays non alignés ont perdu leur rôle de "pont" entre les deux alliances militaires. De même, ils ne constituent plus une entité homogène dans les négociations économiques multilatérales. Le problème n'est plus uniquement celui des pays en développement et il se répercute aussi sur d'autres pays non européens au sein de la Conférence du désarmement. Et tandis que les Européens, membres ou non d'alliances militaires, paraissent graviter vers des buts déjà identifiés, les autres pays n'ont pas réussi à définir les leurs.

La transition d'un monde bipolaire vers un monde multipolaire sera assurément lente. Il ne sera pas facile de passer de deux blocs militaires à plusieurs blocs économiques. Pendant un certain temps, nous serons témoins d'un monde unipolaire, dont l'existence a été démontrée dans les décisions récentes du Conseil de sécurité concernant le conflit du golfe Persique. Tout cela constitue le fond même des débats sur l'élargissement de la composition de la Conférence. Qui plus est, l'unification de l'Allemagne a créé une vacance que certains pays voudraient remplir immédiatement et pour laquelle certains gouvernements se sont empressés de présenter leur candidature.

En 1991, la Conférence devra examiner une fois de plus la question de l'élargissement de sa composition. Avec 40 membres, elle a déjà atteint sa limite en tant qu'instance de négociation. A continuer de croître elle pourrait connaître le sort de la Commission du désarmement. Pour cette raison, nous estimons qu'il serait opportun de procéder à une autocritique afin d'examiner - et peut-être de réviser - nos méthodes de travail et notre organisation interne. Mais cette tâche ne sera pas aisée. Comment évoluera la situation en Union soviétique ? Verra-t-on se renforcer la tendance déjà très occidentalisation des pays de l'Europe orientale et centrale ? Qu'advient-il de l'autre membre de ce groupe ? Le groupe occidental se transformera-t-il en un groupement nettement européen ? Comment les pays neutres et non alignés vont-ils se "réaligner" et quel rôle pourraient-ils jouer à l'avenir ?

(M. Marin Bosch, Mexique)

Par ailleurs, l'examen de l'élargissement de la Conférence implique que l'on se penche aussi sur des questions d'un autre ordre. Tous les pays qui devraient participer à cette unique instance multilatérale de négociation y sont-ils représentés ? Il faut se rappeler qu'en examinant en 1978 la composition de la future Conférence du désarmement, l'Assemblée générale a pris en considération plusieurs facteurs : l'importance militaire des pays, les responsabilités particulières de certains conformément à la Charte des Nations Unies, le rôle qu'ils jouent dans le domaine du désarmement, l'équilibre géographique ainsi que politique et idéologique. Tel a été le point de départ, marqué aussi par la conviction que "le succès des négociations sur le désarmement présente un intérêt vital pour tous les peuples du monde", comme il est souligné dans le Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Il y a pourtant eu des plaintes et des désaccords. D'où l'idée d'examiner la composition de la Conférence à "intervalles réguliers". Certains ont suggéré que cet exercice se déroule tous les trois ans, tandis que d'autres ont estimé qu'il devrait y avoir un roulement des membres de la Conférence tous les deux ans. Cette dernière formule est celle qui est appliquée au Conseil de sécurité pour les dix sièges qui ne sont pas permanents. Serait-il opportun que ce système soit instauré à la Conférence du désarmement ?

Comme le montre la négociation de la convention sur les armes chimiques, il y a des questions qui sont, ou qui devraient être, d'un intérêt universel. Comment concilier cette exigence avec la nécessité de conserver une composition restreinte, précisément pour pouvoir négocier des accords ?

Il est évident que la Conférence continuera d'être indispensable en tant qu'instance chargée de négocier des accords multilatéraux sur des questions de désarmement de portée globale et, partant, d'intérêt universel. Il convient de se demander aujourd'hui quel équilibre doit exister pour que la Conférence soit véritablement représentative de la communauté internationale. Ce genre d'analyse pourrait nous amener à examiner des questions quelque peu délicates, car il faudrait commencer par nous interroger sur le bien-fondé de notre présence à tous. Pour ces raisons, nous pensons qu'il serait opportun d'étudier ces problèmes, tout d'abord à titre officieux.

Nous sommes au seuil de la troisième Décennie du désarmement proclamée par l'ONU, qui se terminera en même temps que le siècle et avec l'avènement d'un nouveau millénaire. Nous sommes convaincus que les profonds changements survenus durant ces dernières années nous rapprochent d'une nouvelle ère, peut-être plus prometteuse, dans les relations internationales. Toutefois, la guerre tragique du Golfe est là pour nous rappeler la fragilité de la détente et la difficulté d'affermir la paix et la sécurité internationales. Elle nous montre aussi que les problèmes régionaux qui ne sont pas réglés à temps peuvent se compliquer encore plus et que les "intérêts stratégiques et économiques" de certains pays peuvent aboutir à des actions imprévues.

Il faut espérer que la Conférence du désarmement pourra enfin apporter la contribution que tout le monde attend d'elle. Il ne s'agit pas de voir comment nous pouvons "passer une autre année" ou si nous pouvons conclure ou non cette année la convention sur l'élimination des armes chimiques, tout en nous occupant d'autres questions sans ignorer que, le mois d'août venu, nous n'aurons pas accompli grand-chose. Il s'agit de reconstituer maintenant, sans

(M. Marín Bosch, Mexique)

perdre de temps, les comités spéciaux sur tous les points de l'ordre du jour. Il s'agit aussi de montrer clairement notre volonté politique en confiant aux comités un mandat de négociation. C'est pour cela que cette instance a été créée et c'est pour cela que nous sommes ici.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant du Mexique pour sa déclaration et pour les paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole au représentant du Pérou, l'Ambassadeur de Rivero.

M. de RIVERO (Pérou) (traduit de l'espagnol) : Permettez-moi, Monsieur le Président, de vous exprimer avant tout notre satisfaction de vous voir présider la Conférence au cours de ce premier mois de la session qui va demander des efforts de concertation difficiles pour l'organisation des travaux. Nous sommes convaincus que vous saurez, grâce à votre tact et à votre grande expérience, garantir le succès de cette première phase. Croyez que l'appui sans réserve de ma délégation vous est acquis.

Je tiens par ailleurs à exprimer ici notre haute estime et notre sympathie aux Ambassadeurs Messaoud Ait Chaalal de l'Algérie, David Reese de l'Australie, Bogumil Sujka de la Pologne, Peter Dietze de la République démocratique allemande et Marko Kosin de la Yougoslavie, qui sont appelés à d'autres fonctions. Nous regrettons leur départ et leur adressons nos meilleurs voeux de succès dans leur vie personnelle et professionnelle. Je saisis cette occasion pour souhaiter cordialement la bienvenue à l'Ambassadrice Baljinnyam de la Mongolie, à l'Ambassadeur Semichi de l'Algérie et à l'Ambassadeur Sullivan de l'Australie. Nous formons le voeu qu'ils passent à Genève un séjour agréable et trouvent de multiples satisfactions dans l'exercice de leurs nouvelles fonctions.

Depuis le 17 janvier dernier, en dépit de la fin de la guerre froide, le monde est une fois de plus agité par un regrettable conflit armé régional de dimension internationale, provoqué par le refus du Gouvernement iraquien de mettre en oeuvre les résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU exigeant le retrait inconditionnel du Koweït. Le Pérou a condamné cette violation flagrante du droit international et, avec les 12 pays latino-américains du Groupe de Rio, a lancé un appel en vue d'intensifier l'action diplomatique afin d'arriver à une solution juste et durable de ce dangereux conflit.

Il est paradoxal qu'à l'aube de l'instauration d'un nouvel ordre international et alors que la guerre froide est terminée, il faille une fois de plus recourir aux armes pour régler des différends entre Etats et mettre un frein à des ambitions démesurées. Par une ironie du sort, alors que l'Europe s'apprête enfin à vivre dans la paix et la démocratie après tant de guerres et de tensions, des menaces de scènes imprévisibles de destruction et de pertes de vies humaines surgissent dans une autre région du monde.

Certes, la décision sans précédent prise par le Conseil de sécurité face à l'invasion du Koweït est le signe le plus positif des temps nouveaux que nous vivons. Les cinq membres permanents du Conseil de sécurité ont su en effet surmonter leurs différends idéologiques et stratégiques pour s'élever immédiatement et de concert contre l'agression, ce qui ne s'était jamais vu.

(M. de Rivero, Pérou)

Cette mesure d'importance a permis de dépasser la situation d'"anarchie internationale" stigmatisée par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et de mettre en oeuvre l'application pleine et entière du principe de sécurité collective inscrit dans la Charte des Nations Unies. Nous nous trouvons donc devant une nouvelle situation politique et nous disposons du potentiel juridique de l'ONU pour édifier un ordre nouveau, un concept nouveau de sécurité collective, fondée sur le respect du droit international et des droits de l'homme, sur l'exercice de la démocratie, sur la lutte contre la misère et contre la dégradation de l'environnement, et avant tout sur la recherche simultanée de mesures de confiance, de la maîtrise des armements et du désarmement.

Or, ce qui pouvait arriver de pire est arrivé, c'est-à-dire le danger que la proclamation ambitieuse et solennelle de la "Charte de Paris pour une nouvelle Europe" soit ébranlée par le déplacement du conflit international vers d'autres régions notablement instables en raison des rivalités de longue date qui agitent de nombreuses parties du monde en développement et sur lesquelles viennent se greffer des éléments explosifs comme la misère, l'endettement extérieur, la dégradation de l'environnement, l'explosion démographique et la prolifération des armes et de la violence.

Le nouvel ordre ne saurait donc être fondé uniquement sur la sécurité et la coopération entre l'Est et l'Ouest. Pour être stable, il devra être axé sur la construction d'un foyer commun à toute l'humanité. Il faut qu'il y ait, comme nous l'avons dit, une évolution politique du concept de sécurité. Nous devons nous convaincre qu'il ne peut y avoir de sécurité nationale sans sécurité régionale et qu'il ne peut y avoir de sécurité régionale sans sécurité globale et commune à tous les Etats. Aujourd'hui, tous les Etats sont interdépendants et la sécurité d'un pays ou d'une région est un leurre si elle n'est pas conçue également à l'échelle collective et planétaire.

L'un des grands obstacles à la réalisation de ce nouveau concept de sécurité est l'impossibilité de contrôler le commerce international des armes. La guerre du Golfe a bien montré que vendre des armes à des régions où la situation est explosive et conflictuelle engendre une plus grande insécurité du fait de l'interdépendance de toutes les nations. C'est là une dure leçon pour les pays exportateurs d'armes et pour toute la communauté internationale. Une autre leçon du conflit du Golfe est qu'il faut abandonner à l'avenir les concepts de sécurité de caractère géopolitique visant à établir un équilibre des forces entre les pays d'une même région en les armant les uns contre les autres ou en conférant à l'un d'eux l'hégémonie afin de maintenir la paix. Cette conception de la sécurité régionale est extrêmement dangereuse, explosive et précaire. Par ailleurs, nous espérons que la publicité gratuite faite par les médias à l'égard des systèmes d'armes actuels et de leurs superbes "performances" dans la guerre du Golfe n'aura pas pour effet d'encourager encore cette forme de commerce et de banaliser la guerre comme un nouveau spectacle à la télévision.

En conclusion, la question du commerce international des armes devrait être examinée par la Conférence du désarmement afin de lui donner à l'avenir un rôle pratique et de la relier à la réalité internationale.

(M. de Rivero, Pérou)

Un nouvel ordre international est incompatible avec des politiques axées sur la mise au point incessante de nouveaux systèmes d'armes hautement compétitifs et destinés à l'exportation. Cette soif mercantiliste fait fi de principes éthiques fondamentaux. On en est même arrivé à concevoir et à vendre des armes qui sont en fait contraires aux Protocoles de Genève de 1977.

Nous croyons aujourd'hui plus que jamais qu'il est urgent que la communauté internationale se dote d'un code d'éthique réglementant la production et le commerce des armes, afin de mettre une fois pour toutes un frein aux applications militaires des nouvelles technologies, et afin que le commerce des armes soit soumis au contrôle démocratique, au plein respect des droits de l'homme et à la surveillance de l'Organisation des Nations Unies.

Je citerai un exemple concret des risques considérables qui découleraient de l'inaction de la Conférence et de la communauté internationale dans ce domaine; c'est le risque que comportent les armes à laser que l'on s'applique actuellement à perfectionner et à mettre à l'essai. Selon les experts, l'utilisation de ces armes aurait accessoirement pour effet de frapper de cécité les combattants qu'elles atteindraient.

Les armes à laser, considérées à une époque comme relevant de la science-fiction, pourraient être opérationnelles d'ici à cinq ans, et de nouvelles générations de ce genre d'armes, de plus en plus perfectionnées, feront leur apparition au tournant du millénaire. Conscient de cette menace, le Comité international de la Croix-Rouge a organisé depuis octobre 1989 trois réunions d'experts chargés d'examiner les incidences de l'utilisation de ces armes sur le droit international humanitaire, étant donné en particulier ce qu'elles comportent de souffrances inutiles. Cette préoccupation de la Croix-Rouge n'est pas dénuée de fondement car on pense que les stratèges ont déjà déterminé l'impact de ces armes sur les préparatifs tactiques de la guerre. A titre d'illustration, il suffit de préciser que l'accord conclu le 12 juin 1989 entre les Etats-Unis et l'Union soviétique sur la prévention d'activités militaires dangereuses (document CD/943) interdit l'utilisation du laser qui risque de porter atteinte à la santé des personnes. Il ne serait pas étonnant de voir à l'avenir encourager la fabrication et le commerce d'armes portatives à laser si elles pouvaient être utilisées par la population civile. Nous serions alors plongés dans un autre scénario démentiel à mettre au compte de ce qu'on appelle le progrès technique.

La transformation radicale des relations entre l'Est et l'Ouest, qui apparaît dans la Charte de Paris pour une nouvelle Europe et dans le Traité sur les forces conventionnelles en Europe, ont eu notamment le mérite de mettre au jour la caducité de la Conférence du désarmement, plus encline à se muer en organe délibérant qu'à négocier des mesures concrètes de désarmement à l'échelle multilatérale. En principe, les possibilités de désarmement régional ne devraient pas être incompatibles avec la démarche globale de la Conférence. Toutefois, quand on renonce par omission à la concertation multilatérale ou que l'on ajourne la négociation pour privilégier des accords régionaux, il est indubitable que quelque chose va mal, à moins qu'on ne cherche à empêcher la Conférence du désarmement d'aller dans le sens de l'histoire.

(M. de Rivero, Pérou)

Tout d'abord, il est facile de percevoir le décalage croissant entre les points de l'ordre du jour de la Conférence et certaines priorités régionales. Ce n'est pas que l'ordre du jour soit soudainement devenu anachronique, mais il est évident que s'est affaiblie la volonté politique initiale dont les membres de la Conférence étaient animés pour négocier des mesures de désarmement correspondant aux principales questions inscrites à l'ordre du jour. Ainsi s'explique le fait que la Conférence est périodiquement paralysée dans l'examen de la majorité des points de l'ordre du jour, ainsi que l'imprévisible complication que pose la négociation d'une question aussi urgente que l'interdiction totale et la destruction des armes chimiques.

Autre problème qui accentue encore ce décalage entre la Conférence du désarmement et le monde réel : la composition de la Conférence, qui est fondée essentiellement sur les schémas manichéens de la guerre froide et la division artificielle de l'Europe pour des raisons idéologiques et qui a eu pour effet de séparer des peuples unis par des liens ethniques et culturels. Cette situation, aujourd'hui, ne peut plus servir de base à la répartition géographique des membres de la Conférence, à moins que nous ne nous complaisions dans la fiction.

L'Europe a toujours été la région la mieux représentée à la Conférence du désarmement. L'année dernière, 18 délégations de cette région y ont été accréditées; il faudrait y ajouter celles de quatre autres pays du monde développé considérés comme leurs partenaires. En revanche, à côté de la Chine et de la Mongolie, il n'y a que 18 pays du monde en développement, monde qui englobe l'Amérique latine, l'Afrique, l'Asie et l'Océanie, régions les plus peuplées et les plus vastes de la planète.

Il conviendrait de se demander jusqu'à quel point il est habile sur le plan politique de marginaliser des secteurs importants de la communauté internationale qui souffrent quotidiennement de la violence et qui peuvent être des régions potentielles de conflit.

C'est pourquoi ma délégation pense que le moment est peut-être venu de remettre en question l'optique de la Conférence du désarmement et d'en adapter la composition au monde d'aujourd'hui, afin qu'elle puisse devenir le meilleur instrument permettant de freiner la course aux armements et - sans négliger le désarmement global - qu'elle s'étende aux processus régionaux ou bilatéraux de désarmement et au commerce international des armes. Le récent sommet de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe offre un exemple des grandes possibilités régionales que présentent le désarmement et le renforcement de la sécurité, domaines dans lesquels la Conférence du désarmement pourrait servir d'intermédiaire si elle était appelée à favoriser le désarmement régional.

Nul n'ignore que la quatrième Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires a abouti à une impasse en raison de la rencontre des extrêmes, en dépit du fait que la grande majorité des Etats participants était en faveur de l'adoption d'une

(M. de Rivero, Pérou)

déclaration finale. Si des progrès ont été faits - il faut l'admettre - dans des domaines très importants, notamment dans le domaine de la vérification, les divergences que soulève l'application de l'article VI font que les Etats parties devront aborder la Conférence de 1995 dans un esprit constructif et conciliateur, et renoncer à une attitude intransigeante ou à des conditions préalables contraires à l'esprit et à la lettre de cet instrument.

Les résultats prévisibles de la Conférence d'amendement du Traité sur l'interdiction partielle des essais nucléaires sont un autre élément qui devrait inciter à la modération, car la négociation et la concertation entre Etats supposent une volonté et des efforts qui ne doivent pas rester du domaine des bonnes intentions. Il faudrait créer de nouvelles conditions politiques permettant de négocier dans les plus brefs délais un traité sur l'interdiction définitive et totale des essais nucléaires, en étant toutefois entendu que cette démarche serait indépendante de l'élargissement du Traité sur la non-prolifération nucléaire, sans être incompatible avec cette question, sachant que le sort de cet instrument au-delà de 1995 dépendra de la manière dont toutes ses dispositions auront été mises en oeuvre.

C'est dans cet esprit constructif et conciliateur que la Conférence du désarmement devrait ajouter au mandat du Comité spécial des armes chimiques l'interdiction de l'utilisation de ces armes de destruction massive sous toutes leurs formes. La Charte des Nations Unies consacrant l'interdiction du recours à la force, le droit international ne saurait valider le droit aux représailles. Il existe une seule exception à ce principe : le cas de légitime défense, prévu à l'Article 51 de la Charte, et conformément aux conditions énoncées dans cet article. Il faut donc espérer que l'on parviendra cette année à définir la portée de la future convention sur la base du cadre normatif de la Charte des Nations Unies.

Je forme des vœux pour que les travaux de la Conférence du désarmement débouchent cette année sur des résultats concrets. La guerre du Golfe nous impose de nous efforcer d'achever l'élaboration de la convention sur l'interdiction totale des armes chimiques. Je souhaite le plein succès à M. Batsanov, qui va prendre la présidence du Comité spécial, et tiens à l'assurer de l'entière collaboration de ma délégation.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant du Pérou pour sa déclaration et pour les paroles aimables qu'il a adressées au Président. La liste des orateurs est maintenant épuisée. Y a-t-il d'autres membres qui désireraient intervenir ?

Je voudrais maintenant donner la parole à l'Ambassadeur Komatina, Secrétaire général de la Conférence et représentant personnel du Secrétaire général de l'ONU, qui va faire une déclaration concernant les services mis à la disposition de la Conférence.

M. KOMATINA (Secrétaire général de la Conférence et représentant personnel du Secrétaire général de l'ONU) (traduit de l'anglais) : L'Assemblée générale et le Secrétaire général me chargent d'informer la Conférence des services qui lui seront alloués, compte tenu des contraintes budgétaires existantes. Comme aux sessions précédentes, tous les services de conférence lui seront assurés pour 10 séances par semaine et pour 15 séances par semaine pendant les sessions du Groupe d'experts sismologues. Autrement dit, la Conférence pourra tenir deux séances quotidiennes dotées de services de conférence complets pendant toute la session de 1991, et une séance quotidienne supplémentaire quand le Groupe d'experts sismologues siégera.

Au fur et à mesure qu'avanceront les travaux de la Conférence, il pourra se révéler nécessaire d'enchaîner les réunions des organes subsidiaires avec celles d'autres comités ou groupes de travail. Ce procédé a permis dans le passé de ne pas gaspiller les ressources lorsque les trois heures imparties à chaque réunion n'étaient pas utilisées pleinement. La ponctualité est également importante à cet égard. Je tiens à vous indiquer que nous ne mettons pas à profit tous les services qui nous sont alloués. En 1990, la Conférence et ses organes subsidiaires ont perdu en tout 358 heures de services complets.

En outre, il est entendu qu'il n'est pas possible de tenir des séances dotées de tels services le soir ou pendant les week-ends.

Je tiens également à vous rappeler que les mesures approuvées par la Conférence à sa séance officielle du 22 avril 1986 concernant la documentation continue de s'appliquer, et que tous les documents doivent être présentés bien à l'avance pour que l'on puisse mettre en oeuvre ces mesures et économiser sur le coût de la documentation.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie de sa déclaration le Secrétaire général de la Conférence. Vous vous rappellerez que, durant nos consultations, les membres ont accepté les dispositions énoncées par l'Ambassadeur Komatina. La Conférence procédera donc de cette manière.

Avant de lever la séance, je voudrais inviter les membres à poursuivre leurs consultations sur les questions d'organisation qui ne sont pas encore réglées, de façon que nous puissions nous entendre sur certaines d'entre elles au moins lors de la prochaine séance plénière.

Il n'y a plus de questions à examiner aujourd'hui et je vais lever la séance. La prochaine séance plénière de la Conférence du désarmement aura lieu le jeudi 24 janvier, à 10 heures.

La séance est levée à 11 h 50.

CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.578
24 janvier 1991

FRANCAIS

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA CINQ CENT SOIXANTE-DIX-HUITIEME SEANCE

Tenue au Palais des Nations, à Genève,
le jeudi 24 janvier 1991, à 10 heures.

Président : M. W. Rasaputram (Sri Lanka)

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je déclare ouverte la 578ème séance plénière de la Conférence du désarmement.

Aucun orateur n'est inscrit pour aujourd'hui. Avant de passer à des questions d'organisation, je voudrais demander s'il y a des membres qui souhaiteraient intervenir maintenant.

Tel n'étant pas le cas, nous allons commencer nos travaux. Mes consultations sur l'ordre du jour et le programme de travail de la session de 1991 se sont achevées. Je voudrais par conséquent convoquer une réunion officieuse de la Conférence pour vous en communiquer les résultats, ainsi que pour vous entretenir de la reconstitution de certains organes subsidiaires et d'autres questions. En l'absence d'objection, je vais maintenant suspendre la séance plénière. Nous reprendrons nos travaux en séance officieuse dans cinq minutes.

La séance est suspendue à 10 h 15; elle est reprise à 10 h 25.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : La 578ème séance plénière de la Conférence du désarmement est reprise. Nous allons maintenant officialiser les accords auxquels nous sommes parvenus lors de la réunion officieuse qui vient de se tenir.

Je saisis la Conférence, pour adoption, du document CD/WP.397 qui contient le projet d'ordre du jour provisoire et de programme de travail pour la session de 1991 de la Conférence. En l'absence d'objection, je considérerai que la Conférence adopte le projet de décision.

Il en est ainsi décidé.

Je passe maintenant au document CD/WP.398 qui contient un projet de décision concernant la reconstitution du Comité spécial sur des arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes. En l'absence d'objection, je considérerai que la Conférence adopte le projet de décision.

Il en est ainsi décidé.

Nous allons maintenant examiner le document CD/WP.399 qui contient un projet de décision concernant la reconstitution du Comité spécial des armes radiologiques. En l'absence d'objection, je considérerai que le projet de décision est adopté.

Il en est ainsi décidé.

Au sujet de la reconstitution de cet organe subsidiaire, j'invite maintenant la Conférence à entériner la nomination de M. Angus Robertson, du Canada, à la présidence du Comité spécial.

Il en est ainsi décidé.

Je tiens à adresser à M. Robertson les félicitations de la Conférence à l'occasion de sa nomination au poste de président du Comité spécial et je lui souhaite le succès dans l'exercice de ses fonctions.

Pour ce qui est du point 7 de l'ordre du jour intitulé "Nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive; armes radiologiques", je tiens à suggérer, comme il a été indiqué lors de la réunion officieuse, que nous gardions à l'esprit le fait que la Conférence, à chaque fois qu'il y aura lieu de traiter ce point de l'ordre du jour et en fonction de ses priorités existantes, devrait continuer d'examiner, avec le concours d'experts, selon qu'il conviendra, l'interdiction de la mise au point et de la fabrication de ces armes et systèmes, en vue de faire, le cas échéant, des recommandations concernant la tenue de négociations spécifiques sur les types identifiés de telles armes.

Il n'y a pas d'autres questions à examiner pour le moment et je vais donc lever la séance. La prochaine séance plénière de la Conférence du désarmement aura lieu le mardi 29 janvier, à 10 heures.

La séance est levée à 10 h 30.

CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.579
29 janvier 1991

FRANCAIS

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA CINQ CENT SOIXANTE-DIX NEUVIEME SEANCE

Tenue au Palais des Nations, à Genève,
le mardi 29 janvier 1991, à 10 heures.

Président : M. W. Rasaputram (Sri Lanka)

GE.91-60194/4746H

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je déclare ouverte la 579ème séance plénière de la Conférence du désarmement.

Aucun orateur n'est inscrit pour aujourd'hui. Y a-t-il des membres qui souhaiteraient intervenir à ce stade ? Je donne la parole au représentant du Canada, M. Robertson.

M. ROBERTSON (Canada) (traduit de l'anglais) : Etant donné que c'est la première séance plénière à laquelle j'assiste lors de cette nouvelle session, j'estime qu'il est approprié de dire quelques mots - qui ne portent pas sur le fond de la question examinée - au sujet de l'élection du Canada, en ma personne, à la présidence du Comité des armes radiologiques. C'est là un honneur pour moi ainsi que pour ma délégation. Je voudrais vous prier de bien vouloir m'excuser de ne pas avoir été présent plus tôt, mais je me trouvais à Malte pour une réunion de la CSCE consacrée, assez paradoxalement, au règlement pacifique des différends, d'où je suis revenu il y a seulement 48 heures.

Je tiens, à cette occasion, à assurer la Conférence que je ferai de mon mieux pour que nos travaux progressent au titre du point de l'ordre du jour consacré aux armes radiologiques. Je pense à cet égard que nous sommes très fortunés de bénéficier du concours du secrétariat en la personne de M. Cassandra et de Mme Cummins. Je crois savoir que les négociations et les discussions sur la composition du bureau et le choix des présidents des deux groupes habituels se poursuivent toujours, et il est évident que l'aide des membres du bureau sera tout aussi importante pour nos activités. Mais c'est bien entendu aux Etats membres participants qu'il appartient de déterminer si nous progresserons davantage cette année que par le passé - et je dois admettre que nous n'avons pas avancé particulièrement vite. Etant donné qu'il a été possible de s'entendre rapidement sur le mandat et la présidence du Comité spécial, un observateur extérieur pourrait avoir l'impression que les chances de progrès sont bonnes; mais nous savons tous que ce n'est pas réellement le cas. Les questions sur lesquelles nous nous penchons sont difficiles, parfois litigieuses, et il n'est guère probable que la tâche soit plus aisée cette fois-ci que précédemment. Cela dit, il me semble pourtant qu'il existe déjà certaines possibilités permettant d'améliorer la situation - je mentionne juste cela en passant pour pouvoir en parler avec vous ultérieurement à titre officieux. L'une des difficultés rencontrées en 1990 tenait au fait que nous nous réunissions le lundi matin, ce qui interférait avec les consultations hebdomadaires officieuses sur les armes chimiques menées par l'un de nos groupes, privant ainsi peut-être le débat sur les armes radiologiques de contributions utiles qu'auraient pu apporter des délégations de dimension réduite. De toute manière, il me semble que le lundi matin n'est pas nécessairement le moment le plus approprié pour accomplir du travail vraiment productif, et il entre dans mes intentions de consulter les coordonnateurs des groupes et le secrétariat pour voir si nous pouvons nous entendre sur le choix d'un meilleur créneau pour notre examen de la question des armes radiologiques. J'ajouterai aussi que l'an dernier, à la suite de circonstances diverses, nous n'avons pas tenu autant de réunions qu'il aurait été possible; il y a eu 19 séances au total, soit 4 du Comité spécial, 8 du Groupe A et 7 du Groupe B. Dans le cadre des nouveaux arrangements pour 1991, où la session est divisée en trois parties, nous avons au moins la possibilité de tenir jusqu'à 25 séances; même si ce chiffre n'est pas atteint, les perspectives sont néanmoins plus favorables qu'elles ne l'étaient auparavant.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant du Canada. Y a-t-il d'autres membres qui souhaiteraient intervenir ? Ce n'est pas le cas.

Je vais donc passer à nos travaux d'aujourd'hui. Je voudrais vous informer que le rapport du Comité des armes chimiques portant sur les travaux qu'il a effectués durant l'intersession sera disponible, sous la cote CD/1046, lors de notre prochaine séance plénière, le jeudi 31 janvier. Il sera présenté par le Président du Comité, l'ambassadeur Hyltenius de la Suède. Lors de la séance plénière suivante, qui se tiendra le 7 février, j'inviterai la Conférence à adopter ce rapport. En ce qui concerne la reconstitution du Comité spécial, à laquelle il nous a été recommandé de procéder à titre prioritaire dans le rapport de 1990, je poursuis actuellement mes consultations sur son futur mandat. J'espère qu'il nous sera possible de parvenir bientôt à un accord sur la reconstitution de cet organe subsidiaire de façon que les négociations concernant le texte évolutif puissent avancer sans retard.

Outre mes consultations sur le mandat du Comité des armes chimiques, je procède également avec les coordonnateurs à l'examen de la situation concernant la reconstitution d'autres organes subsidiaires. Je vous ferai rapport dès que ces consultations seront achevées.

Avant de lever la séance, je voudrais vous informer que nous avons déjà reçu 34 demandes d'Etats non membres en vue de participer aux travaux de la Conférence et de ses organes subsidiaires. Les dernières en date ont été diffusées jeudi dernier pour l'information des membres. Nous devrions donc être en mesure de prendre une décision à cet égard lors de la prochaine séance plénière, le jeudi 31. Vous vous rappellerez que j'ai déjà expliqué la marche à suivre à cette occasion, qui est la même que celle de l'an dernier. Avant de saisir la Conférence pour décision de la note du Président accompagnant toutes les demandes, nous tiendrons une réunion officieuse afin d'examiner cette note. Nous reprendrons ensuite la séance plénière et prendrons les décisions qui s'imposent.

Il n'y a pas d'autres questions à examiner aujourd'hui et je vais lever la séance. La prochaine séance plénière de la Conférence du désarmement aura lieu le jeudi 31 janvier, à 10 heures.

La séance est levée à 10 h 25.

CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.580
31 janvier 1991

FRANCAIS

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA CINQ CENT QUATRE-VINGTIEME SEANCE

Tenue au Palais des Nations, à Genève,
le jeudi 31 janvier 1991, à 10 heures.

Président : M. W. Rasaputram (Sri Lanka)

GE.91-60182/4983H

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je déclare ouverte la 580ème séance plénière de la Conférence du désarmement.

Sont inscrits sur la liste des orateurs pour aujourd'hui le représentant de la Suède, qui prendra la parole en sa qualité de Président du Comité spécial des armes chimiques pour présenter le rapport sur les travaux effectués par le Comité durant l'intersession, ainsi que les représentants des Pays-Bas et du Canada. Je suspendrai ensuite la séance plénière et convoquerai une réunion officieuse de la Conférence pour examiner les demandes de participation à nos travaux émanant d'Etats non membres. Nous reprendrons alors la séance plénière pour poursuivre l'examen de la question.

Je donne maintenant la parole au Président du Comité spécial des armes chimiques, l'Ambassadeur Hyltenius de la Suède, qui va présenter le rapport du Comité publié sous la cote CD/1046.

M. HYLTEINIUS (Suède) (traduit de l'anglais) : J'ai l'honneur de vous présenter aujourd'hui le rapport du Comité spécial des armes chimiques (CD/1046). Comme vous vous en souvenez, la Conférence a décidé, à la dernière séance de sa session d'été, que le Comité spécial tiendrait des consultations à participation non restreinte du 26 novembre au 21 décembre 1990, suivies par une session de durée limitée entre le 8 et le 18 janvier 1991. Grâce au travail qui a pu être fait au cours de cette intersession, le rapport précédemment présenté à la Conférence en août dernier (document CD/1033) a pu être considérablement amendé. Plusieurs documents nouveaux ont été rédigés et des éléments du texte précédent sont passés de l'appendice II à l'appendice I, ce qui en a fait des parties intégrantes du "texte évolutif". De plus, les articles du "texte évolutif" ont été mis en forme par souci de cohérence et de lisibilité.

En 1990, les problèmes politiques que pose l'établissement de la future convention ont été beaucoup plus souvent abordés qu'auparavant et ce de diverses façons. L'initiative la plus considérable consiste à mener des consultations à participation non restreinte sur la sécurité non diminuée et l'adhésion universelle. Une convention de cette amplitude ne peut pas être abordée uniquement de façon fragmentaire. Il faut aussi avoir une vue générale du contexte politique et des relations entre les éléments constitutifs. Il ressort de ces consultations que, pour être suffisamment attrayante, la convention doit être efficace et non discriminatoire. Il faut que l'adhésion à l'instrument puisse représenter un avantage, et que la non-adhésion apparaisse comme une option peu attirante. Je pense que les consultations à participation non restreinte qui ont été menées sur ces questions ont permis de mieux comprendre les enjeux et qu'elles ont donc préparé le terrain pour un accord final. Elles ont également suscité un débat sur ce qui peut être d'ores et déjà fait pour encourager le plus grand nombre possible de pays à adhérer à la convention (déclarations d'intention, initiatives régionales, etc.).

On trouvera à l'appendice II mon exposé récapitulatif sur les consultations à participation non restreinte qui ont porté sur les questions de sécurité non diminuée et d'adhésion universelle.

(M. Hyltenius, Suède)

A cet égard, je note avec une satisfaction particulière que les Etats non membres de la Conférence du désarmement participent de plus en plus nombreux aux négociations. C'est de bon augure pour notre convention, qui devrait ainsi susciter une large adhésion. Les initiatives régionales qui ont été prises ou qui sont prévues constituent d'autres exemples de contribution active à la réalisation de ces objectifs.

Au cours de l'année passée, nous avons aussi beaucoup travaillé aux questions de vérification. Outre qu'un des groupes de travail s'est penché activement sur ces problèmes - avec d'importants résultats concrets sur lesquels je reviendrai bientôt - un effort résolu a été fait pour résoudre le problème de la vérification par mise en demeure - ou, comme je dirais plus volontiers, des inspections sur demande. J'ai soumis un projet d'article IX, que nombre de délégations ont accueilli avec bienveillance et qui a fait l'objet de discussions à la fois larges et approfondies. Cependant, il n'a pas été possible de parvenir à un accord sur cet article. Certes, c'eût été remporter un succès considérable que de régler là un problème politique en suspens depuis si longtemps et qui constitue une des pierres angulaires de la convention, mais cette situation ne devrait pas, selon moi, nous décourager exagérément. Les autres problèmes sont maintenant mieux connus et compris par toutes les délégations. C'est là une étape par laquelle nous devons passer pour élaborer la convention.

A cet égard, il est intéressant de prendre note des efforts réalisés lors d'inspections expérimentales sur demande pour faire ressortir les problèmes qui se sont posés et leur trouver une solution. Le Comité sera en fait mieux placé qu'auparavant pour résoudre cette question quand elle sera de nouveau abordée.

Les consultations à participation non restreinte sur le Conseil exécutif semblent, généralement parlant, avoir confirmé la solidité des dispositions actuelles figurant à l'appendice I, même s'il est également apparu que les questions de composition du Conseil et de procédures de prise de décision en son sein ne sont pas assez mûres pour trouver une solution.

Outre qu'ont été abordées en profondeur les grandes et difficiles questions politiques que je viens d'évoquer, des progrès considérables ont été réalisés sur divers points, qui apparaissent maintenant dans le nouveau "texte évolutif". La déception suscitée par l'absence d'accord sur certaines questions clefs ne doit pas nous cacher les succès considérables et concrets obtenus par les trois groupes de travail et par les collaborateurs du Président.

Le Groupe de travail A nous a fourni un texte nouveau et définitif concernant les enquêtes sur les allégations d'emploi d'armes chimiques, harmonisé avec les procédures que peut utiliser le Secrétaire général de l'ONU et figurant maintenant dans le Protocole relatif aux procédures d'inspection.

(M. Hyltenius, Suède)

De plus, les membres du Groupe de travail A n'ont pas ménagé leurs forces pour rendre lisibles - et, surtout, applicables - les dispositions en matière de vérification figurant aux annexes des articles IV et V. Ces énoncés et des dispositions similaires des annexes de l'article VI ont en outre été harmonisées avec le libellé du Protocole relatif aux procédures d'inspection. Je tiens à remercier M. Shahbaz pour la part qu'il a prise à l'obtention de ces résultats importants.

Le Groupe de travail B est parvenu à incorporer dans le "texte évolutif" l'ensemble de l'ordre de destruction des armes chimiques et des installations de fabrication. J'aimerais rappeler qu'avant la session de 1990 les représentants de tous les groupes considéraient ce point comme l'un des obstacles les plus difficiles. Il est dorénavant surmonté, et je sais particulièrement gré à M. Meerburg de son ingéniosité et du bon travail qu'il a fait.

Le Groupe de travail B est aussi parvenu à compléter les tableaux de l'Annexe sur les produits chimiques et à mettre définitivement au point les modalités de révision des tableaux et des principes directeurs. De plus, des progrès considérables ont été faits sur la question des seuils. Il a également été possible d'incorporer à l'appendice II des éléments extrêmement utiles sur les "concentrations peu élevées" et "l'utilisation captive de produits chimiques inscrits".

Le Groupe de travail C a fait des progrès considérables sur des points que la plupart d'entre nous considérons comme des obstacles majeurs. Nous sommes particulièrement reconnaissants à M. Krutzsch pour sa persévérance et son enthousiasme. Même s'il reste à achever la mise au point des solutions apportées à des questions comme les "amendements", le "règlement des différends" et les "mesures propres à redresser une situation et à garantir le respect, y compris les sanctions" (désormais incorporées dans l'appendice I), chacune de ces solutions représente une percée d'ordre non seulement technique mais aussi politique. Enfin, la partie intitulée "L'Organisation : aspects financiers", qui figure maintenant à l'appendice II, constitue une base nouvelle et précieuse pour poursuivre les travaux sur cette question capitale.

Les consultations à participation non restreinte sur l'article X "Assistance et protection contre les armes chimiques" se sont poursuivies au cours de l'intersession. De nouveaux progrès ont été réalisés, et il me semble qu'un accord est en vue sur cet article important. Un document du Président a été publié (CD/CW/WP.324), qui devrait constituer une bonne base pour la suite des travaux. Je suis très reconnaissant à l'Ambassadeur García Moritán de l'Argentine et à son adjoint, M. Parini, qui ont fait un travail très constructif et prometteur sur ce point.

L'article XI constitue, selon moi, un autre élément important de la convention. J'ai mené des consultations privées sur cet article pendant toute l'année, ainsi que des consultations à participation non restreinte au cours de l'intersession. Certes, il n'y a pas encore accord, mais le nombre de délégations qui font des réserves sur l'inclusion du projet de texte relatif à cet article dans l'appendice I a considérablement diminué.

(M. Hyltenius, Suède)

Le problème des armes chimiques anciennes est dorénavant mieux analysé qu'auparavant, mais sa solution n'est toujours pas en vue. J'ai l'impression qu'il faudra de nouveaux contacts bilatéraux entre certains des pays particulièrement intéressés avant qu'il ne soit possible de trouver une solution appropriée et généralement acceptable dans le contexte multilatéral. Je suis très reconnaissant à l'Ambassadeur Morel des efforts qu'il a déployés sur ce terrain difficile en tant que collaborateur du Président. On trouvera à l'appendice II l'état actuel des travaux sur ce point.

J'ai le plaisir d'annoncer que le règlement de la question de la "juridiction et du contrôle" a considérablement progressé cette année, et que le nouveau texte sur les "Engagements d'ordre général" de l'article VII a été inclus dans l'appendice I. Certaines références à ce concept demeurent dans le "texte évolutif" mais je suis persuadé que cette question peut être réglée sans grande difficulté maintenant que l'accord s'est fait sur les engagements d'ordre général. Nous le devons au travail énergique de l'Ambassadeur Reese et de M. Morris, de l'Australie, qui ont mené des consultations sur ce point en mon nom. Je tiens à les remercier chaleureusement d'avoir mené à bien cette tâche.

Bien que cette année l'accent ait surtout été mis sur les efforts pour régler les questions politiques, cela ne signifie pas que les questions techniques aient été négligées. J'ai déjà évoqué les travaux du Groupe de travail B et les résultats importants qu'il a obtenus. De plus, le Groupe technique sur l'instrumentation, que préside avec compétence Mme Rautio, a réglé plusieurs problèmes techniques, et j'aimerais saisir cette occasion pour la remercier une fois de plus d'avoir pris une part importante à nos travaux cette année.

Depuis plusieurs années, divers négociateurs et experts travaillent méticuleusement à l'élaboration du projet de convention. Celui-ci était petit à petit devenu assez difficile à lire du fait d'incohérences de nomenclature, de numérotation, de ponctuation, etc. Le sentiment général était donc qu'il fallait mettre en forme le texte actuel. Un groupe à composition non limitée, placé sous la direction d'un membre de ma délégation, M. Santesson, s'est chargé de cette tâche au cours de l'intersession, et les articles du "texte évolutif" sont désormais au point. En outre, des règles à suivre ultérieurement pour la mise en forme du texte, ainsi qu'une liste de questions en suspens concernant la mise en forme du texte ont été diffusées dans un document de travail (CD/CW/WP.323).

Puisque l'application de la future convention dépendra aussi de la collaboration avec l'industrie chimique, les contacts avec des représentants de cette industrie revêtent une importance particulière. Les réunions du Comité spécial avec des représentants de l'industrie ont permis d'aborder en profondeur certaines questions techniques et problèmes de vérification d'actualité. Il semble que les diplomates comme les industriels y ont gagné une meilleure compréhension de leurs points de vue et préoccupations respectifs.

(M. Hyltenius, Suède)

Il est impossible de mener une négociation aussi complexe sans l'appui d'un secrétariat très compétent et efficace. Le Comité spécial des armes chimiques a la chance de pouvoir compter sur un pareil appui. Je suis particulièrement reconnaissant à M. Bensmail qui, de longue date, occupe le poste de secrétaire du Comité et dont la contribution à nos travaux, au cours de l'année passée et des années précédentes, ne saurait être sous-estimée. Il a bénéficié de l'aide très compétente de Mmes Marcaillou, Darby et Roux, auxquelles j'adresse également mes cordiaux remerciements. D'autres fonctionnaires du secrétariat ont eux aussi apporté une contribution importante. Je pense en particulier aux interprètes et aux traducteurs. Je leur suis très reconnaissant du travail qu'ils ont fourni, ainsi que de leur compréhension et de leur collaboration dans la réalisation de notre tâche commune.

Ma délégation a beaucoup travaillé pour pouvoir se joindre utilement aux efforts qu'exige une présidence comme celle qui m'a été confiée. J'ai été entouré de nombreux collaborateurs compétents - MM. Molander, Santesson, Lau, Gierow, Rumm et Grenstad - qui sont à l'origine de bien des documents que j'ai présentés au Comité. J'exprime aussi toute ma gratitude aux secrétaires de ma mission, qui ont assumé en grande partie la lourde tâche que représente la production de ces documents.

Au début de mon intervention, j'ai évoqué le cadre politique de nos négociations. J'aimerais y revenir en conclusion. Au sein de la Conférence, nous pouvons beaucoup contribuer à la prise en compte des aspects politiques de la convention en la rendant suffisamment attirante pour qu'elle suscite une adhésion vaste, voire universelle. Mais, dans notre recherche de solutions idéales et bien agencées, ne perdons pas de vue les événements actuels. La guerre du Golfe nous rappelle que la guerre chimique reste une possibilité terrifiante et que, dès maintenant, nous devons tout faire pour achever nos travaux dans les meilleurs délais. Plus que jamais, notre tâche est importante et urgente.

Je présente tous mes vœux de succès à notre nouveau président, l'Ambassadeur Serguéï Batsanov. Il a la compétence, la largeur de vues et la détermination requises pour s'acquitter de la lourde tâche qui l'attend dans les négociations en cours.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le Président du Comité spécial des armes chimiques pour sa présentation ainsi que pour les paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Au nom de la Conférence, je voudrais remercier l'Ambassadeur Hyltenius de l'efficacité et de l'habileté remarquables avec lesquelles il a rempli ses fonctions de président du Comité.

Comme je l'ai expliqué précédemment, la Conférence adoptera le rapport publié sous la cote CD/1046 lors de sa prochaine séance plénière, qui se tiendra le jeudi 7 février.

Je donne maintenant la parole au représentant des Pays-Bas, l'Ambassadeur Wagenmakers.

M. WAGENMAKERS (Pays-Bas) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, qu'il me soit permis de vous féliciter, au nom de la délégation néerlandaise, de votre accession aux hautes fonctions de président de la Conférence du désarmement. Nous sommes sûrs que sous votre direction compétente et énergique, la Conférence reprendra sans difficulté et avec de bons résultats ses travaux en 1991. La délégation néerlandaise fera tout son possible pour vous aider à stimuler et à mener efficacement les activités de notre organe. Ces jours-ci, la guerre du Golfe nous occupe presque entièrement l'esprit, et à juste titre. Les Pays-Bas contribuent activement à faire respecter les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité de l'ONU. Comme nous le savons tous, cette guerre risque de prendre des proportions tragiques : je veux parler des menaces, faites implicitement et explicitement, de l'emploi des armes chimiques dans ce conflit. De toute évidence, de telles menaces ne peuvent que nous obliger à atteindre l'objectif qui constitue le point le plus important de notre ordre du jour, c'est-à-dire de conclure une convention efficace interdisant à jamais toutes les armes chimiques : une convention digne de notre confiance et susceptible de faire disparaître effectivement le fléau de la guerre chimique de toutes les régions du monde, un instrument dont nous puissions être sûrs qu'il sera partout appliqué et observé loyalement et qu'il ne sera pas considéré par certains comme un chiffon de papier. Pour que les Etats soient fondés à croire que la convention sera pleinement appliquée, il nous faut entre autres établir un régime d'inspections internationales qui pourront être effectuées sur demande à tout moment et en tous lieux, et qui reposeront sur des procédures efficaces grâce auxquelles il sera possible de déceler toute violation grave. Seul un tel régime peut être à même de dissuader les violateurs éventuels. Nous avons déjà élaboré un certain nombre de ces procédures d'inspection - il faut maintenant les mettre concrètement à l'épreuve, les améliorer et les compléter.

A cet égard, j'ai le plaisir de vous présenter aujourd'hui, au nom des délégations canadienne et néerlandaise, un rapport sur une inspection expérimentale par mise en demeure à laquelle nos deux pays ont procédé conjointement dans une installation militaire, aux fins de la convention sur les armes chimiques. Ce rapport a été publié comme document de la Conférence sous la double cote CD/1052 et CD/CW/WP.327.

L'inspection s'est déroulée du 26 au 28 novembre 1990, dans une base aérienne militaire opérationnelle où des forces terrestres tenaient garnison, et c'était la première inspection expérimentale bilatérale concernant les armes chimiques à laquelle l'un ou l'autre des deux pays aient participé.

A ce propos, je ferai remarquer que les Pays-Bas ont participé par ailleurs à un certain nombre d'inspections expérimentales bilatérales dans le cadre de la maîtrise des armes classiques. Deux exercices d'inspection conjoints ont été organisés en Pologne l'année dernière afin de recueillir des données d'expérience concrètes, destinées à étayer les négociations relatives au Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe, qui a été signé à Paris le 19 novembre 1990. En outre, une inspection expérimentale conjointe a été effectuée par le Canada et les Pays-Bas cette semaine aux Pays-Bas, afin

(M. Wagenmakers, Pays-Bas)

de compléter la formation des participants à l'application de cet instrument. Nos partenaires de l'Union de l'Europe occidentale ont été invités à s'y faire représenter par des observateurs.

Pour revenir à l'inspection expérimentale conjointe qu'ont effectuée le Canada et les Pays-Bas dans le cadre de la convention sur les armes chimiques, j'indiquerai que, compte tenu des données d'expérience recueillies lors des inspections expérimentales nationales faites précédemment, cet exercice avait pour objectifs, premièrement de poursuivre l'essai des procédures d'inspection telles qu'elles figurent dans le texte évolutif de la convention; deuxièmement, d'établir qu'il serait possible de démontrer le respect des dispositions de la convention sur les armes chimiques sans que l'information confidentielle ne soit divulguée; enfin, de poursuivre la formation des participants à l'organisation, à la conduite et à l'accompagnement d'une telle inspection.

L'opération, à laquelle ont participé des inspecteurs néerlandais et canadiens, a fait apparaître l'utilité des exercices multinationaux. Elle a aussi démontré qu'il serait possible de tirer des conclusions sûres en inspectant des installations dont l'accès était réglementé, dans une base militaire opérationnelle. En outre, cette inspection a été l'occasion de faire un certain nombre de constatations utiles concernant les problèmes que la Conférence du désarmement n'a pas fini d'examiner, et a fait apparaître certaines questions qu'il reste à régler dans le cadre de nos négociations et, éventuellement, dans celui du Protocole relatif aux procédures d'inspection, tel qu'il figure dans le projet de convention. Ces constatations, assorties de recommandations, sont énoncées dans le rapport. Qu'il me soit permis de m'arrêter sur quelques-unes d'entre elles.

Pour ce qui concerne la notification du site d'inspection et l'arrivée de l'équipe d'inspection, le Canada et les Pays-Bas ont décidé que le site en serait notifié par l'Etat partie requérant après l'arrivée de l'équipe d'inspection au point d'entrée, plutôt qu'au moment où notification de la demande d'inspection serait faite à l'Etat partie inspecté. Dans des conditions réelles, une telle manière de procéder aurait renforcé l'élément de surprise. Les deux pays ont constaté, cependant, qu'il subsistait dans le texte évolutif nombre de points d'interrogation quant à la procédure exacte à suivre avant que ne commence effectivement l'inspection. Par exemple, on n'y traite guère du moment précis où débute l'inspection, ce qui laisse la porte largement ouverte aux divergences de vues. En outre, le secrétariat technique se heurtera à plusieurs difficultés pour former une équipe d'inspection s'il ne connaît pas à l'avance le type et l'importance du site à inspecter.

Au cours de l'exercice, l'observateur de l'Etat requérant a pu assister, avec une grande liberté de manoeuvre, à l'exposé d'information précédant l'inspection, au compte rendu et aux opérations effectuées par l'équipe d'inspection et ses sous-groupes. On a estimé par la suite que l'observateur serait très bien placé pour renseigner son gouvernement sur l'efficacité avec laquelle l'inspection avait été conduite et sur ses constatations, sans pour autant gêner les opérations ou avoir accès à l'information confidentielle.

(M. Wagenmakers, Pays-Bas)

Dans l'ensemble, l'exercice a montré qu'il était possible de protéger convenablement l'information confidentielle dans des installations militaires alors que l'accès en était réglementé, tout en fournissant à l'équipe d'inspection suffisamment de renseignements pour tirer des conclusions sûres quant à la présence éventuelle d'armes chimiques.

Il est à noter à ce propos que l'équipe d'inspection n'a pas pu consulter les dossiers médicaux, car ceux-ci relèvent des lois canadiennes sur la protection de la vie privée. On a estimé que ce problème devait être examiné de près à la Conférence du désarmement.

Le Canada et les Pays-Bas sont convenus que les échantillons seraient tous analysés à l'extérieur, dans les laboratoires de la TNO, aux Pays-Bas. Faire effectuer les analyses dans un laboratoire moderne entièrement équipé présentait plusieurs avantages, puisqu'il a été possible d'obtenir des résultats très fiables tout en limitant le nombre de membres de l'équipe d'inspection et la quantité de matériel que celle-ci devait emporter; mais il y avait aussi un inconvénient, à savoir qu'il fallait assurer la garde ininterrompue des échantillons au cours du stockage, du transport et de l'analyse. Comme nos experts le savent déjà, il faudra reprendre l'examen de ce problème.

Dans l'ensemble, l'inspection expérimentale par mise en demeure à laquelle le Canada et les Pays-Bas ont procédé conjointement s'est révélée être un exercice assez satisfaisant et utile. On a pu constater à nouveau que les procédures énoncées dans le texte évolutif, même si elles sont encore imparfaites, offrent en principe un excellent cadre dans lequel effectuer de telles inspections. Le protocole nous donne les moyens requis pour établir que les dispositions de la convention sur les armes chimiques sont respectées. Je voudrais donc encourager tous les Etats qui seront parties à la future convention à participer à des inspections expérimentales par mise en demeure, afin de nous aider à mettre encore mieux au point cet élément du régime de vérification établi par la convention.

Certains des points qui sont relevés dans notre rapport sur l'inspection expérimentale par mise en demeure pourraient éventuellement être examinés par le Comité spécial et ses sous-groupes, et d'autres pourraient être repris ultérieurement. Il faudrait soumettre la question à nos experts techniques et juridiques.

Je voudrais saisir cette occasion de remercier les autorités canadiennes, militaires et civiles de leur excellente collaboration. L'inspection s'étant déroulée en Allemagne, nous tenons aussi, bien entendu, à exprimer notre reconnaissance aux autorités allemandes.

Enfin, nous avons hâte de voir aboutir les négociations sur la convention et comptons que celles-ci s'achèveront dès cette année. Nous estimons par conséquent que le Comité spécial des armes chimiques devrait être reconstitué sans attendre. La nouvelle version du texte évolutif que vient de présenter le Président du Comité spécial des armes chimiques pour 1990 offre une excellente base afin que nous puissions poursuivre nos efforts, sinon

(M. Wagenmakers, Pays-Bas)

les intensifier. La délégation néerlandaise saisit cette occasion pour saluer l'Ambassadeur Hyltenius et son équipe, et leur exprimer sa gratitude pour les services précieux qu'ils ont rendus dans le cadre des négociations relatives à la convention sur les armes chimiques. Nous sommes sûrs que l'Ambassadeur Batsanov poursuivra les travaux dans le même esprit.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant des Pays-bas pour sa déclaration et les paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole au représentant du Canada, l'Ambassadeur Shannon.

M. SHANNON (Canada) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, qu'il me soit permis, dès l'abord, de vous féliciter à l'occasion de votre accession à la présidence de la Conférence et de vous adresser tous mes vœux de succès. Je voudrais aussi souhaiter la bienvenue aux ambassadeurs qui prennent rang parmi nous en 1991.

Le rapport que les Pays-Bas et le Canada présentent aujourd'hui sur une inspection expérimentale par mise en demeure, à laquelle ils ont procédé conjointement dans le cadre de la convention sur les armes chimiques, vient à un moment de grave crise internationale. L'attention du monde est centrée sur le conflit qui fait rage dans le golfe Persique et où les armes chimiques risquent d'être employées à nouveau, en violation du Protocole de Genève de 1925. Le spectre d'un recours éventuel aux armes chimiques dans le Golfe met en lumière l'importance des travaux que nous menons dans l'espoir de débarrasser le monde de ces armes insensées de destruction massive. En face de ce danger, nous devons réagir en redoublant d'efforts.

L'an dernier, le Canada a accueilli avec satisfaction une proposition néerlandaise tendant à effectuer une inspection conjointe et de constituer à cette fin une équipe d'inspection bilatérale. Nous avons estimé qu'un tel groupe présenterait à maints égards des caractéristiques analogues à celles de l'équipe internationale qu'enverrait sur les lieux le Directeur général du Secrétariat technique qu'il est proposé de créer.

La première inspection expérimentale à laquelle nous ayons collaboré avec les Pays-Bas dans le cadre de la convention sur les armes chimiques a eu lieu en juin 1990 et a fait l'objet du rapport publié sous la cote CD/1030. Pour cette première expérience, des représentants des pouvoirs publics canadiens ont procédé à une inspection expérimentale "de routine" dans une installation pharmaceutique canadienne. Un observateur du Ministère néerlandais des affaires étrangères y a assisté.

Cependant, la pleine participation de représentants du Canada et des Pays-Bas à l'inspection expérimentale par mise en demeure menée conjointement par les deux pays dans la base militaire canadienne de Lahr, en Allemagne, a fait de cette dernière expérience une opération bien plus largement multinationale que ne l'était notre première inspection expérimentale nationale. Comme cette deuxième inspection se déroulait sur le territoire allemand, des observateurs de l'Allemagne ont assisté à toute l'opération, ce qui ajoutait encore à son caractère multinational.

(M. Shannon, Canada)

Je voudrais appeler l'attention de la Conférence sur un autre aspect de cette inspection et des procédures suivies. Le personnel canadien d'accompagnement dans le pays avait été formé à l'accueil d'équipes d'inspection dans un cadre d'obligations conventionnelles assez différent, à savoir le régime établi par le Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe. Nous avons constaté que les modes opératoires appliqués par le personnel d'accompagnement dans le pays, comme ceux auxquels le personnel du site d'inspection devait se conformer, pourraient être modifiés sans grande difficulté pour répondre, à bien des égards, aux besoins de l'inspection par mise en demeure effectuée dans le cadre de la convention sur les armes chimiques.

De même, je pense que certains des éléments pris en considération et énoncés dans le protocole applicable aux inspections effectuées dans le cadre du Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe pourraient servir aux délégations ici présentes et à leurs experts, alors que la Conférence met au point et achève le Protocole relatif aux procédures d'inspection, tel qu'il figure dans le texte évolutif de la convention sur les armes chimiques. Ce que je vous propose ici, c'est une interaction féconde des solutions apportées, pour nous aider à élaborer un ensemble de procédures concrètement viables et non pas simplement satisfaisantes sur le plan théorique.

Le représentant des Pays-Bas a évoqué le fait que l'inspection expérimentale conjointe par mise en demeure à la base canadienne de Lahr s'est déroulée dans des installations dont l'accès était "réglementé". Je voudrais compléter ce qu'il a dit en vous faisant part du point de vue de l'Etat partie inspecté sur cette question. La base de Lahr est une base aérienne militaire opérationnelle où des forces terrestres sont en garnison, et bien qu'elle présente de ce fait un certain intérêt sur le plan de la sécurité, il a été possible, en "réglementant" l'accès à certaines installations et pièces de matériel, de répondre aux besoins de l'équipe d'inspection tout en protégeant suffisamment les intérêts de sécurité de l'Etat partie inspecté.

Je voudrais à ce propos exprimer ici au représentant des Pays-Bas notre reconnaissance pour l'occasion qui nous était ainsi offerte de collaborer avec son pays, et le vif plaisir que nous avons eu à travailler si étroitement avec nos collègues néerlandais; je tiens à souligner le sérieux et l'efficacité dont les ministères néerlandais des affaires étrangères et de la défense ont fait preuve tout au long de cette expérience.

Au moment où s'engagent les travaux de fond de 1991, la délégation canadienne vous assure, Monsieur le Président, de son plein appui, alors que la Conférence s'efforcera de conclure dans les délais les plus brefs une convention sur les armes chimiques qui aboutira à la destruction complète des stocks de ces armes et dissipera à tout jamais la crainte que ces moyens de guerre horribles puissent être à nouveau employés. Cette année, la menace du recours aux armes chimiques plane une fois encore; nous nous devons de faire en sorte que l'année ne s'achève pas sans que la question de l'interdiction des armes chimiques n'ait été réglée.

(M. Shannon, Canada)

Je saisis cette occasion pour vous informer que, comme les années précédentes, la délégation canadienne fera distribuer par l'intermédiaire du secrétariat de la Conférence des exemplaires des derniers recueils sur les armes chimiques contenant le texte des déclarations faites en séance plénière et des documents présentés à la session de 1990.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant du Canada pour sa déclaration et pour les paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. La liste des orateurs est maintenant épuisée et je constate qu'il n'y a pas d'autres délégations qui souhaiteraient intervenir à ce stade.

Comme je l'ai annoncé au début, je vais maintenant suspendre la séance plénière et convoquer une réunion officieuse pour examiner les demandes de participation aux travaux de la Conférence qui ont été adressées par des Etats non membres.

La séance est suspendue à 10 h 50; elle est reprise à 10 h 55.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : La 580ème séance plénière de la Conférence du désarmement est reprise.

A l'issue de la réunion officieuse que nous venons de tenir, je propose que nous prenions une décision, comme il est indiqué dans la note du Président que le secrétariat a distribuée aujourd'hui sous la cote CD/WP.400, au sujet des 34 demandes de participation à nos travaux émanant d'Etats non membres. Etant donné qu'aucune objection n'a été soulevée durant la réunion officieuse, je suggère d'adopter maintenant cette décision.

Il en est ainsi décidé.

A propos de la décision qui vient d'être prise, je tiens à faire la déclaration suivante :

"La Conférence du désarmement, on le sait, est un organe de spécialistes. C'est l'unique instance multilatérale de négociation sur le désarmement. Les membres de la Conférence du désarmement ont pour habitude d'axer très étroitement leurs débats sur les questions de désarmement inscrites à l'ordre du jour. Les Etats non membres qui sont invités à participer aux travaux agissent généralement de même. Nombreux sont les Etats non membres qui ont apporté à nos travaux sur le désarmement une contribution dont l'utilité pratique a été remarquable. Je ne doute pas que les Etats non membres que nous venons d'inviter contribueront eux aussi de manière constructive sur les questions de désarmement de leur choix, à nos négociations et, le cas échéant, à nos prénégociations. Il est entendu que, conformément au règlement intérieur et à la pratique que suit la Conférence, les invitations faites à des Etats non membres couvrent la session de 1991. Il va sans dire que toute action dont notre négociation ne profiterait pas serait tout à fait inappropriée. En fait, la participation aux travaux d'Etats non membres de la Conférence doit contribuer à l'universalité des accords de désarmement.

(Le Président)

Il y a eu d'encourageants progrès dans la négociation d'une convention d'interdiction des armes chimiques. Cela vient d'autant plus à point qu'un passé récent nous a montré toutes les souffrances que pouvaient causer les armes chimiques. Je me permets donc de rappeler aux délégations, celles des Etats membres comme celles des Etats qui souhaitent accéder au statut d'Etat non membre participant, l'appel qui a été lancé dans la Déclaration finale par les pays réunis à la Conférence de Paris sur l'interdiction des armes chimiques : 'En outre, en vue d'assurer dès que possible le caractère universel indispensable de la Convention, [nous] engage[ons] tous les Etats à y devenir parties dès sa conclusion'. Dans ce contexte, je constate que les 34 Etats non membres qui nous ont adressé des communications ont indiqué qu'ils souhaitaient participer à nos négociations sur l'interdiction des armes chimiques."

Il n'y a pas d'autres questions à examiner et je vais donc lever la séance. Je tiens à rappeler que, conformément à la décision adoptée par la Conférence à sa 575ème séance plénière, le 21 août 1990, et comme il est indiqué dans notre programme de travail pour la présente session, nous tiendrons une seule séance plénière par semaine, de préférence le jeudi, à compter de la semaine à venir. En conséquence, la prochaine séance plénière de la Conférence du désarmement aura lieu le jeudi 7 février, à 10 heures.

La séance est levée à 11 heures.

CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.581
7 février 1991

FRANCAIS

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA CINQ CENT QUATRE-VINGT-UNIEME SEANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le jeudi 7 février 1991, à 10 heures.

Président : M. W. Rasaputram (Sri Lanka)

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je déclare ouverte la 581ème séance plénière de la Conférence du désarmement.

Comme je l'ai annoncé lors de notre dernière séance plénière, je soumettrai aujourd'hui à la Conférence pour adoption le rapport du Comité spécial des armes chimiques publié sous la cote CD/1046. Nous écouterons d'abord les déclarations prévues pour aujourd'hui et passerons immédiatement après à l'adoption du rapport.

Sont inscrits sur la liste des orateurs pour aujourd'hui les représentants du Pérou et du Mexique. Je donne la parole au représentant du Pérou, M. Calderón, qui s'exprimera en sa qualité de coordonnateur du Groupe des 21 pour le point 4 de l'ordre du jour.

M. CALDERON (Pérou) (traduit de l'espagnol) : Je voudrais en effet donner lecture, au nom du Groupe des 21, d'une déclaration portant sur le mandat du Comité spécial des armes chimiques.

L'orateur poursuit en anglais.

Cette année encore, le Groupe des 21 tient à rappeler que les négociations en cours au sein du Comité spécial des armes chimiques ont pour objectif la conclusion d'une convention multilatérale, globale et non discriminatoire sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi de toutes les armes chimiques et sur leur destruction.

Le 4 décembre 1990, l'Assemblée générale des Nations Unies, à sa quarante-cinquième session, a adopté à l'unanimité la résolution 45/57 A, qui fait notamment référence aux travaux du Comité spécial des armes chimiques. Dans cette résolution, l'Assemblée générale s'est dit une fois de plus convaincue "qu'il faut s'efforcer avec la plus grande énergie de mener à bonne fin les négociations sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi de toutes les armes chimiques et sur leur destruction".

L'Assemblée générale a également "constaté avec regret et préoccupation qu'il n'a pas encore été conclu de convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques". De plus, elle a prié instamment la Conférence du désarmement "à titre hautement prioritaire, de redoubler d'efforts à sa session de 1991 pour régler les questions en suspens et de mener à bien les négociations sur une convention, en tenant compte de toutes les propositions existantes et initiatives à venir, et de reconstituer à cette fin son Comité spécial des armes chimiques".

Cette année, les conditions préjudiciables à la paix et à la sécurité qui prédominent actuellement sur la scène internationale rendent la conclusion d'une convention sur les armes chimiques encore plus urgente.

(M. Calderon, Pérou)

Le Groupe des 21 demeure convaincu que le mandat du Comité spécial des armes chimiques devrait mentionner l'interdiction totale de l'emploi des armes chimiques pour être conforme aux résolutions que l'Assemblée générale a successivement adoptées au cours des années précédentes, estimant que cet engagement est déjà prévu au paragraphe 3 de l'article premier du projet de convention. C'est là un élément d'une importance capitale pour le Groupe, ainsi que pour l'immense majorité des membres de la Conférence.

Comme le Groupe des 21 l'a répété à de nombreuses reprises, la Conférence du désarmement, en se donnant pour objectif de conclure une convention globale, est amenée à oeuvrer en faveur d'une interdiction totale de l'emploi des armes chimiques, de façon à libérer le monde du fléau de ces armes de destruction massive.

Le Groupe tient à souligner l'importance qu'il attache à tous les aspects du mandat et se déclare prêt à contribuer à une prompte reprise des importants travaux du Comité spécial des armes chimiques.

M. MARÍN BOSCH (Mexique) (traduit de l'espagnol) : L'interdiction des essais nucléaires figure en tête de liste des questions inscrites à l'ordre du jour de la Conférence du désarmement depuis que celle-ci a été créée en 1962. On pourrait même dire que ce qui était alors la Conférence du Comité des dix-huit puissances sur le désarmement a été mise en place précisément en vue de parvenir à un traité d'interdiction complète.

"Un tel traité constituera un premier pas important pour maîtriser la course aux armements. Il sera la base qui permettra de faire naître la confiance nécessaire pour que d'autres mesures de désarmement de plus grande portée soient convenues et loyalement appliquées. Un traité de ce genre peut servir à empêcher et à retenir d'autres pays de fabriquer leurs propres armes nucléaires. Enfin, il empêchera de nouvelles retombées radioactives dues aux essais nucléaires." Cette opinion, formulée ici même par le représentant des Etats-Unis le 27 août 1962 (ENDC/PV.75), résume la position de l'immense majorité de la communauté internationale sur la question.

Un an plus tard, en août 1963, s'ouvrait à la signature le Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau. Les deux seules dispositions de fond de cet instrument portent sur l'interdiction partielle des essais (sans que soit envisagé un système de vérification) et sur la possibilité - stipulée à l'article II - d'apporter des amendements au texte. Dans le préambule, les gouvernements des Parties originaires (les Etats-Unis, le Royaume-Uni et l'Union soviétique) s'engageaient à chercher "à assurer l'arrêt de toutes les explosions expérimentales d'armes nucléaires à tout jamais, déterminés à poursuivre les négociations à cette fin et désireux de mettre un terme à la contamination du milieu ambiant de l'homme par des substances radioactives".

Après plus d'un quart de siècle et des centaines d'essais nucléaires souterrains, la communauté internationale attend toujours une interdiction complète des essais. A la Conférence du désarmement, où nous sommes censés négocier un traité à cet effet, il n'a pas même été possible de parvenir à s'entendre sur la constitution d'un organe subsidiaire de négociation. D'où l'impatience croissante de nombreux Etats Membres de l'ONU, qui se traduit

(M. Marín Bosch, Mexique)

régulièrement chaque année par des résolutions de l'Assemblée générale et par de vigoureux appels émanant de dirigeants politiques, de parlementaires et d'organisations gouvernementales et non gouvernementales. Face à la paralysie de la Conférence du désarmement, un groupe de pays a décidé en 1988, à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire du Traité sur l'interdiction partielle des essais, de soumettre à l'examen des Parties une proposition d'amendement. La proposition de l'Indonésie, du Pérou, de Sri Lanka, du Venezuela, de la Yougoslavie et du Mexique a été distribuée à la Conférence du désarmement le 5 août 1988, sous la cote CD/852. Elle vise à transformer l'instrument en traité d'interdiction complète des essais nucléaires. L'amendement comporte trois volets : premièrement, l'addition d'un sixième article indiquant que "les protocoles annexés au présent Traité constituent une partie intégrante du Traité"; deuxièmement, le texte d'un Protocole I aux termes duquel l'interdiction s'appliquerait aussi aux essais sous terre ou dans tout autre milieu non indiqué à l'article premier; troisièmement, le texte d'un Protocole II sur la vérification de l'interdiction complète.

Conformément aux dispositions de l'article II du Traité et sur les instances de la majorité des Etats parties et de l'Assemblée générale des Nations Unies elle-même (voir les résolutions 41/46B, 42/26B et 44/106), la Conférence d'amendement a été convoquée et la première phase d'organisation s'est déroulée au Siège de l'ONU, du 29 mai au 8 juin 1990. Les participants y sont convenus de l'ordre du jour provisoire de la Conférence d'amendement, ont adopté le règlement intérieur de la Conférence et ont invité les Parties au Traité, en particulier les Etats dotés d'armes nucléaires, à soumettre à la Conférence leurs points de vue sur la vérification d'une interdiction complète des essais nucléaires.

Le 30 novembre 1990, les six Etats auteurs de l'initiative visant à convoquer la Conférence d'amendement ont diffusé un projet de Protocole II sur la vérification d'une interdiction complète des essais (PTBT/CONF/6). Cependant, étant donné l'attitude adoptée par les Etats originaires - auxquels le Traité accorde le droit d'opposer leur veto à un amendement quelconque -, il était évident que l'amendement ne pourrait être adopté lors de la deuxième phase de la Conférence, qui a eu lieu également à New York, du 7 au 18 janvier 1991. Pleinement consciente de ce fait, l'Assemblée générale, dans sa résolution 45/50 du 4 décembre 1990, avait recommandé "de prendre les dispositions voulues pour assurer que des efforts intenses se poursuivront, sous les auspices de la Conférence d'amendement, jusqu'à ce que l'on parvienne à un traité d'interdiction complète des essais nucléaires".

Toutefois, l'ampleur du débat général lors des séances plénières et l'examen du Protocole sur la vérification en comité plénier, ainsi que la participation étoffée des organisations non gouvernementales, ont mis en relief le large appui international dont a bénéficié l'initiative des Six. C'est ainsi que la grande majorité des Parties a pu s'entendre sur un mécanisme de suivi permettant à la Conférence de poursuivre ses travaux après le 18 janvier. Les six auteurs de l'initiative, auxquels se sont joints le Nigéria, les Philippines, la République-Unie de Tanzanie et le Sénégal, ont présenté un projet de décision ainsi libellé :

(M. Marín Bosch, Mexique)

"Reconnaissant le caractère complexe de certains aspects d'un traité d'interdiction complète, en particulier de ceux qui concernent la vérification du respect des dispositions et les sanctions possibles en cas de manquement, les Etats parties ont estimé qu'il fallait entreprendre de nouveaux travaux. Ils sont convenus en conséquence de reconvoquer la Conférence au plus tard en septembre 1993 et de créer un groupe de travail intersession, composé de 15 à 20 pays, afin de poursuivre l'examen de la vérification du respect d'un traité d'interdiction complète des essais. Le groupe de travail présentera un rapport à la Conférence lorsque celle-ci reprendra sa session."

Par la suite, guidés par un esprit de compromis, ces pays ont modifié leur proposition, dont le nouvel énoncé est le suivant (la première phrase, que je ne répéterai pas, est identique à celle du texte précédent) :

"Ils sont convenus en conséquence de charger le Président de la Conférence de mener des consultations en vue d'accomplir des progrès sur ces questions et de reprendre les travaux de la Conférence à une date appropriée".

Telle a été la décision que la Conférence a adoptée à la conclusion de sa deuxième phase, le 18 janvier. Il appartient donc maintenant à son président, le Ministre des affaires étrangères de l'Indonésie Ali Alatas, de continuer à conduire avec habileté les travaux de la Conférence. Pour pouvoir accomplir sa tâche et assurer le succès de la Conférence, il devra obtenir le concours de toutes les Parties au traité.

Lors de l'examen du Protocole II à la Conférence d'amendement, il a été notamment suggéré que la Conférence du désarmement examine aussi le document (diffusé sous la cote CDE/1054) que j'ai l'honneur de présenter ici maintenant au nom des délégations indonésienne, péruvienne, sri-lankaise, vénézuélienne, yougoslave et mexicaine. Nous avons également demandé qu'il soit mis à la disposition du Groupe spécial d'experts scientifiques chargé d'examiner des mesures de coopération internationale en vue de la détection et de l'identification d'événements sismiques, dont le mandat, soit dit en passant, devrait peut-être faire l'objet de certains ajustements.

Le projet de Protocole II comprend un préambule, huit articles, trois annexes et un appendice. Les trois premiers articles décrivent les "institutions du Traité", c'est-à-dire l'Organisation et ses principaux organes : l'Assemblée et son Comité technique, où seraient représentés tous les Etats parties, et le Secrétariat, coiffé par un secrétaire général, qui apporterait notamment un appui technique au Comité. Les articles IV et V se rapportent aux modalités d'application, c'est-à-dire les techniques de surveillance et les rapports que devrait établir le Secrétariat. Les deux articles suivants portent sur les "obligations des Parties" concernant les mesures de coopération et les modalités de surveillance supplémentaires. Le dernier article stipule que les annexes et appendices font partie intégrante du Protocole.

(M. Marín Bosch, Mexique)

L'annexe 1 décrit le réseau mondial permanent de surveillance, y compris ses stations, le fonctionnement de celles-ci et le choix du site. Une liste préliminaire des stations initiales figure dans l'appendice 1. L'annexe 2 traite de la manière dont le Secrétariat pourrait effectuer une surveillance temporaire dans un site donné, ainsi que du matériel et du fonctionnement des stations. L'annexe 3 se rapporte aux modalités des inspections sur place.

Le projet de Protocole II ne contient rien d'ésotérique. Il est fondé sur la longue liste des propositions visant à parvenir à une vérification adéquate de l'interdiction complètes des essais. L'une des premières en date de ces propositions figure dans le "Projet de Traité sur l'interdiction des essais d'armes nucléaires dans tous les milieux" (ENDC/58) que les Etats-Unis et le Royaume-Uni ont présenté à la Conférence en août 1962. Il y était envisagé de mettre en place une commission scientifique, un personnel international et un système de vérification comprenant un réseau de stations et des inspections sur les lieux.

Pour conclure, les six délégations nourrissent l'espoir que notre projet de Protocole II au Traité de 1963 sera examiné comme il convient par la Conférence du désarmement et ses organes subsidiaires. Nous sommes prêts à l'améliorer et à l'examiner conjointement avec les autres propositions qui ont été présentées.

M. RITTER von WAGNER (Allemagne) (traduit de l'anglais) : Comme c'est la première fois que je prends la parole sous votre direction, Monsieur le Président, je suis heureux de vous féliciter à l'occasion de votre accession à ce poste élevé et lourd de responsabilités. Nous sommes certains que vous vous acquitterez de votre tâche avec une grande compétence, dont vous nous avez d'ailleurs déjà donné la preuve.

Nous avons écouté très attentivement la déclaration que vient de faire le représentant du Pérou au nom du Groupe des 21. En tant que coordonnateur du Groupe occidental pour les armes chimiques, et au nom des délégations occidentales, je souhaite faire savoir que celles-ci sont pleinement d'accord avec la déclaration du Groupe des 21, qui insiste sur la nécessité de reconstituer le plus tôt possible le Comité spécial des armes chimiques. Au début du nouveau cycle de négociations de la Conférence du désarmement, nous avons fait remarquer que les délégations occidentales étaient prêtes à reconstituer ce comité dans les plus brefs délais et, pour ce faire, nous avons déclaré que la meilleure façon de procéder était de partir du mandat de l'année passée. La preuve que ce mandat suffit est fournie par le texte évolutif élaboré ces dernières années à partir de ce mandat et de mandats similaires et qui comporte maintenant plus de 200 pages, dont la plupart, ont fait l'objet d'un consensus. Le mandat précédent ayant suffi pour parvenir à ce type de consensus et à ce texte, il n'y a aucune raison de croire qu'il ne permettrait pas de poursuivre cette tâche très utile pendant l'année qui vient. Pour cette raison, nous prions instamment la Conférence du désarmement de décider le plus tôt possible de reconstituer le Comité spécial des armes chimiques.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Allemagne pour sa déclaration et pour les paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole au représentant des Etats-Unis, l'Ambassadeur Stephen Ledogar.

M. LEDOGAR (Etats-Unis d'Amérique) (traduit de l'anglais) : Je voudrais signaler la présence parmi nous aujourd'hui, en tant qu'invité de ma délégation, de M. Wayne Owens, député de l'Utah à la Chambre des représentants des Etats-Unis. M. Owens est l'un des quatre membres du Congrès que le Président de la Chambre, M. Thomas Foley, a désignés comme observateurs spéciaux pour les négociations sur les armes chimiques, et il est à Genève pour se familiariser avec ces négociations.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant des Etats-Unis d'Amérique d'avoir présenté à la Conférence M. Wayne Owens, qui exerce à la Chambre des représentants la responsabilité importante d'observateur spécial pour les négociations sur les armes chimiques. Je profite de cette occasion pour lui souhaiter la bienvenue et lui présenter tous mes vœux de succès dans ses activités, qui sont étroitement liées à l'un des points prioritaires de notre ordre du jour. Une autre délégation souhaite-t-elle intervenir à ce stade ? Ce n'est pas le cas.

Nous devons maintenant nous prononcer sur le rapport du Comité spécial des armes chimiques concernant ses activités pendant l'intersession (CD/1046). Si je n'entends pas d'objections, je considérerai que la Conférence adopte le rapport du Comité spécial.

Il en est ainsi décidé.

Je souhaite maintenant aborder brièvement les questions d'organisation qui restent en suspens. Comme vous le savez, je mène depuis l'ouverture de la session annuelle des consultations avec les coordonnateurs pour rechercher la meilleure organisation possible de nos travaux sur certains points de l'ordre du jour. J'ai le plaisir de vous annoncer aujourd'hui que nous nous sommes entendus sur le cadre structurel de nos travaux consacrés aux points 2 et 3 de l'ordre du jour intitulés respectivement "Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire" et "Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui y sont liées". La procédure suivie sera la même que lors de la précédente session annuelle, à savoir que la Conférence tiendra une série de réunions officielles sur le fond de ces points et que les avis exprimés tant en séance plénière que lors des réunions officielles seront consignés dans le rapport annuel de la Conférence. Je dresserai, de mon propre chef, une liste de questions en vue de faciliter un examen structuré lors des réunions officielles. Cette liste n'engagera aucune délégation. A notre prochaine séance plénière, j'ai donc l'intention de vous demander d'accepter formellement cet arrangement et, à cette fin, j'appliquerai une procédure identique à celle qui a été suivie lors de la 547ème séance plénière de la Conférence, le 29 mars 1990.

(Le Président)

Comme vous le savez, j'ai également mené des consultations sur la question de l'amélioration et de l'efficacité du fonctionnement de la Conférence, conformément au paragraphe 18 de notre dernier rapport annuel à l'Assemblée générale des Nations Unies. A la suite de ces consultations, j'ai décidé de charger l'Ambassadeur Ahmad Kamal, du Pakistan, de consulter sur le plan bilatéral les membres de la Conférence afin de déterminer s'il y aurait des points d'accord pour aborder certains points relatifs à cette question. L'Ambassadeur Kamal a eu l'amabilité d'accepter cette mission, et je tiens à lui dire combien je lui suis reconnaissant d'assumer le fardeau de cette responsabilité nouvelle.

Je conduis aussi des consultations sur la reconstitution des organes subsidiaires au titre des points 1, 4 et 5 de l'ordre du jour, pour que nous puissions mettre en oeuvre l'accord déjà obtenu sur ces points. Aucune entente ne semble en vue sur la reconstitution du comité spécial au titre du point 8 de l'ordre du jour. Il nous reste aussi à désigner le président du Comité spécial sur les garanties négatives de sécurité, et j'espère que pendant les jours qui viennent j'aurai une recommandation pour que cet organe subsidiaire puisse aborder ses activités de fond.

Comme nous entrons dans la dernière semaine de ma présidence, j'ai l'intention d'intensifier mes consultations, en organisant même, le cas échéant, des réunions supplémentaires avec les coordonnateurs de façon que nous puissions aborder nos activités de fond sur un certain nombre d'autres questions dont la Conférence est saisie. S'il n'est pas possible de parvenir au cours de la semaine prochaine à un accord sur toutes les questions en suspens relatives aux organes subsidiaires, j'appliquerai le paragraphe 5 d) de la décision que la Conférence a adoptée à la 575ème séance plénière, le 21 août 1990, au sujet de l'amélioration et de l'efficacité de son fonctionnement. Conformément à ce paragraphe, faute de consensus quant à la création d'un organe subsidiaire ou à la définition de son mandat, le Président en exercice s'efforce, dans les deux semaines qui suivent le débat principal qui a lieu après l'ouverture de la session annuelle, de nommer un coordonnateur spécial qui l'aidera à mener des consultations officieuses en vue de parvenir à un consensus. En d'autres termes, j'ai pour mandat de m'efforcer de trouver, avant la fin de la semaine prochaine, des coordonnateurs spéciaux si nous ne sommes pas parvenus d'ici là à nous entendre quant au cadre structurel des débats sur certains points de l'ordre du jour.

Il n'y a plus d'autres questions à examiner pour l'heure et je me propose de lever la séance. La prochaine séance plénière de la Conférence du désarmement aura lieu le jeudi 14 février, à 10 heures.

La séance est levée à 10 h 45.

CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.582
14 février 1991

FRANCAIS

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA CINQ CENT QUATRE-VINGT-DEUXIEME SEANCE

Tenue au Palais des Nations, à Genève,
le jeudi 14 février 1991, à 10 heures.

Président : M. W. Rasaputram (Sri Lanka)

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je déclare ouverte la 582ème séance plénière de la Conférence du désarmement.

Je voudrais dès l'abord accueillir chaleureusement parmi nous S.E. le Ministre des affaires étrangères de la République islamique d'Iran, M. Ali Akbar Velayati, qui prendra la parole lors de la présente séance. Le Ministre suit de très près nos travaux, comme l'attestent ses visites à la Conférence, où il a présenté à maintes occasions les vues de son gouvernement sur des questions de désarmement, et en particulier sur l'un des points hautement prioritaires de notre ordre du jour, l'interdiction des armes chimiques. Je tiens à remercier S.E. M. Velayati de l'intérêt qu'il prend aux travaux de la Conférence et de sa présence parmi nous aujourd'hui.

J'ai le plaisir de vous annoncer que les consultations que j'ai menées au sujet du cadre d'organisation des travaux sur plusieurs points de l'ordre du jour ont bien avancé au cours de la semaine qui s'est écoulée. Nous devrions à présent être en mesure de prendre une décision sur nombre des questions qui étaient en suspens. Après que la liste des orateurs aura été épuisée, nous passerons aux questions sur lesquelles la Conférence est appelée à se prononcer.

Sont inscrits sur la liste des orateurs pour aujourd'hui S.E. le ministre des affaires étrangères de la République islamique d'Iran, ainsi que les représentants de la Suède, de la République fédérative tchèque et slovaque, de l'Australie, de l'Allemagne, du Royaume-Uni, du Cameroun, de l'Indonésie et du Pérou. Je donne la parole à S.E. le ministre des affaires étrangères de la République islamique d'Iran, M. Ali Akbar Velayati.

M. VELAYATI (République islamique d'Iran) (traduit de l'anglais) : Le premier mois des travaux de la Conférence du désarmement est toujours le moment le plus stimulant et le plus difficile de l'année. Monsieur le Président, vos compétences et votre direction éclairée pendant cette période sont reconnues de tous et appréciées. Le fait de me retrouver de nouveau parmi vous fait naître en moi des sentiments contradictoires : j'ai plaisir à parler et échanger des vues avec vous et, dans le même temps, il m'est pénible de devoir partager avec vous une nouvelle expérience triste et tragique pour notre région.

Tel est le paradoxe de l'histoire que les armes vendues à l'Iraq se retournent maintenant contre leurs fournisseurs. Le golfe Persique est aujourd'hui devenu le théâtre d'essais des armes les plus destructrices de notre temps. Les missiles de croisière sont testés en conditions réelles pour la première fois. Les Slams guidés par satellite, les missiles Patriot ultrarapides et les missiles ALARM (missiles antiradar lancés par air) sont venus défier les Scuds et les Frogs. Les destructions sont effrayantes et les pertes humaines incalculables.

A l'évidence, cette guerre ne résoudra pas les problèmes; elle ne fait qu'accentuer les inégalités et les injustices existantes, conduisant ainsi à une escalade de la course aux armements. Je ne vais pas engager ici un débat pour savoir si la course aux armements suscite des tensions ou si les tensions

(M. Velayati, République islamique d'Iran)

accélèrent la course aux armements. Il est clair toutefois qu'elles se renforcent mutuellement. Prolifération, limitation, restriction, interdiction ou maîtrise des armements, désarmement, ce sont là des questions qui toutes relèvent, à proprement parler, de préoccupations de sécurité nationale, régionale ou internationale. Le problème de la course aux armements est inextricablement lié aux questions régionales de sécurité. Les initiatives de limitation de la course aux armements s'inscrivent dans un processus complexe : éliminer les foyers de tension existants, supprimer les causes des inégalités et des injustices, étudier avec l'attention qui leur est due les préoccupations de sécurité de tous et adopter une démarche impartiale et de principe à l'égard des problèmes existants.

La situation dans le Golfe échappe à tout contrôle. La crise née de l'occupation du Koweït par l'Iraq et exacerbée par l'accroissement massif et sans précédent de l'arsenal militaire des puissances étrangères dans la région - accroissement dont les objectifs vont au-delà de la libération du Koweït - est maintenant entrée dans la cinquième semaine d'une guerre tous azimuts sans fin apparente. Les destructions infligées à la région en l'espace des sept derniers mois et l'instabilité qui en découle - phénomènes qui, à l'évidence, sont le résultat de politiques irresponsables du passé - dépassent tout entendement.

Les lourdes pertes en vies humaines, en particulier les victimes civiles pas aussi "collatérales" que cela, n'étaient certainement pas ce qui avait été envisagé ou proclamé lors de l'adoption de la résolution 678 du Conseil de sécurité. La destruction de l'Iraq et du Koweït et des ressources économiques de la région est difficilement compatible avec le maintien de la paix et de la sécurité régionales et internationales. De plus, l'insistance apparente des deux parties à vouloir imposer une solution militaire ainsi que les déclarations sur l'après-guerre donnent une image incertaine et en fait dangereuse de l'avenir du Golfe.

Dans ces circonstances, il est absolument vital de trouver une solution politique basée sur le retrait inconditionnel et total de l'Iraq du Koweït, sur le départ des forces étrangères de la région, sur l'intangibilité des frontières internationales dans le Golfe et sur le respect de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de tous les Etats de la région.

L'élaboration d'un "arrangement de sécurité et de coopération dans la zone du golfe Persique" s'impose aujourd'hui avec plus d'évidence que jamais. En 1986, la République islamique d'Iran a émis l'idée de la création d'un tel système et la résolution 598 du Conseil de sécurité offre le cadre institutionnel nécessaire. La sécurité et la stabilité à long terme de la région et la nécessité indéniable d'éviter toute nouvelle agression passent par l'élaboration d'un tel arrangement à l'initiative des pays de la région du golfe Persique et avec la coopération du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies - arrangement qui donnerait les assurances nécessaires et serait compatible avec les principes et les objectifs des Nations Unies.

(M. Velayati, République islamique d'Iran)

Cet "arrangement de sécurité et de coopération dans la zone du golfe Persique" doit associer tous les pays de la région car toute exclusion serait source, dans l'avenir, de tension et d'instabilité. Il est pareillement nécessaire que cet arrangement exclue toute présence, intervention ou ingérence étrangère car ces pratiques sont historiquement et intrinsèquement déstabilisatrices.

Compte tenu de ces principes, la République islamique d'Iran a essayé par tous les moyens d'éviter la guerre et cherche à l'heure actuelle activement une solution politique judicieuse pour mettre fin à la guerre et à ses conséquences désastreuses. Nous restons en contact avec les dirigeants de l'Iraq comme avec ceux du Koweït, de l'Arabie saoudite et d'autres pays de la région. A notre sens, tous les efforts doivent viser à encourager la volonté politique de part et d'autre pour que triomphent les principes qui jetteraient les bases d'une proposition globale de cessation des hostilités. Dans cette optique, notre Président a présenté une "idée de paix" au Président iraquien lors de la récente visite du Vice-Premier Ministre iraquien. Les contacts et le dialogue se poursuivent et, selon nous, le glas des activités diplomatiques n'a pas encore sonné. Nous poursuivrons donc nos efforts individuellement et dans le cadre du Mouvement des non-alignés, sur la base de la décision prise à Belgrade il y a deux jours.

A la prolifération des armes de destruction massive dans la région et à l'utilisation aveugle des armes chimiques pendant la dernière décennie vient maintenant s'ajouter le spectre de leur utilisation éventuelle dans la guerre du Golfe. Une telle utilisation aura indubitablement des conséquences imprévisibles dont les incidences pourraient être catastrophiques pour tous. Même des pourparlers menés çà et là par des représentants officiels des parties belligérantes sont dangereux.

Fait plus alarmant encore, non seulement des menaces pèsent sur l'utilisation possible des armes chimiques, mais on parle même aussi d'un éventuel recours aux armes nucléaires. Mis à part le fait qu'il faut à tout prix éviter que l'on en arrive à une situation aussi désastreuse dans ce conflit, on est encore plus enclin aujourd'hui à insister pour qu'à long terme, tout engagement concernant les armes de destruction massive soit global et porte sur les armes chimiques et nucléaires, ainsi que sur l'arsenal des armements classiques ultramodernes. S'agissant des armes nucléaires, on pourrait maintenant conclure que l'adhésion de tous les Etats au Traité sur la non-prolifération de ces armes semble être un impératif incontournable.

Le projet de convention sur les armes chimiques devrait lui aussi être exempt de toute disposition discriminatoire. Il devrait renforcer la sécurité de toutes les nations. Conserver, sous un prétexte ou un autre, des stocks d'armes chimiques donnerait l'impression que ces armes sont utiles militairement et nuirait à notre cause commune. Bien plus, l'universalité est le mot clé pour nos travaux en la matière. Dans cette optique, les avantages dont bénéficieront les pays qui adhéreront à la convention et les inconvénients qui en résulteront pour ceux qui resteront en dehors joueront un rôle déterminant. Etant donné que le sous-développement est une menace pour la sécurité des pays en développement, il convient d'éviter toute disposition qui pourrait gêner les progrès légitimes de l'industrie chimique civile.

(M. Velayati, République islamique d'Iran)

Mais la tâche essentielle à laquelle il faut s'atteler pour garantir l'universalité et créer un climat dans lequel les Etats adhéreraient en toute confiance à la convention reste le maintien d'un équilibre au niveau mondial et - ce qui est plus important - au niveau régional pour la sécurité de tous. Le fait que la convention sur les armes chimiques renforcerait d'une façon générale la sécurité des Etats reste vrai mais ne peut suffire lorsque l'on en vient à se prononcer sur l'adhésion à ladite convention. Pour chaque pays, c'est la sécurité nationale qui prime. Tout Etat voudrait avoir des assurances suffisantes lui garantissant que sa sécurité ne sera pas diminuée en adhérant à la convention. Je dois ajouter que cela est particulièrement vrai dans des régions qui sont des foyers de tension et où l'arme chimique a déjà été employée.

Permettez-moi de conclure en réaffirmant que les effets de la crise actuelle dans le Golfe dépasseront la région; ses conséquences pour la stabilité et la sécurité futures de la région seront considérables et durables. En fait, cette crise nous dira si ce sont les solutions politiques ou, en fait, militaires qui prévaudront dans les affaires internationales. D'une façon ou d'une autre, les deux parties ont opté pour l'option militaire qui, en réalité, ne sera qu'un jeu perdu d'avance. Nous devons nous efforcer individuellement et collectivement d'inverser cette tendance et de faire naître la volonté politique nécessaire pour éviter que cette catastrophe ne prenne encore plus d'ampleur. Mon pays ne ménagera aucun effort à cet égard.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie S.E. le Ministre des affaires étrangères de la République islamique d'Iran pour son importante déclaration. Je donne maintenant la parole au représentant de la Suède, l'Ambassadeur Hyltenius.

M. HYLTEINIUS (Suède) (traduit de l'anglais) : J'ai écouté avec grand intérêt l'importante déclaration que vient de prononcer S.E. le Ministre des affaires étrangères de la République islamique d'Iran. Je suis sûr qu'il sera lu avec beaucoup d'intérêt dans de nombreuses capitales, notamment dans celle de mon pays.

Ma délégation souhaite aujourd'hui présenter le document CD/1053 sur la "vérification concernant l'industrie chimique dans la structure générale de la vérification au titre d'une convention sur les armes chimiques". Toutes les délégations connaissent déjà la proposition contenue dans ce document. En novembre déjà, une première version a été distribuée à tous les groupes et à la Chine aux fins de consultations. Ma délégation en a fait une présentation spéciale au Groupe des 21, et a eu le plaisir également d'être invitée par le Groupe de pays occidentaux pour une discussion détaillée. Des délégations de tous les groupes et plusieurs délégations ayant le statut d'observateur ont pris contact avec nous au cours de l'intersession afin d'obtenir des éclaircissements et de nous faire part de leurs premières impressions. D'une façon générale, ma délégation a été encouragée à poursuivre et à élaborer les idées contenues dans le document destiné aux consultations.

(M. Hyltenius, Suède)

Lors de l'élaboration du nouveau document dont vous êtes maintenant saisis, nous avons ainsi pu utiliser quantité d'observations faites par de nombreuses délégations. Permettez-moi de saisir cette occasion pour remercier les délégations qui ont consacré du temps à étudier notre proposition et à nous faire part de leurs points de vue et questions. Les modifications et compléments qui ont été apportés au document visent essentiellement à préciser un certain nombre de points; on a toutefois ajouté quelques éléments de fond également. Le fait que la conception fondamentale du document n'a été contestée par aucune des délégations qui l'ont étudiée en détail nous donne bon espoir que le document sera examiné attentivement dans le cadre des travaux du Comité spécial des armes chimiques. Dans ce contexte, il n'est peut-être pas utile de prolonger la présentation du document. Je tiens cependant à faire quelques observations générales.

Je voudrais tout d'abord dire ce que ce document n'est pas. Ce n'est pas une proposition tactique destinée à faire sortir les discussions sur la vérification concernant l'industrie chimique de l'impasse dans laquelle elles se trouvent manifestement. Pendant longtemps, ma délégation a eu des doutes concernant la viabilité financière de la vérification des produits du tableau 2 du projet de convention. Ces doutes se sont accrus au fil des ans. Ma délégation a participé activement à l'évaluation des nombreuses inspections expérimentales nationales, ce qui nous a permis d'examiner attentivement les dispositions de l'annexe 2 de l'article VI.

La pratique des inspections expérimentales nationales nous a enseigné certaines choses, à savoir que les inspections prévues à l'annexe 2 de l'article VI du projet de convention sont techniquement réalisables. Le Comité a choisi de s'en tenir à cette conclusion. Telles qu'elles ont été conçues, les inspections expérimentales nationales n'ont cependant pas pu faire la preuve de leur efficacité par rapport à un objectif de vérification globale. Seules quelques délégations ont dit expressément qu'il ne servait manifestement à rien de tourner autour d'un seul réacteur ou d'une seule chaîne de fabrication pendant une journée, alors qu'un certain nombre de réacteurs similaires dans les locaux n'ont pas été déclarés et ne peuvent même pas faire l'objet d'aucun type de vérification, hormis celle par mise en demeure. Les doutes qu'auront sûrement eus tous ceux qui ont effectué une inspection expérimentale nationale ont néanmoins été exprimés par certains, qui ont proposé des ajouts au système comme les inspections ad hoc.

Au fil de l'examen de ces propositions, ma délégation est parvenue petit à petit à la conclusion qu'on pouvait difficilement améliorer un système défectueux en lui ajoutant des éléments. Nous avons plutôt commencé à chercher des moyens de modifier le système actuel de façon à pouvoir appliquer une méthode globale et unique à l'ensemble de l'industrie chimique. Ce faisant, nous avons dû renoncer à un système de vérification inadéquat reposant sur les bilans matières et applicable à une petite partie de l'industrie en question, au profit d'un concept de vérification qui permette à la fois la transparence dans l'ensemble de l'industrie concernée et des activités sélectives de vérification sur place portant sur des installations précises ou procédant d'une sélection aléatoire.

(M. Hyltenius, Suède)

Le schéma exposé dans le document CD/1053 constitue ainsi une proposition au sens strict du terme, qui devrait être examinée et évaluée en fonction de l'intérêt qu'elle présente, indépendamment des dispositions du texte évolutif ou d'autres propositions en cours d'examen.

La deuxième chose que cette proposition n'est pas, c'est un effilement du texte évolutif, une façon de défaire le travail accompli. La nouvelle démarche est davantage une réorientation à l'intérieur d'un cadre donné. Elle donne corps à ce qui a été déjà convenu ou discuté, notamment l'expérience tirée des inspections expérimentales nationales. En outre, la proposition contenue dans le document CD/1053 peut contribuer à résoudre certaines questions difficiles encore en suspens. Ainsi, le système actuel de vérification des produits du tableau 2 prévu dans le texte évolutif ne peut pas être considéré comme faisant véritablement l'objet d'un accord tant que les questions des modalités de détermination de la fréquence des inspections et du contenu effectif du tableau 2 n'auront pas été réglées. Et ce sont là des tâches importantes et difficiles. La méthode proposée dans le document CD/1053 résoudrait la question de la fréquence et permettrait de trouver rapidement et facilement un compromis quant au contenu des tableaux. Enfin, ma délégation est d'avis que l'incorporation du document CD/1053 au texte évolutif ne poserait pas de difficultés majeures.

Sans rouvrir un chapitre clos, le schéma exposé dans le document CD/1053 permettrait au contraire à la Conférence de mettre un terme à l'une des parties les plus délicates qui restent à régler dans les négociations sur les armes chimiques, à savoir la façon d'offrir un niveau suffisant de garantie que les capacités de l'industrie chimique ne sont pas détournées à des fins interdites par la convention, sans intrusion ni ingérence injustifiées dans des activités industrielles parfaitement légitimes, et sans entraîner des dépenses inacceptables pour les Etats parties.

Comme je l'ai dit, le document CD/1053 est avant tout un schéma dont les détails doivent être précisés. L'examen de ce document devrait par conséquent être centré avant tout sur les concepts fondamentaux qui y sont énoncés. Parmi eux, je voudrais relever l'obligation de déclarer toutes les usines capables de fabriquer des armes chimiques, qu'elles fabriquent effectivement ou non des produits chimiques inscrits, et, partant, l'engagement à accepter des inspections sur place à court délai de préavis de n'importe quelle usine de ce type. Ces inspections devraient être simplifiées et viser essentiellement à vérifier les déclarations concernant les activités prévues et à s'assurer de l'absence d'activités qui auraient dû être déclarées.

Il est particulièrement important de noter que, selon la proposition, ces inspections devraient être axées sur les activités en cours et non pas chercher à vérifier des activités passées. Cela aide à éviter les irrégularités et ambiguïtés inutiles.

On aboutit ainsi, d'une part, à une ouverture et une transparence plus grandes que ce que l'on avait pu imaginer jusqu'ici et, d'autre part, à une intrusion et une ingérence moindres là où on effectue une véritable inspection. Ma délégation propose d'identifier les installations capables

(M. Hyltenius, Suède)

de fabriquer des armes chimiques en recourant à certains procédés de transformation chimique. Il ne sera peut-être pas possible d'appliquer cette classification avec une précision absolue dans toute usine quelle qu'elle soit. Ma délégation est cependant d'avis qu'une liste des procédés de transformation chimique serait suffisamment claire pour permettre de remplir les obligations au titre de la convention. On pourrait confier aux organes législatifs nationaux la responsabilité de définir exactement les modalités d'application, dans chaque Etat partie, de l'obligation de soumettre une déclaration. Des consultations multilatérales au sein de la Commission préparatoire pourraient certainement déboucher sur des recommandations de principes directeurs à cet égard.

La méthode de vérification négative, associée à l'absence d'accords d'installation dans le document CD/1053, contribue grandement à simplifier les inspections effectives et à répondre aux soucis légitimes concernant la confidentialité dans l'industrie.

De fait, la Suède a effectué une inspection expérimentale nationale sur la base de la méthode exposée dans le document CD/1053. Le résultat est encourageant. Les inspecteurs sont satisfaits du résultat de la vérification - l'absence de toute fabrication de produits chimiques inscrits - et l'installation se félicite particulièrement de l'absence d'un accord d'installation, dont l'élaboration lui aurait imposé de fournir par écrit des informations sensibles relatives aux procédés.

De nombreuses délégations ont posé des questions concernant la sélection des installations à inspecter. Ma délégation est d'avis que ce problème ne revêt pas une grande importance. On devrait discuter en premier lieu de la méthode générale, notamment le régime de déclaration, l'accent mis sur la fabrication, la définition d'une industrie capable de fabriquer des armes chimiques, et le traitement égal appliqué aux tableaux 2 et 3. Si ces éléments faisaient l'objet d'un accord, les modes de sélection pourraient certainement être négociés sans trop de difficultés.

Ma délégation a tout naturellement modifié l'actuelle annexe 2 en y ajoutant des dispositions prévoyant des inspections obligatoires des installations qui fabriquent effectivement des produits chimiques inscrits au tableau 2 ou 3. En outre, il est proposé que des inspections soient effectuées aussi bien dans les installations de ce type que dans d'autres capables de fabriquer des armes chimiques, en utilisant un système qui unirait des activités centrées sur une installation précise et une sélection au hasard. Nous pensons que tous ces éléments seront peut-être nécessaires. Bien évidemment, on peut discuter la façon de les combiner dans les faits, à savoir la part de la sélection aléatoire. Mais là encore, ma délégation est d'avis qu'il s'agit plus d'un détail concret que d'un élément de principe de notre proposition.

Le document CD/1053 n'a guère besoin d'explications. Je n'ai donc cherché qu'à faire brièvement quelques observations complémentaires sur quelques-uns des points les plus importants, tout en essayant de dissiper les malentendus éventuels concernant le document, son contenu et ses objectifs. Le document est maintenant entre les mains du Comité spécial des armes chimiques. Nous attendons avec intérêt son examen dans un cadre plus officiel.

M. KRALIK (République fédérative tchèque et slovaque) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, je voudrais avant tout vous féliciter chaleureusement pour votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement et vous remercier d'assumer ces responsabilités importantes au début de nos travaux. Je saisis cette occasion pour dire notre gratitude à votre prédécesseur, M. Chirila, qui s'est acquitté des fonctions de président en août et pendant l'intersession. Ma délégation se félicite sincèrement de la présence du Ministre des affaires étrangères de la République islamique d'Iran qui s'est adressé à la Conférence au début de la séance. Depuis la dernière session de la Conférence, nos collègues très compétents, les Ambassadeurs Ait Chaalal, Reese, Kostov, Varga, Sujka et Kosin ont quitté Genève. Nous souhaitons une très cordiale bienvenue aux nouveaux représentants de l'Algérie, de l'Australie, de la Bulgarie, de la Hongrie, de la Pologne et de la Yougoslavie. Tous nos vœux de succès les accompagnent.

Vous nous avez invités à éviter les sujets qui ne relèvent pas de la Conférence. C'est là un appel justifié, car cela nous permet de nous pencher davantage sur ceux qui concernent véritablement le désarmement. Sans aucun doute, la Conférence ne peut rester indifférente au fait que les appréhensions vont grandissantes concernant l'utilisation des armes chimiques et d'autres armes non classiques. Et ce avant tout dans les pays où le "célèbre champignon nucléaire" n'est pas encore apparu mais où a déjà explosé une bombe écologique tout aussi terrifiante, aux conséquences illimitées sur la flore et la faune d'une région qui fut jadis comparée à l'Eden biblique.

L'assurance de certains experts que l'agresseur potentiel n'est pas du point de vue technique suffisamment prêt à l'emploi des armes chimiques est sans aucun doute une bien piètre consolation. L'histoire nous enseigne le contraire et c'est la raison pour laquelle je me permettrai de rappeler à cet égard le message clairvoyant de Winston Churchill. Ce grand homme d'Etat a eu des paroles prophétiques peu de temps après qu'Hitler ait impitoyablement annexé l'Autriche et brutalement envahi la Tchécoslovaquie et avant qu'il ne s'apprête à attaquer la Pologne : "Va-t-il ou non essayer de faire sauter le monde ? Le monde est bien lourd pour qu'on puisse le faire sauter ! Un homme extraordinaire, à l'apogée de sa puissance, peut déclencher une grande explosion sans ébranler pour autant le monde civilisé. Il se peut que les fragments et les éclats de cette formidable explosion retombent sur lui avec fracas et le détruisent ... mais le monde ne s'arrêtera pas pour autant." Et le monde a effectivement continué. Mais à quel prix ! Nous nous en souvenons tous amèrement en Europe comme sur les autres continents. C'est la raison pour laquelle ce ne sont pas uniquement les nations du Moyen-Orient qui craignent les coups d'une nouvelle destruction. Le meilleur remède contre la peur est une attitude positive. J'estime donc que la Conférence devrait également accomplir un pas positif. A l'instar du Groupe de Rio de 11 pays d'Amérique latine et dans le prolongement des idées du Président Mitterrand et d'autres hommes d'Etat, nous pourrions par exemple réactiver l'initiative dont nous avons déjà parlé l'an dernier. La Conférence pourrait éventuellement prendre l'initiative d'une déclaration commune selon laquelle les Etats membres et ceux qui ont un statut d'observateur prendraient l'engagement de s'abstenir d'utiliser en premier les armes chimiques pendant les négociations relatives à la convention consacrée à ces armes.

(M. Králík, République fédérative tchèque et slovaque)

Je voudrais consacrer mon intervention d'aujourd'hui aux questions liées à l'interdiction des armes chimiques et au parachèvement de la convention sur les armes chimiques. Au cours des dernières années, le Comité spécial des armes chimiques a avancé dans ses travaux et la rédaction de la convention touche à sa fin. Il reste toutefois quelques questions en suspens, certaines de nature technique, d'autres de nature politique. Dans cette optique tant technique que politique différents documents de travail ont été distribués traitant de divers aspects de la future convention. Dans un souci d'ouverture et dans le but, si possible, d'obtenir de plus amples informations auprès des Etats parties à la future convention, la majorité des délégations, y compris la Tchécoslovaquie (document CD/949), ont présenté des documents de travail sur leur potentiel chimique. Toutefois, notre délégation a annoncé, lors de ma dernière intervention en août 1990, qu'elle soumettrait un nouveau document qui poursuit trois objectifs : faciliter l'élaboration future du texte évolutif, évaluer plus précisément les besoins des inspecteurs et les aspects financiers, et préciser certaines questions techniques. Ce document comporte des données très détaillées sur le potentiel chimique tchécoslovaque : il s'agit de données non seulement qualitatives mais aussi quantitatives sur la production, la transformation, la consommation, l'exportation et l'importation de produits chimiques relevant de la future convention. Ce document vient d'être distribué sous la cote CD/1048.

Permettez-moi de m'arrêter brièvement sur le principe de notre démarche. Comme cela a été dit dans le passé, et je suis prêt à le répéter une fois de plus, la Tchécoslovaquie ne possède pas d'armes chimiques. Notre pays a aussi l'intention, nul ne l'ignore, d'être partie originaire à la convention sur les armes chimiques. C'est pourquoi nous abordons cette convention avec le plus grand sérieux. Je peux vous informer aujourd'hui que nous synthétisons des composés du tableau 1, comme cela ressort du document distribué, bien sûr dans des quantités bien inférieures à celles qui sont autorisées au titre des propositions figurant dans l'actuel texte évolutif.

Dans un esprit de bonne volonté, et sur une base volontaire, nous déclarons aussi les installations en précisant leur propriétaire et leur emplacement. Nous estimons qu'après cette déclaration on aura une idée plus claire des contraintes de vérification que la future convention sur les armes chimiques impose à un pays. Nous espérons que d'autres Etats feront preuve du même esprit d'ouverture car ces données, prises globalement, sont liées aux besoins en personnel, en matériel et autres en vue de l'application de la convention sur les armes chimiques. Permettez-moi d'informer les délégations qu'il est possible de vérifier ces données très simplement. L'an dernier des entretiens bilatéraux ont eu lieu entre l'Ambassade des Etats-Unis à Prague et les autorités compétentes des ministères des affaires étrangères et de la défense de notre pays; puis, le 17 décembre 1990, sur la base d'un accord, des spécialistes américains ont visité une installation militaire tchécoslovaque située en Slovaquie et spécialisée dans la synthèse des produits chimiques supertoxiques létaux. A l'issue de cette visite, il a été confirmé que les produits chimiques du tableau 1 fabriqués dans cette installation ne pouvaient être considérés comme des armes chimiques. Dans la même optique, le commandant de l'installation a donné l'autorisation d'utiliser une base de données informatisée pour contrôler les produits chimiques fabriqués pendant

(M. Králík, République fédérative tchèque et slovaque)

une année choisie au hasard parmi dix. Par ailleurs le professionnalisme des personnes travaillant dans l'installation a été apprécié. Les grandes qualités professionnelles des scientifiques tchécoslovaques se vérifient aujourd'hui avec les activités d'un groupe de spécialistes militaires peu nombreux mais qualifiés dans le Golfe.

Toutes ces données prouvent l'intérêt que la Tchécoslovaquie porte à l'achèvement dans des délais très rapprochés de la convention sur les armes chimiques. Comme autre preuve de notre intérêt réel pour le désarmement chimique, je citerai le retrait des réserves que nous avons formulées vis-à-vis du Protocole de Genève de 1925, comme l'a indiqué M. Dienstbier, ministre des affaires étrangères de la République fédérative tchèque et slovaque, à la quarante-cinquième session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

A titre d'autre exemple des efforts que nous faisons pour bien nous préparer à la convention, je tiens à vous informer de la création d'un groupe de travail chargé des travaux préparatoires à la création d'un comité national pour la future convention. Nous sommes sur le point de constituer ce comité et nous informerons la Conférence du désarmement des résultats concrets de ses premières activités.

S'agissant de la vérification proprement dite, je voudrais aussi souligner que nous ne voyons pas d'inconvénient à ce que les délégations intéressées, moyennant un accord bilatéral, visitent l'installation visée au document CD/1048, et nous pouvons élargir l'éventail des installations à visiter à d'autres instituts tchécoslovaques s'intéressant aux armes chimiques.

Ma délégation espère vivement voir aboutir les négociations sur les armes chimiques aussi vite que possible, probablement cette année. Le texte évolutif révisé est une base unique pour redoubler nos efforts communs. Les conséquences regrettables des événements qui ont lieu dans le Golfe nous incitent à achever rapidement la rédaction de la convention. Je voudrais assurer le représentant de l'Union soviétique Serguéï Batsanov, qui est le nouveau Président du Comité spécial, de la coopération et du soutien pleins et entiers de notre délégation dans les futures délibérations de l'organe et dans l'exercice de sa tâche très importante. Dans le même temps, je tiens à exprimer ma reconnaissance et mon respect à l'Ambassadeur Hyltenius et à ses collègues de la délégation suédoise qui ont fourni un excellent travail l'an dernier. Pleinement conscient de l'importance des paroles d'Albert Camus selon lequel "la vraie générosité envers l'avenir consiste à tout donner au présent", je souhaite au Comité spécial des armes chimiques beaucoup de succès dans ses activités futures.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de la République fédérative tchèque et slovaque pour sa déclaration et pour les paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole au représentant de l'Australie, l'Ambassadeur O'Sullivan.

M. O'SULLIVAN (Australie) (traduit de l'anglais) : Je suis heureux, Monsieur le Président, de m'exprimer pour la première fois devant cette Conférence sous votre présidence, en particulier du fait des liens d'amitié qui existent depuis si longtemps entre nos deux pays.

C'est une bien sombre période pour assumer les fonctions d'ambassadeur du désarmement. Mais c'est aussi une époque où les occasions et la nécessité de désarmer et de limiter les transferts d'armements sont plus évidentes que jamais. La guerre dans le Golfe nous rappelle de façon tragique que l'énorme amélioration des relations internationales qui s'est fait jour en 1989 ne débouche pas nécessairement ou inévitablement sur une paix et une stabilité plus grandes dans toutes les régions. Au contraire, la fin de la guerre froide a eu, entre autres, pour étrange effet de rendre sûrement plus complexe et plus difficile de mesurer les facteurs de sécurité dans les régions situées en dehors de l'Europe. Un commentateur a dit que le monde qui se faisait jour n'aurait probablement pas la clarté et la stabilité de celui de la guerre froide et ressemblerait sûrement davantage à une jungle pleine d'une foule de dangers, de pièges cachés, de mauvaises surprises et d'incertitudes morales. Ce sera particulièrement le cas si les pressions exercées par la course aux armements sur le plan régional débouchent sur une prolifération accrue des armes classiques, nucléaires, chimiques et biologiques et la dissémination de la technologie des missiles. Etant donné les événements de ces dernières semaines, la communauté internationale est en droit d'attendre que ces questions soient abordées avec une énergie redoublée.

Dans ces conditions, les travaux de la présente Conférence ont gagné en pertinence et en importance. La menace de l'utilisation d'armes chimiques dans la guerre du Golfe impose de façon encore plus urgente la conclusion d'une interdiction complète des armes chimiques à tout jamais et dans tous les milieux. Mon intervention d'aujourd'hui portera donc principalement sur les questions relatives aux armes chimiques.

Le Gouvernement australien s'est engagé sans réserves en faveur d'une interdiction qui rendrait illicites les armes chimiques et en interdirait l'utilisation. Nous pensons que notre sécurité et celle de nos voisins seraient renforcées par un engagement multilatéral contraignant qui nous donnerait à tous la garantie de ne pas être menacés par ces armes terribles. Nous estimons que les conditions politiques internationales sont réunies pour réaliser cette interdiction en menant à bien ces négociations. Nous espérons que dans cette ultime étape des négociations sur la convention, nous retrouverons en 1991 l'esprit qui se manifestait il y a deux ans à la Conférence de Paris et il y a 18 mois à la Conférence de Canberra où gouvernements et représentants de l'industrie chimique se sont engagés en faveur du même objectif.

Nous sommes cependant conscients que les représentants officiels ici à Genève ne pourront obtenir que des résultats limités dans le cadre du processus de négociation et qu'un engagement à plus haut niveau sera peut-être nécessaire pour offrir la direction politique capable de surmonter les problèmes qui subsistent. Nous appuyons par conséquent les appels en faveur d'une réunion à l'échelle des ministres concernés. Nous pensons qu'une telle réunion devrait avoir pour objectif de surmonter les obstacles politiques dans les négociations et de donner des instructions finales permettant de conclure

(M. O'Sullivan, Australie)

un instrument pondéré dont il conviendra d'élaborer soigneusement les éléments. Nous devons peut-être mettre au point plusieurs options, afin de permettre aux ministres d'évaluer quelles propositions sont à la fois réalisables du point de vue des effets qu'elles auront sur l'industrie et crédibles en ce qui concerne leur contribution à la sécurité collective.

Une deuxième raison de suggérer et d'appuyer une réunion des ministres concernés serait qu'elle contribuerait à promouvoir l'adhésion universelle à la convention. En tant que nouveau venu dans cette Conférence, je constate que bon nombre de pays du monde ne sont pas représentés ici. Même au sein de ceux qui le sont, il existe diverses composantes qu'il conviendra de sensibiliser aux dispositions de la convention. Cela signifie que nous devons réaliser un important travail de "colportage" pour que cet instrument bénéficie de l'appui du plus grand nombre possible de gouvernements et soit le plus largement soutenu par leurs membres.

La participation aux débats de la Conférence du désarmement n'est évidemment pas limitée à ses 39 Etats membres. Nous avons été heureux de voir que le 31 janvier dernier la Conférence a admis la participation de 34 pays en qualité d'observateurs. Nous aurions été encore plus heureux si ce nombre avait été plus important, en particulier du fait que nous approchons de la phase finale des négociations d'une convention multilatérale sur les armes chimiques.

A l'évidence, une participation active aux négociations proprement dites constitue l'une des méthodes les plus efficaces et les plus fructueuses pour comprendre les objectifs et les implications politiques, juridiques et pratiques d'une future convention sur les armes chimiques. Dans les faits, un certain nombre de délégations ayant le statut d'observateurs ont saisi cette opportunité, et tout particulièrement dans nos négociations concernant une convention sur les armes chimiques. Les Etats ayant qualité d'observateurs peuvent participer - et participent - aussi bien en soumettant des documents de travail qu'en intervenant oralement dans les débats du Comité spécial des armes chimiques et de ses groupes de travail. Au cours des négociations de 1991, nous encouragerons les Etats non membres à faire connaître leur opinion sur des points précis du texte évolutif qui les intéressent et qui pourront ainsi être examinés sous tous les aspects.

Une autre façon intéressante pour l'Australie de favoriser l'universalité a consisté à engager avec nos voisins des régions de l'Asie et du Pacifique un dialogue sérieux concernant cet instrument et les implications qu'il aura pour eux.

J'ai eu le privilège d'assister au deuxième séminaire régional contre les armes chimiques organisé par le Gouvernement australien à Brisbane en novembre 1990. Vingt-trois Etats de la région y participaient, dont seuls trois sont représentés ici à la Conférence du désarmement, à savoir l'Indonésie, la Birmanie et nous-mêmes. On a pu constater un écart important entre la façon dont comprennent cet instrument complexe et d'une portée considérable ceux d'entre nous qui sont assis dans cette salle et qui en connaissent précisément les concepts et les dispositions, et la compréhension qu'en ont les fonctionnaires d'autres pays qui sont retenus

(M. O'Sullivan, Australie)

par leurs fonctions et sont donc absents de cette assemblée, mais qui n'en seront pas moins chargés de faire appliquer la multitude d'obligations administratives et commerciales que la convention imposera.

En demandant aux gouvernements de souscrire à ces obligations, nous devons montrer clairement qu'en retour, nous offrons des avantages tangibles en matière de sécurité. À notre sens, cela signifie que les notions et dispositifs d'application contenus dans l'instrument, en particulier dans le domaine de la vérification, ne doivent pas être élaborés de façon trop précise ni envisager à tout prix des hypothèses hautement improbables, afin de ne pas compromettre ces avantages. Au bout du compte, cet instrument, comme tous les instruments, ne peut lier qu'avec des cordes de papier. S'il n'existe pas la volonté politique d'en respecter les dispositions, ses mécanismes internes ne peuvent contraindre les Etats à adopter une attitude juste. Mais par ailleurs un instrument pondéré, raisonnable et clair peut établir des normes et donner à l'ensemble des Etats qui y adhèrent l'assurance que les avantages offerts, à savoir une plus grande sécurité et des répercussions égales sur le plan commercial, se concrétiseront.

Pour que l'instrument se répercute commercialement dans des conditions d'égalité, le Gouvernement australien a recherché activement la collaboration de l'industrie chimique internationale, non pas comme notre partenaire ici dans le cadre des négociations mais en tant que spécialiste motivé et bien informé qui subira bon nombre des conséquences de cette convention. Un récent exemple d'échanges fructueux entre gouvernements et représentants de l'industrie est la réunion du club des industries chimiques de l'ASEAN, qui s'est tenu à Bangkok en janvier 1991, au cours de laquelle un de mes collègues du Ministère australien des affaires étrangères et du commerce extérieur a présenté l'état de nos négociations à Genève. Nous constatons également avec satisfaction que la Conférence du désarmement a eu des liens plus étroits avec l'industrie l'an passé. Je voudrais ajouter que nous nous félicitons énormément des idées avancées par la Suède dans le document CD/1053 et que nous les étudierons de près et dans un esprit favorable.

En ce qui nous concerne, le Gouvernement australien et les représentants de l'industrie chimique nationale continueront à rechercher les occasions de poursuivre le dialogue engagé avec nos voisins, de façon que tous les Etats de notre région soient prêts en connaissance de cause à adhérer à la convention que nous aurons conclue. Dans ce cadre, le Gouvernement australien prévoit d'organiser une réunion de travail destinée aux chimistes de la région, qui se tiendra à Melbourne au milieu de l'année; elle aura pour but d'offrir l'information et la formation nécessaires aux conseillers techniques des gouvernements qui seront chargés de remplir les déclarations et de rassembler les données techniques. Nous sommes reconnaissants à nos collègues finlandais d'avoir établi un modèle et de n'avoir pas hésité à adapter leurs travaux à notre propre région. Permettez-moi d'ajouter ici que nous admirons le travail que Mme Rautio et les experts qui l'entourent continuent de fournir. Parallèlement à cette réunion de Melbourne destinée aux chimistes de la région, nous prévoyons d'effectuer dans cette même ville une inspection expérimentale multilatérale d'une usine chimique.

(M. O'Sullivan, Australie)

Nous nous félicitons de l'intention des Gouvernements vénézuélien et nigérian de procéder à des exercices similaires visant à mieux faire connaître les avantages et les obligations de la convention, et nous encourageons les autres membres de la Conférence à effectuer des exercices de ce type dans leur région, ce qui constituera un moyen concret de solliciter le soutien à la convention qui aura été conclue et d'en favoriser le respect universel.

L'Australie a également mis en place la structure administrative qui sera nécessaire une fois la convention entrée en vigueur. Nous nous sommes rendu compte de la difficulté de l'entreprise, dans un pays doté d'une constitution fédérale et de réglementations qui diffèrent selon qu'elles émanent de l'Etat central ou des administrations locales. Dans l'espoir que notre expérience puisse être utile à d'autres pays, j'ai demandé au secrétariat de distribuer aujourd'hui - en tant que document de la conférence publié sous la cote CD/1055 - un document proposant une stratégie, dans lequel nous exposons la conception qui a présidé à la création de notre secrétariat national pour la convention sur les armes chimiques. A cet égard, nous attendons avec intérêt le document que nous a laissé prévoir ce matin notre collègue tchécoslovaque et qui nous donnera des détails sur l'expérience acquise par son pays dans ce domaine.

Sous la direction avisée de l'Ambassadeur Hyltenius, des progrès notables ont été réalisés en 1990 qui ont permis d'épurer le texte évolutif de façon à en rendre le contenu plus logique, plus concis et plus lisible. Le grand nombre de notes de bas de page dont, bien souvent, l'auteur était inconnu et la raison d'être oubliée après plusieurs années de négociation, ont cependant rendu très difficiles cette opération et la réalisation de progrès quant au fond des négociations. Dans le passé, la Conférence du désarmement avait, il me semble, pour habitude de ne pas mentionner le ou les auteurs d'une note. A l'heure actuelle, l'état des négociations justifierait, à mon avis, de pouvoir les identifier, ce qui faciliterait la suppression des notes devenues caduques, et nous aiderait à mieux comprendre l'intention du ou des auteurs des autres en vue de parvenir à une solution à l'heure où les négociations s'achèvent.

En bref, nous proposons que durant la première partie de la session de 1991 toutes les délégations participant aux travaux du Comité spécial des armes chimiques identifient les notes qu'elles ont insérées dans le texte évolutif et les communiquent au secrétariat qui serait chargé de les compiler et de les distribuer à l'ensemble des participants. Le secrétariat pourrait également faire oeuvre utile s'il pouvait identifier les notes anciennes pour autant que ses archives le lui permettent. Toutes les notes qui ne seront pas "revendiquées" de cette façon devraient être purement et simplement supprimées. Une fois cette opération terminée, nous serions plus à même de traiter efficacement quant au fond les notes restantes dont les auteurs auront été identifiés.

Une autre question qui préoccupe vivement le Gouvernement australien est celle des dispositions de l'instrument relatives à la destruction des armes chimiques existantes, qui devraient offrir l'assurance d'un engagement clair en faveur de procédures écologiques. Nous sommes d'avis qu'il faudrait élaborer davantage les dispositions de la convention sur ce point.

(M. O'Sullivan, Australie)

Cela intéresse particulièrement l'Australie et les pays du Pacifique du fait de l'activité de l'installation de destruction d'armes chimiques située sur l'atoll de Johnston. L'Australie soutient les activités de cette installation étant entendu que leur champ d'application se limite à la destruction des stocks d'armes chimiques qui s'y trouvent à l'heure actuelle et que les opérations se déroulent de façon parfaitement compatible avec la sauvegarde de l'environnement. Le Premier Ministre australien s'est d'ailleurs directement intéressé à cette question qui lui tient à coeur. Compte tenu des dispositions existantes du texte évolutif et des possibilités réelles de conclure les négociations à une date rapprochée, l'Australie estime que le danger que constitue la dissémination des armes chimiques augmente, hélas, et pas seulement au Moyen-Orient. Cela souligne l'urgence de la tâche qu'il nous faut accomplir et donne un relief particulier à nos préoccupations en matière de sécurité auxquelles seule peut répondre une convention multilatérale, vérifiable et jouissant d'un vaste soutien. Je suis heureux d'annoncer aujourd'hui que l'Australie sera l'un des signataires originaires d'une telle convention.

En ce qui concerne les autres points de notre ordre du jour, je dirai brièvement que le Gouvernement australien espère vivement que le Comité spécial sur l'interdiction des essais nucléaires sera reconstitué à brève échéance. Des travaux utiles peuvent être réalisés dans le cadre de son mandat actuel. Nous espérons qu'une interdiction complète des essais sera réalisée à une date rapprochée et que les essais nucléaires deviendront des vestiges du passé. Nous avons noté que l'Union soviétique et les Etats-Unis, ainsi que la France dans une moindre mesure, ont réduit leurs essais d'armes nucléaires ces dernières années. Nous estimons qu'il s'agit d'un pas dans la bonne direction. Nous espérons que le nombre et la puissance des essais nucléaires continueront à diminuer. La cessation des essais nucléaires est l'un des points de l'ordre du jour de la Conférence du désarmement qui relève de l'objectif plus vaste de la non-prolifération des armes nucléaires. Nous sommes préoccupés de voir qu'en septembre dernier l'examen du TNP, dans lequel sont énoncés les critères de la non-prolifération des armes nucléaires, n'ait pas pu déboucher sur un document final qui aurait reçu l'aval des parties. Nous nous félicitons cependant de l'examen approfondi qui a eu lieu et souhaitons voir appliquer par l'Agence internationale de l'énergie atomique et d'autres organismes les recommandations qui ont été adoptées. Nous estimons que le TNP a apporté une contribution majeure à la paix et à la sécurité internationales, et qu'il a servi les intérêts de sécurité de ceux qui l'ont observé. Nous souhaitons oeuvrer avec d'autres pays à l'amélioration de son fonctionnement d'ici à la conférence de prorogation en 1995. Nous pensons qu'il est essentiel, d'une part, que toutes les parties au Traité prouvent par leurs actes et leurs déclarations qu'elles s'acquittent des obligations au titre du Traité, et, d'autre part, que cet instrument soit prorogé dans de bonnes conditions. Nous espérons que dans les cinq prochaines années tous les Etats s'engageront davantage en faveur d'un monde libéré de la prolifération nucléaire et, à ce sujet, nous saluons chaleureusement les récentes déclarations des Présidents argentin et brésilien.

Nous espérons vivement que le Comité spécial sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace sera reconstitué à bref délai et nous continuerons à collaborer pleinement avec cet organe pour examiner les moyens d'éviter une course aux armements dans l'espace. Je traiterai de cette

(M. O'Sullivan, Australie)

question et d'autres points de l'ordre du jour de la Conférence dans une intervention ultérieure. Enfin, permettez-moi de saisir cette occasion pour faire remarquer que depuis sa création en 1978, la Conférence du désarmement a essayé de remplir sa délicate mission en tant qu'unique organe multilatéral de négociation ayant pour tâche d'élaborer des accords crédibles et applicables en matière de maîtrise des armements et de désarmement. L'Australie espère que la Conférence du désarmement pourra jouer un rôle important dans la consolidation d'un ordre mondial fondé sur la primauté du droit et les principes de la Charte des Nations Unies. Même si bien des choses dépendront de l'issue de la guerre du Golfe, nous estimons que nous avons cette année l'occasion de réaliser cet objectif grâce à la conclusion d'une convention sur les armes chimiques.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Australie pour sa déclaration et pour les paroles aimables qu'il a eues à mon égard. Je donne maintenant la parole au représentant de l'Allemagne, l'Ambassadeur Ritter von Wagner.

M. RITTER von WAGNER (Allemagne) (traduit de l'anglais) : Un certain nombre de pays, dont les Pays-Bas, le Canada, le Royaume-Uni et l'Allemagne, ont communiqué à la Conférence du désarmement les résultats de leurs exercices nationaux d'inspection par mise en demeure concernant les armes chimiques. Tous ces exercices ont eu pour objectif de mettre à l'épreuve les procédures que nous avons élaborées au Comité spécial des armes chimiques, et de tirer des leçons de l'expérience pratique ainsi acquise pour contribuer, grâce à une meilleure compréhension des problèmes qui se posent, à la mise au point d'un régime d'inspection par mise en demeure. Dernièrement, le Canada et les Pays-Bas ont présenté un rapport (CD/1052) sur une inspection expérimentale par mise en demeure qu'ils ont menée conjointement dans une base militaire en Allemagne.

Aujourd'hui, je voudrais présenter au nom du Royaume-Uni et de l'Allemagne un rapport sur deux exercices conjoints d'inspection par mise en demeure concernant les armes chimiques qui ont été effectués dans des installations militaires. Le rapport détaillé sur les résultats de ces exercices a été publié sous la double cote CD/1056 et CD/CW/WP.330.

Etant donné toute l'expérience que les deux pays avaient déjà acquise au cours de leurs inspections expérimentales nationales précédentes, les deux exercices conjoints (un dans chaque pays) avaient pour but de concrétiser davantage le concept d'inspection expérimentale par mise en demeure, de réexaminer une fois de plus les conclusions déjà obtenues et de voir quels autres enseignements il serait possible de tirer.

Le premier exercice s'est déroulé du 21 au 23 mai 1990 dans une base aérienne de République fédérale d'Allemagne. Il a été effectué sous la direction conjointe du Royaume-Uni et de la République fédérale d'Allemagne, le Royaume-Uni assurant l'équipe d'inspection et jouant le rôle d'observateur de l'Etat requérant, et la République fédérale fournissant l'équipe du pays hôte.

(M. Ritter von Wagner, Allemagne)

Le deuxième exercice a eu lieu du 18 au 21 juin 1990 dans un dépôt de munitions du Royaume-Uni. Il a été également réalisé en commun, les rôles étant toutefois inversés.

Les deux pays ont conclu que les exercices s'étaient déroulés dans un esprit de coopération très positif et avaient permis de tirer un certain nombre de leçons, qui avaient à la fois confirmé les conclusions déjà obtenues lors des inspections expérimentales nationales et aidé à se familiariser avec les inspections par mise en demeure tout en ouvrant de nouvelles perspectives.

Parmi les très nombreuses leçons tirées à cette occasion, qui ont notamment enrichi notre expérience pratique en matière de prélèvement d'échantillons et d'utilisation d'instruments comme les appareils d'examen aux rayons X et le matériel d'analyse mobile, et que l'on trouvera exposées et examinées en détail dans le rapport, j'insisterai ici sur deux des principales conclusions :

Premièrement, les exercices conjoints ont confirmé aux yeux des deux pays l'importance capitale que revêt le concept d'inspection par mise en demeure sur la base d'un court délai de préavis et d'un accès à tout site visé par la mise en demeure, en tant que moyen efficace pour assurer le respect de la convention sur les armes chimiques et dissuader quiconque d'en contourner les dispositions.

Deuxièmement, les exercices conjoints ont prouvé une fois de plus qu'en appliquant des techniques d'accès réglementé de façon intelligente et ingénieuse, des inspecteurs peuvent obtenir les renseignements qu'ils recherchent sans pour autant que les informations sensibles sans rapport avec les armes chimiques perdent leur protection. Cela s'est particulièrement vérifié lorsqu'ont été appliquées les propositions sur l'accès sélectif ou aléatoire que le Royaume-Uni a exposées dans le document CD/1012.

La série d'inspections expérimentales nationales par mise en demeure se poursuivra bientôt en Allemagne dans une usine chimique, et nous espérons en tirer une meilleure compréhension des problèmes que pose la réalisation d'inspections par mise en demeure dans l'industrie chimique.

Enfin, je saisis cette occasion pour remercier l'ensemble des autorités militaires et civiles du Royaume-Uni associées aux deux exercices conjoints d'inspection par mise en demeure pour la coopération et l'appui remarquables qu'elles ont apportés lors de la préparation et de la conduite des exercices.

Mlle SOLESBY (Royaume-Uni) (traduit de l'anglais) : Comme c'est la première fois que je prends la parole sous votre présidence, je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la direction de la Conférence. Vos talents éclairés sont pour nous tous source de profit.

L'Ambassadeur de l'Allemagne vient de nous présenter un rapport sur deux exercices conjoints d'inspection par mise en demeure menés par l'Allemagne et le Royaume-Uni (CD/1056). Comme il a déjà fourni un certain nombre de détails sur cette oeuvre commune, je me contenterai de faire deux observations.

(Mlle Solesby, Royaume-Uni)

Tout d'abord, je soulignerai l'excellente coopération entre les responsables, tant allemands que britanniques, de ces deux expériences conjointes. Pour notre part, nous avons estimé que notre collaboration avec nos collègues allemands avait ajouté une dimension très précieuse aux deux expériences.

Vous vous souvenez peut-être qu'avant ces deux exercices conjoints, le Royaume-Uni avait effectué six inspections expérimentales par mise en demeure, dont il a rendu compte dans le document CD/1012. Selon les autorités de mon pays, l'expérience acquise à l'occasion des exercices conjoints germano-britanniques a confirmé les conclusions que nous avons précédemment tirées de nos expériences nationales, tant en ce qui concerne la grande valeur de l'inspection par mise en demeure comme élément du processus de vérification qu'en ce qui concerne l'efficacité des techniques d'accès réglementé. L'Ambassadeur von Wagner a souligné à juste titre cet aspect et j'appuie ce qu'il a dit. Votre expérience en la matière semble avoir été similaire à celle de nos partenaires allemands et à celle qui ressort du rapport sur l'inspection expérimentale conjointe par mise en demeure menée par le Canada et les Pays-Bas que les ambassadeurs de ces deux pays ont présenté le 31 janvier.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie la représentante du Royaume-Uni pour sa déclaration et pour les paroles aimables qu'elle a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole au représentant du Cameroun, l'Ambassadeur Ngoubeyou.

M. NGOUBEYOU (Cameroun) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous féliciter pour votre accession à la présidence de la Conférence pour la période du 22 janvier au 17 février 1991, et vous remercier de l'occasion qui m'est donnée de prendre la parole devant cette auguste assemblée.

Grâce à l'amélioration remarquable des relations entre Washington et Moscou, à la brusque accélération de l'histoire en Europe centrale et de l'Est, aux espoirs entrevus en Asie et ailleurs, en dépit du conflit du Golfe, et à la renaissance du multilatéralisme, les travaux de la Conférence se tiennent cette année dans un climat international exceptionnel.

Cette amélioration du climat international, qui repose sur la volonté politique de tous les Etats et la prise en compte des intérêts légitimes de chaque groupe d'Etats, devrait permettre à la communauté internationale, et en particulier à la Conférence du désarmement, de procéder à un examen approfondi des divers aspects de la question du désarmement, à un moment où les buts, principes et objectifs de la Charte des Nations Unies nous interpellent sur le devoir qui nous incombe de préserver les générations futures du fléau de la guerre.

Le Cameroun, qui salue l'évolution positive et encourageante des négociations entre les deux superpuissances ainsi que les accords importants conclus tout récemment à Paris pour garantir la sécurité, la paix et la coopération en Europe, demeure fermement attaché aux buts et aux principes énoncés par la Charte et accorde une importance spéciale au désarmement et au maintien de la paix.

(M. Ngoubeyou, Cameroun)

A cet égard, il convient de relever, pour s'en féliciter, les mesures récentes prises par la Conférence du désarmement pour améliorer son fonctionnement, et qui portent modification des articles 7, 9 et 28 du règlement intérieur.

Nous notons également avec satisfaction que dès sa première session plénière de 1991, la Conférence a décidé, répondant en cela au voeu de l'écrasante majorité des Etats, de poursuivre l'examen de la question concernant l'amélioration et l'efficacité de son fonctionnement, et de faire rapport sur ce sujet à l'Assemblée générale des Nations Unies au cours de sa quarante-sixième session.

Il importe en effet que la Conférence du désarmement, qui demeure l'instance multilatérale unique de la communauté internationale pour les négociations sur le désarmement, puisse se donner les moyens de s'acquitter efficacement de son mandat, d'intensifier ses travaux et d'adopter des mesures concrètes sur les questions prioritaires spécifiques du désarmement inscrites à son ordre du jour depuis des années, conformément au programme d'action énoncé dans la section III du document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale. La Conférence se doit en outre de refléter la composition actuelle de la communauté internationale, de manière à ce que toutes ses composantes puissent apporter leur contribution à la cause de la paix.

Conformément aux paragraphes 14 et 15 de son rapport (document CD/1039), la Conférence intensifiera ses consultations, en vue de prendre, durant cette session, une décision positive au sujet de l'élargissement de la composition de la Conférence dans une proportion de quatre Etats au maximum, compte tenu de la nécessité de maintenir un équilibre dans cette composition, et elle informera de sa décision l'Assemblée générale des Nations Unies à sa quarante-sixième session.

Le Cameroun appuie vivement la détermination des membres de la Conférence à régler rapidement et avec équité cette question de l'adhésion de nouveaux Etats. De même, nous espérons que la participation et la contribution des Etats non membres aux travaux de la Conférence continueront d'être encouragées.

La question de l'interdiction des essais nucléaires figure à l'ordre du jour de la Conférence pratiquement depuis sa création. Cette question complexe se situe au coeur des efforts menés par la communauté internationale, eu égard au fait que l'interdiction totale des essais mettrait un terme à l'amélioration qualitative des arsenaux existants et contribuerait, de manière déterminante, à freiner la course aux armements nucléaires.

Malgré les négociations intenses et laborieuses menées au cours de la quatrième Conférence d'examen du TNP et durant la Conférence d'amendement du Traité d'interdiction partielle des essais de 1963, aucun accord n'a pu être obtenu sur l'élaboration d'un instrument juridique interdisant à tout jamais tout essai nucléaire dans tout milieu.

(M. Ngoubeyou, Cameroun)

Compte tenu de l'importance de cette question dans le processus de désarmement, de ses implications avec la question de la prolongation de la durée du TNP et de ses rapports avec le problème des arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes, il importe que la Conférence du désarmement, conformément aux résolutions 45/49 et 45/51 de l'Assemblée générale, puisse reconstituer, durant cette session, le comité spécial sur l'interdiction des essais nucléaires, avec mission de poursuivre les travaux entrepris par la Conférence en 1990, en se concentrant sur l'examen au fond des questions spécifiques et interdépendantes soulevées par l'interdiction des essais, y compris la structure et la portée de la future convention d'interdiction, aussi bien que la vérification et le respect des obligations librement consenties.

S'agissant des armes chimiques, il convient de relever que le rapport présenté par l'Ambassadeur Hyltenius, Président du Comité spécial des armes chimiques, fait ressortir les progrès sensibles réalisés dans l'élaboration du projet de convention sur les armes chimiques. Nous félicitons ici l'Ambassadeur Hyltenius pour son énorme contribution. L'importance d'un tel instrument juridique pour consacrer et organiser l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage d'armes chimiques, au regard notamment des événements du Golfe, n'est plus à démontrer. C'est pourquoi nous espérons que sous la direction éclairée de l'Ambassadeur Batsanov, le Comité spécial déploiera tous ses efforts afin de régler les questions politiques et techniques fort complexes qui demeurent en suspens, et de parvenir à un accord sur le contenu de cette convention internationale tant attendue. La délégation camerounaise, qui participera cette année encore aux travaux du Comité spécial, apportera sa modeste contribution à la recherche des solutions de compromis.

C'est le lieu ici de souligner l'intérêt des expériences portant sur l'inspection d'armes chimiques, comme celle menée conjointement à la base militaire canadienne de Lahr, en Allemagne, par les Pays-Bas et le Canada. De telles expériences permettent de vérifier l'applicabilité des dispositions du Protocole sur les procédures d'inspection, d'initier les participants aux techniques de mise en oeuvre de la future convention et de favoriser la compréhension entre les Etats.

Nous espérons que la Conférence sera en mesure de réaliser des progrès concrets dans la mise au point du texte définitif de la convention sur les armes chimiques. De même, étant donné qu'il n'y a, à la Conférence, aucune objection de principe à l'idée d'une convention internationale visant à garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes, même si les difficultés que soulève la mise au point d'une approche commune demeurent grandes, le Cameroun espère que les membres de la Conférence pourront redoubler d'efforts pour étudier plus avant les diverses approches envisagées, afin de surmonter les difficultés et de parvenir, dans les meilleurs délais possibles à un accord et de conclure des arrangements internationaux efficaces visant la sécurité des Etats non dotés d'armes nucléaires.

(M. Ngoubeyou, Cameroun)

D'autres questions importantes figurent à l'ordre du jour de la Conférence pour la session de 1991. Elles portent notamment sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace, les nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive, les armes radiologiques et le Programme global de désarmement.

Sur toutes ces questions de fond qui retiennent à juste titre l'attention de la communauté internationale dans la recherche d'un désarmement général et complet sous un contrôle international efficace et dans la promotion de la paix, de la sécurité et du développement, ma délégation apportera sa contribution en temps opportun, soit dans le cadre des déclarations en séance plénière, soit enfin à l'occasion des consultations au sein des comités spéciaux.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant du Cameroun pour sa déclaration et pour les paroles aimables qu'il a eues à mon égard. Je donne maintenant la parole au représentant de l'Indonésie, l'Ambassadeur Loeis.

M. LOEIS (Indonésie) (traduit de l'anglais) : Je voudrais tout d'abord me joindre aux orateurs précédents qui ont rendu hommage à la déclaration très importante qu'a prononcée le Ministre des affaires étrangères de la République islamique d'Iran, M. Ali Akbar Velayati. Je suis sûr que sa présence et son message donneront un nouvel élan aux délibérations de la Conférence.

Monsieur le Président, je voudrais dire combien je suis heureux de voir à la tête de la Conférence le représentant d'un pays avec lequel l'Indonésie a toujours entretenu d'excellentes relations. Je suis convaincu que, sous votre direction, nos travaux enregistreront des progrès substantiels. Je tiens à saisir cette occasion pour féliciter votre prédécesseur, M. Gheorghe Chirila de la Roumanie, de la manière très compétente dont il a dirigé nos travaux durant la dernière partie de notre session de l'an dernier.

Je souhaite le succès à ceux de nos collègues qui nous ont quittés depuis ma dernière intervention, les Ambassadeurs Ait Chaalal de l'Algérie, Reese de l'Australie, Kostov de la Bulgarie, Pierre Morel de la France, Sujka de la Pologne, Kosin de la Yougoslavie, et enfin, Peter Dietze, qui était l'ambassadeur de la République démocratique allemande avant l'unification. Je souhaite cordialement la bienvenue à nos nouveaux collègues, les Ambassadeurs de la Yougoslavie, de l'Algérie, de l'Australie, de la Bulgarie et de la Pologne. Nous nous félicitons de pouvoir collaborer étroitement avec eux à l'avenir.

Si les changements internationaux spectaculaires et sans précédent qui ont dominé les sessions de la Conférence l'année dernière et en 1989 ont fait l'objet d'amples discussions, je crois que l'on peut dire que la session en cours coïncide avec l'événement international le plus inquiétant depuis la fin de la seconde guerre mondiale. Depuis qu'elle existe, la Conférence n'a jamais eu à faire face à une tragédie humaine comme la guerre du Golfe, d'où nous parviennent déjà des récits de dévastations, de peur et de souffrance.

(M. Loels, Indonésie)

Cela dit, permettez-moi d'aborder des questions utiles pour nos délibérations à l'heure actuelle, et ce du point de vue d'un membre de la Conférence appartenant à une région qui connaît bien les maux qu'engendrent les conflits et les rivalités de puissances. Pour commencer, il me semble que la Conférence a eu l'occasion de se convaincre qu'elle a à jouer un rôle important en contribuant aux efforts internationaux visant à instaurer la paix et la sécurité internationales sur la base des objectifs et principes de la Charte des Nations Unies. Il ne faut pas qu'elle perde de vue cette tâche, qui consiste à négocier des mesures pour faire cesser et inverser la course aux armements sur le plan multilatéral et à oeuvrer en faveur d'un désarmement général et complet. Dans le passé, les effets dévastateurs des armes de destruction massive et des armes nucléaires se sont déjà suffisamment avérés, et il est inutile que le conflit armé actuel en donne de nouvelles preuves.

Je ne saurais qu'approuver le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, qui a dit dans son message, il y a quelques jours, qu'il fallait redoubler d'efforts, entraîner dans l'entreprise le plus grand nombre de pays du monde et en étendre la portée, pour parvenir à un système fiable et cohérent, assurant à tous une sécurité non diminuée. Il ressort de nombre de résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies sur les questions de désarmement que l'ensemble des Membres de l'Organisation aspirent à instaurer une paix et une sécurité internationales durables au moyen de mesures pratiques de désarmement. En fait, les nuages noirs des explosions qui se produisent loin de cette salle devraient être pour nous une invitation pressante à accélérer nos délibérations.

Par sa résolution 45/49, l'Assemblée générale des Nations Unies engage tous les Etats membres de la Conférence du désarmement à inciter la Conférence à reconstituer le comité spécial chargé de l'interdiction des essais nucléaires au début de sa session de 1991, en vue de la négociation multilatérale d'un traité sur la cessation complète des explosions nucléaires expérimentales. Elle recommande aussi que ce comité spécial comprenne deux groupes de travail chargés, respectivement, d'examiner les questions suivantes, qui sont étroitement liées : contenu et champ d'application du traité, respect des dispositions et vérification. Par sa résolution 45/51, elle prie instamment la Conférence, non seulement de reconstituer le comité spécial chargé de l'interdiction des essais nucléaires, mais aussi de prendre en considération les progrès réalisés par le Groupe spécial d'experts scientifiques chargé d'examiner les mesures de coopération internationale en vue de la détection et de l'identification d'événements sismiques, notamment ses travaux sur l'échange régulier et l'utilisation des tracés sismiques, ainsi que les autres initiatives prises ou expériences menées dans ce domaine par des Etats et groupes d'Etats.

Au cours des années, l'Assemblée générale a adopté de nombreuses résolutions appelant à la conclusion d'une interdiction complète des essais, dans l'optique d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Au risque de paraître fastidieux, je rappellerai que, dans les préambules du Traité sur l'interdiction partielle des essais et du Traité sur la non-prolifération - deux instruments que mon pays respecte scrupuleusement - il est stipulé que l'arrêt de toutes les explosions expérimentales d'armes nucléaires par tous les Etats, dans tous les milieux et à jamais, est un objectif fondamental.

(M. Loeis, Indonésie)

La Conférence d'amendement des parties au Traité d'interdiction partielle qui vient de se terminer a été à l'origine d'éléments qui pourraient être utiles à la Conférence, dans ses efforts pour atteindre l'objectif précédemment cité et qui ont donné à ses travaux une impulsion vigoureuse.

De l'avis général, la Conférence d'amendement a renforcé l'attachement de la communauté internationale à la conclusion d'un traité d'interdiction complète des essais. Certaines idées constructives ont également été mises en avant et il a notamment été suggéré que les propositions en matière de vérification soumises à la Conférence d'amendement - notamment le projet de protocole présenté par les coauteurs de l'initiative d'amendement - soient communiquées à la Conférence du désarmement pour examen. Il serait bon pour nos délibérations en cette enceinte que toute l'attention requise soit accordée à cette suggestion.

Comme l'ont fait remarquer nombre de délégations lors de la Conférence d'amendement, la confiance dans les aspects techniques de la vérification, en tant que facteur déterminant qui peut amener les Etats dotés d'armes nucléaires à mettre un terme à leurs essais, revêt une importance considérable. Bien des arguments convaincants ont également été avancés, selon lesquels les techniques actuelles de vérification, tant nationales qu'internationales, suffisent pour permettre le fonctionnement durable d'un traité d'interdiction complète des essais, et il a été souligné à la Conférence d'amendement que les moyens scientifiques sont assez fiables pour garantir le fonctionnement efficace d'un système de vérification d'une interdiction des essais nucléaires, étant donné les progrès techniques et scientifiques actuels.

Selon un grand nombre de délégations participant à la Conférence d'amendement, la surveillance sismologique a un rôle essentiel à jouer dans le système de vérification d'une interdiction complète des essais. Toutefois, selon une opinion très répandue, cette surveillance risque de ne pas suffire pour que le traité d'interdiction complète inspire la confiance nécessaire. A cet égard, certaines délégations se sont réjouies des propositions faites au cours de la Conférence d'amendement sur la surveillance de la radioactivité atmosphérique, la télédétection spatiale et l'inspection sur place, propositions qui méritent toutes d'être examinées plus avant. L'importance de la tâche entreprise par le Groupe d'experts scientifiques a également été soulignée au cours de la Conférence d'amendement.

S'agissant de l'aspect institutionnel du futur régime d'interdiction complète des essais nucléaires, il a été suggéré à la Conférence d'amendement que la proposition relative à la vérification soit présentée à la Conférence du désarmement pour être élaborée de façon plus poussée. Dans l'optique des travaux de la Conférence du désarmement, c'est là une proposition encourageante. Elle indique en effet que les Etats parties au Traité considèrent que la Conférence, et en particulier son Groupe d'experts scientifiques, est qualifiée pour aborder la question de la vérification d'une interdiction des essais.

(M. Loeis, Indonésie)

Il convient donc que la Conférence du désarmement reprenne avec une détermination et une énergie renouvelées les activités de fond qu'elle a abordées l'année dernière au sein du Comité spécial sur l'interdiction des essais nucléaires. Cette question revêtant une importance capitale pour la Conférence, ma délégation souhaiterait que celle-ci ait la possibilité d'évaluer à la fin de sa session le travail accompli par le Comité spécial chargé de l'interdiction des essais nucléaires.

S'agissant de l'élaboration du futur régime d'interdiction complète des essais nucléaires, je tiens à rappeler l'une des observations les plus importantes faites au cours de la session précédente de la Conférence par le Groupe des 21. Celui-ci a en effet insisté pour que pareil régime d'interdiction complète des essais nucléaires ait un caractère non discriminatoire et global de façon à susciter une adhésion universelle. Il devrait comporter un système de vérification d'application universelle, non discriminatoire par nature et garantissant à tous les Etats un accès égal. Ma délégation estime qu'un régime d'interdiction des essais qui accorderait à tel ou tel Etat le droit exclusif de poursuivre des essais nucléaires susciterait inévitablement le soupçon et la méfiance chez les autres Etats ne bénéficiant pas de tels droits.

En ce qui concerne le point 4 de notre ordre du jour, je dirai pour commencer que la position fondamentale de ma délégation est fidèlement reflétée par la déclaration qu'a faite il y a quelques jours le représentant du Pérou au nom du Groupe des 21. La future convention, tout en protégeant l'industrie chimique civile et en encourageant la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques des produits chimiques, devra en premier lieu prévoir la destruction totale des arsenaux actuels et proscrire l'emploi de ces armes épouvantables. La répulsion que la communauté mondiale éprouve depuis longtemps à leur égard est maintenant renforcée par la menace de leur emploi éventuel sur le champ de bataille dans la guerre en cours; aussi la Conférence doit-elle maintenant s'acquitter d'une tâche historique décisive en mettant au point un traité interdisant l'emploi, la détention, la fabrication et la mise au point de telles armes.

Il reste encore quelques points à régler avant de conclure la convention sur les armes chimiques. A la session en cours, la tâche principale de la Conférence est en ce domaine de trouver des solutions de principe aux quelques problèmes encore en suspens, en particulier à celui de l'adhésion universelle. A cette fin, la future convention devra avant tout prévoir la destruction systématique et totale de toutes les armes chimiques dans un délai donné.

Il faut répondre aux légitimes préoccupations de sécurité des Etats non dotés de telles armes en faisant en sorte que l'application de la convention ne suscite pas de nouveaux déséquilibres de nature à aggraver ces préoccupations. Les Etats qui ne possèdent pas d'armes chimiques à des fins militaires ou de défense et qui n'ont pas l'intention d'en posséder - c'est-à-dire, me semble-t-il, la majorité des Etats du globe - ne devraient pas se trouver dans une position telle qu'ils risquent d'être pris au dépourvu si, à la fin de la période de destruction, certains Etats parties se voient autorisés à conserver leurs stocks d'armes chimiques.

(M. Loeis, Indonésie)

Ma délégation aura du mal à approuver un projet de convention qui permette l'existence de telles armes. Le coût politique d'une contestation à un stade ultérieur serait trop élevé pour un pays comme le mien qui, jusqu'à présent, a scrupuleusement respecté ses obligations en matière de désarmement.

L'Indonésie a systématiquement pris part aux efforts de l'ONU en faveur du maintien de la paix et de la sécurité tant au niveau régional qu'au niveau mondial. C'est pour cette raison que le Gouvernement indonésien a accueilli du 28 janvier au 1er février 1991, à Bandung, l'Atelier régional de l'ONU sur le désarmement pour la région de l'Asie et du Pacifique. L'organisation de cet atelier régional, en collaboration avec le Département des affaires de désarmement de l'ONU, s'est faite dans le cadre du mandat défini par l'Assemblée générale dans sa résolution 40/151 H. Au programme de cet atelier étaient inscrites nombre des questions qui préoccupent profondément le monde entier, à savoir la paix et la sécurité dans le contexte de l'Asie et du Pacifique, le désarmement mondial dans l'optique d'un renforcement du régime de non-prolifération des armes nucléaires et autres armes de destruction massive, la convention sur les armes chimiques, les efforts de désarmement régionaux et la proposition visant à renforcer le régime de non-prolifération et à faciliter le règlement des conflits dans la région de l'Asie et du Pacifique. J'espère que ces débats auront utilement contribué à sensibiliser la région à ces questions et, plus particulièrement, qu'ils auront concouru à la mise en oeuvre de la résolution 40/151 H de l'Assemblée générale sur l'organisation de programmes de formation et de services consultatifs régionaux en matière de désarmement.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Indonésie pour sa déclaration et pour les paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole au représentant du Pérou, l'Ambassadeur de Rivero.

M. de RIVERO (Pérou) (traduit de l'espagnol) : Ma délégation a demandé la parole ce matin pour s'exprimer sur le point 1 de l'ordre du jour, Interdiction des essais nucléaires. Conformément à la Déclaration finale de la première session de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement, cette question bénéficie du rang de priorité le plus élevé, et ma délégation souscrit à ce point de vue depuis de nombreuses années. La Conférence du désarmement, seule instance multilatérale de négociation sur le désarmement, s'est vu confier par la communauté internationale le mandat de mener à bien des négociations concrètes sur le fond du problème. A maintes occasions, ici même, le Pérou a réaffirmé l'urgence qu'il y avait à engager des négociations en vue de réaliser, le plus vite possible, une interdiction complète des essais nucléaires dans tous les milieux et sous toutes leurs formes. Le fait que la Conférence du désarmement n'ait pu, à ce jour, satisfaire cette demande légitime qui fait écho à la clameur démocratique de la majorité écrasante des pays du monde et de l'homme de la rue met indiscutablement en doute la nature contraignante de cette instance unique de négociation multilatérale qui, en 1978, avait reçu de l'Assemblée générale des Nations Unies, par consensus, le mandat clair et catégorique de négocier des accords dans le domaine du désarmement sur des questions particulièrement importantes pour la cessation de la course aux armements nucléaires.

(M. de Rivero, Pérou)

Il n'y a aucune raison valable pour justifier l'ajournement sine die du début des négociations. Les Etats membres de la Conférence ne sont pas non plus en mesure de sacrifier des positions de principe profondément ancrées, fondées sur les sentiments démocratiques de leurs peuples, pour attendre le bon vouloir d'une ou deux délégations. Engager des négociations sur un traité d'interdiction complète des essais nucléaires n'oblige pas nécessairement les Etats membres de la Conférence du désarmement à conclure un traité dans les six ou 12 mois à venir. Comme dans le domaine des armes chimiques, où personne ne doute de la bonne foi des Etats qui sont représentés, la négociation d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires pourrait fort bien prendre quelques années, afin de concilier des positions encore divergentes sur la structure et la portée du futur traité. Toutefois, ma délégation est préoccupée par le fait qu'il demeure une certaine intolérance et un manque de souplesse à propos d'une question qui en aucun cas ne lierait les mains des Etats membres mais compromet définitivement la concrétisation d'une aspiration qui repose sur le droit international, les exigences des peuples d'autres pays et les obligations des membres de la Conférence du désarmement.

En 1990, le Pérou s'est rallié au consensus de dernière heure qui autorisait la reconstitution du Comité spécial au titre du point 1 de l'ordre du jour intitulé "Interdiction des essais nucléaires". A cette occasion, ma délégation et les délégations du Groupe des 21 ont pratiquement été forcées de faire une concession majeure, consistant à mettre "en veilleuse" la position exprimée dans le document CD/829 qui était le résultat d'une décision mûre et responsable du Groupe sur l'interdiction complète des essais nucléaires. Il a ainsi été possible de procéder, sous la présidence de l'Ambassadeur Donowaki, à un échange de vues préliminaire qui a eu le mérite d'actualiser les discussions. Dans le même temps, des consultations ont été menées sur l'ordre du jour, pour faciliter les choses cette année. A la fin de l'exercice, ma délégation a eu la surprise, avec d'autres, de constater la réticence d'un groupe à inclure dans le rapport du Comité spécial une référence non équivoque à sa reconstitution au début de la session de 1991. Nous avons donc dû consentir à un rapport qui, en fin de compte, subordonnait le destin du Comité spécial à l'issue de la quatrième Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération et de la Conférence d'amendement du Traité d'interdiction partielle des essais nucléaires. Une fois de plus, le Groupe des 21 a été mis devant un fait accompli et s'est heurté, en plus de la négociation immédiate d'un traité d'interdiction complète des essais, au problème de la reconstitution du Comité spécial.

Pendant la quatrième Conférence d'examen du TNP, il a été proposé de reconstituer immédiatement le Comité spécial, pour éviter de devoir prendre l'engagement d'ouvrir sans délai la négociation d'un traité d'interdiction complète des essais. C'est précisément pour cette raison que la Conférence d'examen n'a pu adopter une déclaration finale. Une situation similaire a été observée à la Conférence d'amendement du Traité d'interdiction partielle des essais, qui n'a pu trouver une formule qui nous aurait permis de répondre aux espérances justifiées des Etats non dotés d'armes nucléaires. Ainsi vont les choses et nous nous retrouvons, à la Conférence du désarmement, pratiquement obligés de ne pas négocier, n'ayant d'autre alternative que de répéter

(M. de Rivero, Pérou)

l'exercice de 1982 et 1983, à la différence qu'en 1995 - c'est-à-dire, très vite - les Etats parties au TNP devront se prononcer sur le nombre d'années pendant lequel le Traité devra rester en vigueur. Cette année nous devons fixer, lors de la prochaine session de l'Assemblée générale, la date du début des travaux du Comité préparatoire à la Conférence de prorogation du Traité sur la non-prolifération. Et c'est précisément en raison de ces contraintes de temps que la Conférence du désarmement doit faire un effort exceptionnel pour permettre l'ouverture des négociations immédiates.

Comme je l'ai déjà dit, négocier ne signifie pas conclure immédiatement un traité. Négocier - définir un mandat de négociation - est avant tout un geste politique par lequel nous réaffirmerons que nous nous engageons à respecter, de bonne foi, les engagements auxquels nous avons souscrit. Lorsqu'en vertu du paragraphe 3 de l'article premier du Traité relatif à la limitation des essais souterrains d'armes nucléaires, les Etats-Unis et l'Union soviétique se sont engagés à poursuivre leurs négociations en vue de parvenir à une solution du problème de l'arrêt de tous les essais souterrains d'armes nucléaires, il est clair qu'ils n'excluaient pas les négociations dans une instance multilatérale et que la réticence de certains à engager ces négociations ne saurait maintenant être soutenue même si la cessation des essais nucléaires reste un objectif à long terme.

Ma délégation tient aujourd'hui à marquer sa déception face aux sérieux obstacles qu'a rencontrés la Conférence du désarmement pour accomplir son mandat au titre du point 1 de l'ordre du jour. Compte tenu des échéances importantes qui nous attendent dans les quelques années à venir, ma délégation est prête pour cette année - et pour cette année seulement - à se rallier au consensus sur le mandat adopté l'an dernier. Elle estime toutefois que cette situation, qui suppose des discussions mais non des négociations sur un point de l'ordre du jour de la plus haute priorité, ne peut se perpétuer dans l'avenir. Il faudra entamer les négociations sur un traité d'interdiction complète des essais nucléaires au plus tard l'année prochaine en 1992 si la Conférence du désarmement veut s'inscrire dans un nouvel ordre international et conserver le statut qui est le sien en tant que seule instance multilatérale de négociation.

Dans cette vie, tout a une fin et rien, absolument rien, ne peut rester en l'état indéfiniment.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : La liste des orateurs est maintenant épuisée. Un autre représentant souhaite-t-il intervenir ?

Comme je l'ai annoncé au début de la présente séance, je vais maintenant soumettre à la Conférence, pour suite à donner, plusieurs projets de décision concernant le cadre d'organisation des travaux sur les points 1, 2, 3, 4, 5 et 6 de l'ordre du jour.

Nous procéderons dans l'ordre dans lequel les points apparaissent à l'ordre du jour. Nous commencerons donc par le point 1, intitulé "Interdiction des essais nucléaires". Le secrétariat a distribué aujourd'hui un projet de décision sur la reconstitution d'un comité spécial au titre de ce point. Ce document est publié sous la cote CD/WP.403. En l'absence d'objections, je considérerai que la Conférence adopte ce projet de décision.

Il en est ainsi décidé.

(Le Président)

Je vais maintenant inviter la Conférence à nommer le Président du Comité spécial. J'ai été informé qu'il y avait consensus quant à la nomination de l'Ambassadeur Indrajit Singh Chadha, de l'Inde, à ce poste. Dois-je considérer que la Conférence en décide ainsi ?

Il en est ainsi décidé.

Je voudrais exprimer à l'Ambassadeur Chadha mes félicitations, ainsi que celles de la Conférence, à l'occasion de sa nomination à ce poste important, et lui adresser tous mes vœux de succès dans l'accomplissement de ses lourdes responsabilités.

Je tiens à rappeler, à propos du rétablissement du Comité spécial au titre du point 1, que l'Ambassadeur Donowaki, du Japon, s'était très aimablement offert à tenir des consultations officielles sur le programme de travail de cet organe. Je suis reconnaissant à l'Ambassadeur Donowaki du concours qu'il a apporté à cet égard, et je suis sûr que le travail qu'il a fait sur la question sera d'une grande utilité au président entrant.

Je donne la parole au représentant du Brésil qui fera une déclaration en sa qualité de coordonnateur du Groupe des 21 pour ce point de l'ordre du jour.

M. RICUPERO (Brésil) (traduit de l'anglais) : La conclusion d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires est le point de l'ordre du jour de la Conférence le plus urgent et n'a que trop tardé. La Conférence, seule instance multilatérale de négociation sur le désarmement, a un rôle essentiel à jouer dans les négociations qui permettront d'atteindre cet objectif. La nécessité d'un traité d'interdiction des essais nucléaires a été soulignée à maintes reprises dans de nombreux documents adoptés à l'unanimité par l'ONU, y compris dans le Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement. Apportant une contribution significative à l'objectif de la cessation de la course aux armements nucléaires et du désarmement nucléaire, le Groupe des 21 n'a cessé de prôner une interdiction des essais nucléaires et continue de lui accorder le rang de priorité le plus élevé.

Dans un esprit de compromis et de souplesse, et pour faciliter la constitution, à la Conférence du désarmement, d'un Comité spécial au titre du point 1 de l'ordre du jour, le Groupe des 21 ne s'est pas opposé à ce que le document CD/863 serve de base à la définition du mandat du Comité lorsque celui-ci a été constitué à la fin de la session de 1990. Cet aval a été donné sans préjudice du fait que le Groupe continue de préférer un mandat semblable à celui qui figure dans le document CD/829.

Nous acceptons que le Comité spécial soit maintenant en mesure de reprendre ses travaux. Son mandat reste toutefois bien en-deçà des espérances du Groupe des 21. Le Groupe accepte à titre exceptionnel le mandat actuel, mais cette acceptation ne signifie pas que le Comité devrait être autorisé à travailler indéfiniment sur la même base. De l'avis du Groupe, un mandat de négociation clair s'impose pour garantir la conclusion d'un traité d'interdiction des essais nucléaires qui sera une contribution essentielle à la cause du désarmement.

(M. Ricupero, Brésil)

Il faut rappeler que la conclusion d'un traité d'interdiction des essais nucléaires avait été envisagée dans le préambule du Traité d'interdiction partielle des essais nucléaires de 1963 qui appelait à poursuivre les négociations pour "assurer l'arrêt de toutes les explosions expérimentales d'armes nucléaires à tout jamais." Le Groupe des 21 tient à bien marquer qu'il accepte, uniquement pour cette année, la reconstitution du Comité spécial sur l'interdiction des essais nucléaires sur la base du mandat de l'an dernier, cela pour lui permettre de commencer ses travaux aussi vite que possible. Il le fait, étant entendu que les résultats des travaux du Comité ainsi que son mandat seront examinés à la fin de notre session.

Nous sommes sensibles aux efforts de l'Ambassadeur Donowaki du Japon et tenons à féliciter l'Ambassadeur Chadha de l'Inde de son élection au poste de Président du Comité spécial pour cette année.

M. CHADHA (Inde) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous adresser, au nom de ma délégation, nos plus chaleureuses félicitations à l'occasion de votre accession à la présidence de la Conférence durant une étape cruciale de ses travaux, et vous souhaiter le succès dans la tâche qui vous attend. Je tiens aussi à me joindre aux orateurs précédents pour remercier S.E. le Ministre des affaires étrangères de la République islamique d'Iran de son allocution qui invite à la réflexion et que nous avons eu le privilège d'entendre ce matin.

Je suis véritablement très honoré de la confiance que vous m'avez accordée en m'élisant au poste de président du Comité spécial au titre du point 1 de l'ordre du jour, "Interdiction des essais nucléaires". Je m'efforcerais, au mieux de mes possibilités, de poursuivre cette tâche qu'avait entreprise l'an dernier l'Ambassadeur Donowaki avec tant de compétence; je suis convaincu qu'à cet égard je peux compter sur le soutien et la coopération des membres de la Conférence du désarmement ainsi que du secrétariat. Je tiens à saisir cette occasion pour rendre chaleureusement hommage à l'Ambassadeur Donowaki qui a remarquablement dirigé les premiers travaux du Comité lorsque celui-ci a été reconstitué l'an dernier.

La tâche confiée à ce Comité est d'une grande importance. Dans le même temps, elle est extraordinairement complexe et a de vastes implications politiques. J'en veux pour preuve évidente le fait qu'il nous a fallu si longtemps pour nous mettre d'accord sur le nouveau mandat du Comité qui a pu reprendre ses travaux après une longue coupure de sept ans. Le fait que nous ayons enfin pu résoudre nos différences témoigne non seulement de l'importance que les membres de la Conférence du désarmement attachent, compte tenu de la conjoncture internationale actuelle, à la reprise des travaux dans ce domaine, mais aussi de leur volonté de concilier leurs points de vue respectifs. J'espère sincèrement que le même esprit de compromis, de coopération et de souplesse, qui a marqué les négociations sur le mandat du Comité, se perpétuera dans l'avenir et facilitera l'exécution de notre tâche.

(M. Chadha, Inde)

En reconstituant ce Comité l'an dernier, nous avons réaffirmé notre attachement à l'objectif d'une interdiction complète des essais nucléaires. La réalisation de cet objectif exigera un travail assidu et une détermination renouvelée pour surmonter les obstacles qui demeurent. Nos débats seront suivis avec beaucoup d'intérêt par tous ceux qui se sont voués à la cause du désarmement et de la paix. J'espère que nous ne les décevrons pas.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Inde pour sa déclaration et les paroles aimables qu'il m'a adressées. Un autre membre de la Conférence souhaite-t-il intervenir à ce stade ? Ce n'est pas le cas.

Nous allons passer à l'examen des points 2 et 3 de l'ordre du jour. Comme je l'ai annoncé à la dernière séance plénière de la Conférence, un consensus est intervenu au sujet d'un cadre d'organisation des travaux sur ces points. Il s'agit à présent d'officialiser ce consensus, et je suivrai à cette fin la même procédure que celle qui a été appliquée en 1990. Je saisis donc la Conférence du texte suivant afin qu'elle prenne une décision en la matière :

"La Conférence du désarmement décide que des réunions officielles se tiendront durant sa session de 1991 sur le fond des points 2 et 3 de son ordre du jour, intitulés respectivement 'Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire' et 'Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui y sont liées', et que les débats de ces réunions officielles seront dûment reflétés dans le rapport annuel de la Conférence à l'Assemblée générale des Nations Unies."

En l'absence d'objections je considérerai que la Conférence adopte ce texte.

Il en est ainsi décidé.

Je voudrais passer maintenant à un autre sujet, qui concerne les futures réunions officielles.

Conformément au règlement intérieur, le Président de la Conférence est chargé, dans le cadre des fonctions normalement exercées par un président, de veiller à ce que les débats des séances plénières ou des réunions officielles se déroulent d'une manière méthodique. Je tiens en conséquence à vous informer que j'ai pris de mon propre chef l'initiative de dresser une liste de questions afin de faciliter un débat structuré, au cours des réunions officielles, sur le fond des points 2 et 3 de l'ordre du jour. Cette liste m'est propre et n'engage par conséquent aucune délégation. En outre, il est entendu que les membres qui le désirent peuvent soulever toute question se rapportant au point de l'ordre du jour concerné, ainsi que le veut la pratique normale suivie par la Conférence. Je vais maintenant donner lecture de cette liste de questions :

(Le Président)

Premièrement, au sujet du point 2 de l'ordre du jour :

- "- Mise en application, à la lumière de l'évolution des relations internationales, du paragraphe 50 du Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement.
- Evaluation de la dynamique de la course aux armements nucléaires face à l'évolution récente de la situation internationale.
- La course aux armements nucléaires sous tous ses aspects qualitatifs, et questions connexes.
- Instruments internationaux existants relatifs à la cessation de la course aux armements nucléaires et au désarmement nucléaire.
- Relations réciproques entre l'examen au niveau bilatéral et l'examen au niveau multilatéral de la cessation de la course aux armements nucléaires et du désarmement nucléaire; participation aux négociations sur la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire; conditions préalables à la participation de tous les Etats dotés d'armes nucléaires au désarmement nucléaire; rôle de la Conférence du désarmement.
- Concepts en matière de sécurité concernant les armes nucléaires compte tenu de l'évolution récente de la situation et des conséquences, à l'échelle mondiale, des accords existants et envisagés dans le domaine du désarmement et de la limitation des armements.
- Rôle de la dissuasion nucléaire dans le maintien de la paix qui dure depuis quarante ans : nécessité d'agir prudemment et progressivement en vue d'être moins tributaire de la dissuasion nucléaire.
- Principes régissant le désarmement nucléaire.
- Propositions concernant les étapes du désarmement nucléaire et les mesures en la matière.
- Arrêt de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et mesures contre la réutilisation, à des fins d'armement, des matières fissiles libérées par des mesures de désarmement.
- Armements nucléaires navals et désarmement naval.
- Mesures collatérales visant à renforcer et à poursuivre le processus de désarmement nucléaire en cours :
 - Non-prolifération des missiles et autres vecteurs d'armes nucléaires ainsi que de leur technologie;
 - Mesures de confiance propres à promouvoir le désarmement nucléaire.

(Le Président)

- Vérification concernant les buts, le champ d'application et la nature des accords.
- Propositions existantes."

Deuxièmement, au sujet du point 3 de l'ordre du jour :

- "- Impossibilité de séparer les problèmes de la prévention de la guerre nucléaire et ceux que pose la prévention d'une guerre quelle qu'elle soit.
- Mesures visant à exclure l'emploi d'armes nucléaires, notamment :
 - Paragraphe 58 du Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale (code de conduite pacifique qui exclurait la possibilité du recours ou de la menace du recours aux armes nucléaires);
 - Projet de convention internationale interdisant l'emploi ou la menace d'armes nucléaires (texte annexé à la résolution 43/76 E de l'Assemblée générale en date du 7 décembre 1988);
 - Interdiction sous une forme juridiquement contraignante de l'utilisation des armes nucléaires.
- Mesures pour le renforcement de la confiance et la prévention des crises :
 - Mesures visant à renforcer la confiance et à accroître la transparence à l'égard des activités militaires, y compris un accord multilatéral sur la prévention des incidents en haute mer;
 - Mesures visant à prévenir le déclenchement illicite ou par accident d'armes nucléaires et à éviter et gérer les situations de crise, y compris la création de centres multilatéraux d'alerte et de maîtrise des crises dans le domaine nucléaire.
 - Mesures visant à faciliter la vérification internationale du respect des accords de limitation des armements et de désarmement.
- Critères et paramètres pour un dispositif militaire défensif; stratégies et doctrines militaires; prévention des attaques par surprise.
- Tendances nouvelles de la technologie des armements et leur impact sur la sécurité et les efforts de désarmement."

Ainsi s'achève la liste des questions que j'ai dressée et dont j'assume la responsabilité.

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Inde, M. Chadha, qui intervient en sa qualité de coordonnateur du Groupe des 21 pour le point 2 de l'ordre du jour.

M. CHADHA (Inde) (traduit de l'anglais) : L'importance que le Groupe des 21 accorde au point 2 de l'ordre du jour - Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire - est bien connue et son point de vue dans ce domaine est déjà reflété dans les documents CD/64, CD/116, CD/180, CD/526 et CD/819. Fidèle à sa position de toujours, le Groupe des 21 a présenté le projet de mandat reproduit dans le document CD/819/Rev.1 en date du 27 juillet 1989. Il s'agit d'un mandat qui traduit les deux aspects cruciaux de cette question : elle doit être examinée de toute urgence et dans le cadre de négociation multilatéral de la Conférence du désarmement.

Dans la résolution 45/62C adoptée à sa quarante-cinquième session, l'Assemblée générale des Nations Unies prie la Conférence du désarmement de constituer, au début de sa session de 1991, un comité spécial sur la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire, en lui conférant un mandat approprié pour qu'il puisse déterminer méthodiquement et concrètement la façon dont la Conférence peut le mieux contribuer à des progrès sur cette question urgente. Dans la résolution 45/59D, adoptée également à sa quarante-cinquième session, l'Assemblée générale des Nations Unies demande à tous les Etats dotés d'armes nucléaires de convenir, dans une déclaration commune, d'un gel général des armements nucléaires, qui engloberait, outre une interdiction générale des essais d'armes nucléaires et de leurs vecteurs, l'arrêt complet de la production de matières fissiles à des fins militaires, et qui serait assujéti à des mesures et procédures de vérification appropriées et efficaces. L'Assemblée générale, par ces résolutions qui ont bénéficié d'un large appui, a prié la Conférence du désarmement de lui faire rapport à sa quarante-sixième session sur l'application desdites résolutions. Le Groupe des 21 regrette qu'en dépit des travaux préliminaires déjà effectués sur le sujet au cours des années précédentes, il n'ait pas encore été possible de constituer un comité spécial sur ce point.

Dans le prolongement des discussions qui ont eu lieu au titre de ce point les années précédentes, et comme cela est reflété dans le rapport de la Conférence du désarmement (document CD/1039), le Groupe des 21 est convaincu qu'a été largement démontrée la nécessité d'une action multilatérale urgente sur la cessation d'une course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire débouchant sur l'adoption de mesures concrètes. A son sens, les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire n'ont que trop tardé. Le Groupe prend note des progrès réalisés dans les négociations bilatérales concernant le domaine nucléaire et attend avec intérêt de nouvelles réductions des arsenaux d'armes nucléaires stratégiques dans le cadre du processus START. Toutefois, des négociations bilatérales ne peuvent jamais remplacer ou annuler la recherche véritable, sur le plan multilatéral, de mesures de désarmement nucléaire universellement applicables. Toutes les nations ont un intérêt vital dans les négociations sur le désarmement nucléaire. L'existence des armes nucléaires, leur multiplication et leur perfectionnement menacent directement et fondamentalement les intérêts vitaux de sécurité des Etats dotés ou non d'armes nucléaires. Il est admis que ce sont les armes nucléaires qui menacent le plus gravement l'humanité et la survie de la civilisation.

(M. Chadha, Inde)

La conjoncture internationale actuelle et le relâchement des tensions entre l'Est et l'Ouest viennent renforcer la demande d'une majorité écrasante de pays de la communauté mondiale qui depuis longtemps exigent que l'on arrête et inverse la course aux armements nucléaires sous tous ses aspects et que l'on adopte de toute urgence des mesures de désarmement nucléaire qui feraient partie d'un programme d'élimination complète des armes nucléaires reposant sur un calendrier bien précis.

L'accumulation des armes nucléaires constitue une menace pour la sécurité même qu'elles cherchent à protéger. A l'ère nucléaire, la seule doctrine valable est celle de la sécurité collective qui passe par le désarmement nucléaire. Aussi longtemps que l'on s'obstinera à prêcher la dissuasion nucléaire, il ne sera pas possible d'arrêter et d'inverser une course aux armements nucléaires qui accroît l'insécurité et l'instabilité dans les relations internationales. Bien plus, ces doctrines qui, en dernière analyse, en appellent à la volonté d'utiliser les armes nucléaires, ne peuvent servir de base pour éviter le déclenchement d'une guerre nucléaire qui toucherait indifféremment les belligérants et les innocents. Le Groupe tient à réaffirmer la validité de la résolution 1653 (XVI) de l'Assemblée générale (1961), dans laquelle l'Assemblée déclarait notamment que l'emploi des armes nucléaires serait contraire aux lois de l'humanité et constituerait un crime contre la civilisation.

S'agissant d'atteindre l'objectif du désarmement nucléaire, les Etats dotés d'armes nucléaires ont une responsabilité particulière à cet égard. Tout en respectant les préoccupations de sécurité des Etats non dotés d'armes nucléaires, tous les Etats dotés de telles armes doivent accepter l'obligation de prendre des mesures positives et concrètes qui faciliteront l'adoption et l'application de mesures concrètes de désarmement nucléaire.

Comprendre qu'une guerre nucléaire ne peut être gagnée et ne doit pas être engagée est un pas en avant très important qui doit se traduire par des mesures concrètes. Le paragraphe 50 du Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement donne des directives à la Conférence du désarmement pour mettre en place un processus efficace et complémentaire dans le cadre multilatéral. Le Groupe des 21 reste fermement attaché à l'application des dispositions de ce paragraphe et estime que la création d'un comité spécial à la Conférence du désarmement est le meilleur moyen d'atteindre cet objectif. Le Groupe des 21 souligne qu'il est prêt à accepter le cadre de séances plénières officieuses pour examiner ce point de l'ordre du jour, ce qui en aucune façon ne porte préjudice à sa position de principe reflétée dans les documents CD/64, CD/116, CD/180, CD/526, CD/819 et CD/819/Rev.1. Le Groupe espère que la question de la constitution d'un comité spécial au titre de ce point de l'ordre du jour progressera sensiblement l'année prochaine, compte tenu de l'importance que revêt le sujet parmi toutes les questions du désarmement à l'échelle mondiale.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je donne maintenant la parole au représentant du Kenya, l'Ambassadeur Ogada, en sa qualité de coordonnateur du Groupe des 21 pour le point 3 de l'ordre du jour.

M. OGADA (Kenya) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, comme c'est la première fois que je prends la parole sous votre présidence, je voudrais vous féliciter de la grande efficacité avec laquelle vous avez dirigé les travaux de la Conférence depuis le début de sa session de 1991. Ma délégation tient également à remercier S.E. M. Velayati, Ministre des affaires étrangères de la République islamique d'Iran, pour sa déclaration lumineuse sur la crise du Golfe.

J'ai demandé la parole aujourd'hui pour faire, au nom du Groupe des 21, la déclaration suivante concernant le point 3 de l'ordre du jour intitulé "Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui y sont liées".

Le Groupe des 21 regrette que la Conférence du désarmement n'ait pas été en mesure de constituer un comité spécial au titre du point 3 de l'ordre du jour. Le Groupe s'est toujours montré prêt à un échange de vues sur cette question, à la Conférence du désarmement ou à l'Assemblée générale. Mais certaines délégations n'ont pas partagé cet avis, semblant avoir des priorités différentes.

Je n'ai pas besoin de souligner l'importance que le Groupe des 21 accorde à ce point de l'ordre du jour. Le Groupe estime que le plus grand péril auquel le monde est confronté est la menace de destruction que fait peser une guerre nucléaire et, qu'en conséquence, l'élimination de cette menace est extrêmement urgente et pressante. Les Etats dotés d'armes nucléaires ont un rôle primordial à jouer pour éviter une guerre nucléaire, mais toutes les nations ont un intérêt vital dans la négociation de mesures de prévention d'une guerre nucléaire, compte tenu des conséquences catastrophiques qu'une telle guerre aurait pour l'humanité. Dès 1961, dans sa résolution 1653 (XVI), l'Assemblée générale a déclaré que l'emploi des armes nucléaires, outre le fait qu'il était une violation de la Charte des Nations Unies, serait contraire aux lois de l'humanité et constituerait un crime contre la civilisation. Dans ce même ordre d'idées, la Déclaration de Belgrade adoptée en septembre 1989 à la neuvième Conférence des chefs d'Etats ou de gouvernements du Mouvement des pays non alignés a souligné l'extrême urgence qu'il y avait à réaliser le désarmement nucléaire en éliminant complètement les armes nucléaires et a fait ressortir la nécessité de conclure un accord international interdisant l'usage des armes nucléaires en toute circonstance.

C'est un sujet de préoccupation pour toutes les délégations ici présentes de voir qu'aucun progrès n'a pu être fait sur cette question depuis qu'elle est inscrite à part entière à l'ordre du jour de la Conférence du désarmement conformément à la résolution 38/183 G de l'Assemblée générale. Durant ces années, la course aux armements s'est accélérée, d'où le développement des arsenaux d'armes nucléaires dotées d'ogives encore plus mortelles. L'Assemblée générale des Nations Unies n'a cessé de demander à la Conférence du désarmement d'entreprendre, de toute urgence, des négociations afin de convenir de mesures appropriées et concrètes destinées à prévenir la guerre nucléaire et de constituer à cette fin un comité spécial sur cette question. Au cours de la session de 1990 de l'Assemblée générale, deux résolutions sur le sujet ont été adoptées à une majorité écrasante. Dans l'une d'elles

(M. Ogada, Kenya)

- la résolution 45/59 B, relative à la Convention sur l'interdiction de l'utilisation des armes nucléaires - l'Assemblée a réitéré sa demande à la Conférence du désarmement d'entreprendre, en priorité, des négociations en vue de parvenir à un accord sur une convention internationale interdisant en toutes circonstances l'emploi ou la menace d'armes nucléaires, sur la base du texte du projet de convention sur l'interdiction de l'utilisation des armes nucléaires qui figure en annexe à la résolution.

Au vu des conséquences irréversibles d'une guerre nucléaire, il est évident qu'une guerre classique ne peut, en aucune circonstance, être assimilée à une guerre nucléaire car les armes nucléaires sont des armes de destruction massive. Dans ce contexte, invoquer la Charte des Nations Unies pour justifier l'emploi d'armes nucléaires dans l'exercice du droit de légitime défense est parfaitement indéfendable. Le Groupe des 21 reste convaincu que le moyen le plus rapide d'écartier le danger d'une guerre nucléaire est d'éliminer les armes nucléaires et qu'il faut, en attendant que le désarmement nucléaire devienne une réalité, interdire l'emploi ou la menace de ces armes. Il s'est félicité de la déclaration faite en novembre 1985 par le Président Reagan et le Secrétaire général Gorbatchev, selon laquelle une guerre nucléaire ne pouvait être gagnée et ne devait jamais être engagée, et s'est réjoui de voir que ces paroles ont été reprises dans les déclarations communes publiées par la suite. Il est temps de traduire cette volonté par un engagement contraignant.

Le Groupe des 21 reste attaché à la position exprimée dans le document CD/515/Rev.5, du 27 juillet 1989, en faveur de l'établissement d'un comité spécial qui permettra d'examiner en détail tous les aspects - juridiques, politiques, techniques et militaires - de toutes les propositions dont est saisie la Conférence. Il estime que cet examen non seulement contribuera à une meilleure compréhension du sujet, mais aussi ouvrira la voie à des négociations en vue d'un accord sur la prévention de la guerre nucléaire. Cet objectif ne saurait être atteint uniquement par des discussions en séance plénière ou dans le cadre de réunions officielles. Le Groupe est donc déçu de voir qu'en dépit de l'urgence accordée à ce sujet et de la souplesse dont il a fait preuve, la Conférence du désarmement n'a pas pu s'acquitter de son mandat reflété dans le paragraphe 120 du Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Toutefois, le Groupe des 21 est prêt à commencer l'examen de ce point dans le cadre de séances plénières officielles, en espérant que l'importance du sujet incitera ceux qui ont émis des réserves sur le mandat proposé par le Groupe des 21 à revoir leur position.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant du Kenya pour sa déclaration et les paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Une autre délégation souhaite-t-elle intervenir à propos des points 2 et 3 ? Ce n'est pas le cas.

Je vous informe que les réunions officielles en question seront consacrées alternativement au point 2 et au point 3 de l'ordre du jour. La première se tiendra le jeudi 21 février, immédiatement après la séance plénière. En règle générale, nous examinerons un point par semaine, étant entendu que si nous ne pouvons pas, pour une raison quelconque, entendre

(Le Président)

tous les orateurs inscrits lors d'une réunion donnée, nous poursuivrons les débats à la fin de la séance plénière suivante. Il n'est pas nécessaire que les membres s'inscrivent à l'avance sur la liste des orateurs, mais ils peuvent le faire s'ils le désirent.

Je voudrais maintenant aborder le point 4 de l'ordre du jour. A ce titre, aussi, le secrétariat a fait distribuer aujourd'hui un projet de décision concernant la reconstitution du Comité spécial des armes chimiques, dont le texte est publié sous la cote CD/WP.401. Je sou mets ce document à la Conférence afin qu'elle se prononce sur la question. En l'absence d'objections, je considérerai que la Conférence adopte ce projet de décision.

Il en est ainsi décidé.

Je passe maintenant à la nomination du Président du Comité spécial. Je crois comprendre qu'il y a consensus quant à la nomination à ce poste de l'Ambassadeur Serguéi Batsanov, de l'Union des Républiques socialistes soviétiques. J'invite la Conférence à officialiser cet accord.

Il en est ainsi décidé.

Je voudrais, au nom de la Conférence, féliciter l'Ambassadeur Batsanov à l'occasion de sa nomination. Je lui adresse également tous mes voeux de succès alors qu'il dirigera les négociations sur l'un des points prioritaires de notre ordre du jour.

Je donne la parole au représentant du Pérou, qui intervient en sa qualité de coordonnateur du Groupe des 21 pour le point 4 de l'ordre du jour.

M. CALDERÓN (Pérou) (traduit de l'espagnol) : Au nom du Groupe des 21, je tiens à faire la déclaration suivante concernant la reconstitution du Comité spécial des armes chimiques. Avec votre permission, Monsieur le Président, je vais donner lecture de cette déclaration en anglais.

(L'orateur poursuit en anglais)

"Le 7 février 1991, le Groupe des 21 a fait une déclaration concernant le mandat du Comité spécial des armes chimiques. Cette déclaration précisait la position du Groupe qui estimait nécessaire d'inclure la question de l'interdiction totale de l'emploi des armes chimiques dans le mandat du Comité spécial des armes chimiques que nous venons de reconstituer. Le Groupe des 21 a souscrit ce matin au consensus sur le projet de mandat proposé afin de garantir une reprise rapide des travaux importants du Comité spécial. Toutefois, nous regrettons profondément que le mandat du Comité ne fasse pas spécifiquement mention de l'interdiction d'emploi des armes chimiques. Le Groupe des 21 continue de penser que, puisque le projet de convention couvre la question de l'interdiction de l'utilisation, cette question devrait être clairement reflétée dans le mandat du Comité spécial."

M. ANTYUKHIN (Union des Républiques socialistes soviétiques) (traduit du russe) : Monsieur le Président, étant donné que la délégation de l'URSS prend la parole pour la première fois à la présente session de la Conférence du désarmement, nous voudrions avant tout vous souhaiter sincèrement la bienvenue au poste de responsabilité qui est le vôtre. La délégation soviétique vous connaît depuis longtemps : nous avons en effet travaillé ensemble dans le domaine du désarmement multilatéral et depuis l'ouverture de la présente session, nous avons eu l'occasion de nous convaincre une fois de plus de la compétence, du discernement et du tact avec lesquels vous dirigez les travaux de la Conférence. Je voudrais vous assurer du plein appui de la délégation soviétique dans l'exercice de votre tâche.

Nous voudrions dans le même temps souhaiter la bienvenue aux nouveaux chefs de délégation, les Ambassadeurs Semichi, O'Sullivan, Ditchev, Tóth, Baljinnyam et Calovski. Tous nos voeux de succès les accompagnent dans leur tâche de haute responsabilité. Nous demandons aussi aux délégations algérienne, australienne, française, hongroise, mongole, polonaise, roumaine et yougoslave de transmettre nos meilleurs souhaits aux Ambassadeurs Chaalal, Reese, Morel, Varga, Bayart, Sujka, Chirila et Kosin qui ont regagné leurs pays respectifs.

En ce qui concerne la décision que vient de prendre la Conférence de reconstituer le Comité spécial des armes chimiques et de nommer au poste de président de ce comité pour l'année en cours le chef de la délégation soviétique, Serguéi Batsanov, la délégation soviétique tient à exprimer sa plus profonde gratitude à toutes les délégations pour cette marque de si haute confiance.

Serguéi Batsanov m'a prié de vous transmettre qu'il considère cette nomination avant tout comme une reconnaissance du rôle que joue l'Union soviétique tant dans les négociations visant à une interdiction complète des armes chimiques que dans les initiatives prises par la communauté internationale dans d'autres domaines de la limitation des armements et du désarmement. Il m'a demandé d'assurer tous les représentants qu'il ferait pour sa part de son mieux pour que 1991 soit l'année de progrès significatifs qui nous rapprochent d'une décision sur l'un des points, à notre sens, les plus actuels de l'ordre du jour de la Conférence, à savoir préserver l'humanité de la menace d'une guerre chimique.

L'urgence de cette tâche est confirmée par les événements dramatiques qui se déroulent actuellement dans la région du Golfe. La délégation soviétique a écouté avec attention la déclaration de fond du Ministre des affaires étrangères de la République islamique d'Iran, M. Ali Akbar Velayati. Elle contient un certain nombre de points qui nous invitent à une réflexion sérieuse. Bien plus, la guerre du Golfe a, à notre sens, manifestement démontré que nous sommes très en retard dans l'élaboration d'une convention globale sur l'interdiction des armes chimiques. Dans ce contexte, il est évident que nous devrions tous revoir d'un oeil critique notre position de principe vis-à-vis de la convention et prendre les mesures politiques indispensables qui garantiraient le soutien inconditionnel de tous les participants aux négociations à la future convention. Là est la clé du succès.

(M. Antyukhin, Union des Républiques socialistes soviétiques)

Le Président du Comité spécial, Serguéï Batsanov, sera malheureusement absent de Genève jusqu'à lundi, car il doit assister à des consultations prévues antérieurement. Il m'a demandé de vous dire en son nom que, pour atteindre les objectifs qui lui étaient fixés en tant que Président du Comité spécial, il avait l'intention de coopérer largement avec toutes les délégations intéressées participant aux négociations, qu'elles soient ou non membres de la Conférence du désarmement. Selon lui, l'objectif d'une telle coopération est d'essayer de jeter les bases qui, d'une part, nous permettraient d'arriver à un compromis acceptable par tous sur les questions en suspens liées au projet de convention - compromis qui traduirait un équilibre entre les intérêts des participants aux négociations - et qui, d'autre part, garantiraient l'efficacité et l'universalité de la future convention.

On ne saurait oublier que les circonstances qui ont permis d'en arriver à ce stade important des négociations n'ont pas été faciles à réunir. Un rôle personnel non négligeable revient ici aux représentants des gouvernements qui ont rempli jusqu'à ce jour les fonctions de président du Comité spécial des armes chimiques. Je voudrais, à cet égard, citer l'ancien président du Comité, l'Ambassadeur Hyltenius de la Suède dont le pragmatisme, l'ouverture, l'intuition et, lorsqu'il le fallait, la persévérance, ont permis d'obtenir pendant la session de 1990 du Comité spécial des résultats importants sur la base desquels il nous faut maintenant faire le dernier pas avant la signature de la convention sur l'interdiction des armes chimiques.

Je tiens aussi à vous informer que le représentant de l'URSS à la Conférence du désarmement a reçu des instructions de son gouvernement précisant que, s'il était élu au poste de Président du Comité spécial des armes chimiques, il devrait stimuler activement les négociations en essayant tout particulièrement de dénouer des questions politiques fondamentales, ce qui permettrait d'achever les travaux liés à la convention multilatérale.

En conclusion, Serguéï Batsanov m'a demandé d'informer les représentants qu'en accord avec le secrétariat de la Conférence, la première réunion du Comité spécial des armes chimiques se tiendrait dans la salle V le mardi 19 février, à 15 heures.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques pour sa déclaration et les paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Un autre membre de la Conférence souhaite-t-il intervenir au sujet de la décision qui vient d'être adoptée ? Ce n'est pas le cas.

Nous allons maintenant aborder le point 5 de l'ordre du jour. Le secrétariat a fait distribuer le document CD/WP.402, qui contient un projet de mandat pour un comité spécial au titre de ce point, intitulé "Prévention d'une course aux armements dans l'espace". Je sou mets donc à la Conférence, pour suite à donner, le projet de mandat proposé. En l'absence d'objections, je considérerai que la Conférence adopte ce projet de décision.

Il en est ainsi décidé.

(Le Président)

Je passe à présent à la nomination du président du Comité spécial. J'ai été informé qu'il y avait consensus quant à la nomination de l'Ambassadeur García Moritán, de l'Argentine, à ce poste. Puis-je considérer que la Conférence en décide ainsi ?

Il en est ainsi décidé.

Je voudrais, au nom de la Conférence, exprimer nos félicitations à l'Ambassadeur García Moritán à l'occasion de sa nomination au poste de président du Comité spécial au titre du point 5, et lui adresser tous nos voeux de succès dans l'accomplissement des responsabilités importantes qui lui sont ainsi confiées.

Je donne la parole au représentant de la Suède, l'Ambassadeur Hyltenius, qui intervient en sa qualité de coordonnateur du Groupe des 21 pour le point 5 de l'ordre du jour.

M. HYLTEINIUS (Suède) (traduit de l'anglais) : Je voudrais faire la déclaration suivante au nom du Groupe des 21 en ce qui concerne la reconstitution du Comité spécial sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

L'Assemblée générale des Nations Unies a adopté le 4 décembre 1990 à une majorité écrasante, avec une seule voix contre, la résolution 45/55 A sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace. L'Assemblée y réaffirme que la Conférence du désarmement, seule instance multilatérale de négociation sur le désarmement, a un rôle primordial à jouer dans la négociation d'un ou de plusieurs accords multilatéraux, selon qu'il conviendra, visant à prévenir, sous tous ses aspects, une course aux armements dans l'espace. Elle prie aussi la Conférence du désarmement d'accélérer l'examen, sous tous ses aspects, de la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace, en développant les domaines de convergence et en tenant compte des propositions et initiatives pertinentes.

Le Comité spécial sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace a, au fil des ans, examiné longuement plusieurs questions dont il a été saisi. Il a constaté qu'il était nécessaire de renforcer le régime juridique applicable à l'espace et qu'il importait de respecter strictement les accords existants. Il a aussi réfléchi à de nouvelles mesures et à la nécessité de tenir des négociations internationales appropriées dans l'esprit du Traité sur l'espace extra-atmosphérique. Dans ce contexte, le Groupe des 21 tient à rappeler le nombre important de propositions - émanant de tous les groupes - dont a été saisie la Conférence du désarmement depuis le début des travaux de son Comité spécial en 1985, comme le prouvent les documents CD/908/Rev.1 et CD/OS/WP.28/Rev.1. De l'avis du Groupe, plusieurs de ces propositions appellent un examen approfondi et plus méthodique car elles sont appuyées par la majorité des membres du Comité.

Le Groupe des 21 propose donc de doter le Comité spécial sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace d'un mandat de négociation. Le Comité devrait donc, selon le Groupe, s'attacher aux propositions concrètes visant à prévenir une course aux armements dans l'espace et continuer à rechercher des domaines de convergence en vue

(M. Hyltenius, Suède)

de négociations visant à la conclusion d'un ou de plusieurs accords, selon qu'il conviendra, destinés à prévenir, sous tous ses aspects, une course aux armements dans l'espace.

Il n'a pas été possible - et le Groupe des 21 le regrette - d'améliorer suffisamment le mandat défini les années précédentes en raison de la réticence de certaines délégations à accepter une telle modification.

Soucieux de faciliter une reprise rapide des travaux, le Groupe des 21 a décidé d'accepter l'ancien mandat du Comité, faisant ainsi preuve une fois de plus de souplesse et de bonne volonté. Nous espérons que d'autres délégations répondront de façon constructive à cette attitude et accepteront d'adopter une démarche plus ciblée à l'égard des questions pertinentes afin que nous puissions aller de l'avant dans des domaines où il est possible de parvenir à un accord. De l'avis du Groupe, il faut éviter de retarder les travaux du Comité compte tenu de la nécessité impérieuse d'examiner cet important point de l'ordre du jour. Le Groupe des 21 est d'avis que le Comité spécial devrait donc engager ses travaux immédiatement afin de progresser et d'obtenir des résultats positifs. Il espère que la question du mandat progressera de façon substantielle dans un avenir proche.

Avant de conclure, je voudrais saisir cette occasion pour féliciter l'Ambassadeur García Moritán, de l'Argentine, de sa nomination au poste de président du Comité spécial sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Grâce à son expérience et à ses talents de diplomate, le Comité est en excellentes mains et je suis convaincu que, placé sous sa direction, il accomplira des progrès importants.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je donne maintenant la parole au représentant de la France en sa qualité de coordonnateur du Groupe occidental pour ce point de l'ordre du jour.

M. BESANCENOT (France) : Monsieur le Président, c'est la première fois que j'ai l'honneur de prendre la parole dans cette enceinte, aussi permettez-moi tout d'abord de vous féliciter, au nom de ma délégation, pour la façon dont vous avez exercé la présidence de notre Conférence au cours des quatre premières semaines si importantes de la session annuelle.

Au nom du Groupe des pays occidentaux, je souhaite exprimer notre satisfaction devant le rétablissement du Comité spécial sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace et l'adoption par la Conférence du même mandat pour ce Comité spécial que dans le passé.

En effet, il suffit de lire le rapport du Comité spécial pour se convaincre que celui-ci doit poursuivre un examen approfondi de toutes les questions liées à la prévention d'une course aux armements dans l'espace afin de permettre un rapprochement des positions sur les notions fondamentales, indispensable pour envisager la négociation de mesures dans ce domaine. L'expérience a montré que le mandat actuel du Comité spécial était suffisamment large et souple pour permettre à toutes les délégations intéressées d'apporter leur contribution à cette recherche commune, y compris s'agissant de l'examen de propositions nouvelles.

(M. Besancenot, France)

Nous remercions les autres groupes et les autres membres de la Conférence pour leurs efforts qui ont abouti à l'adoption de cette décision. Nous espérons que ce sens du réalisme permettra au Comité d'amorcer, sans retard supplémentaire, ses travaux de fond.

Enfin, je voudrais féliciter S.E. M. García Moritán, représentant de l'Argentine, pour son élection à la présidence du Comité spécial. Tant ses qualités de diplomate que l'intérêt bien connu de son pays pour ce point de l'ordre du jour nous rendent confiants dans les perspectives de cette session.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de la France pour sa déclaration et pour les paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole au représentant de l'Argentine, l'Ambassadeur García Moritán.

M. GARCÍA MORITÁN (Argentine) (traduit de l'espagnol) : Au terme de votre présidence, permettez-moi, Monsieur le Président, de vous exprimer la reconnaissance de ma délégation pour la tâche importante qui a été accomplie au début de la session de 1991 de la Conférence du désarmement. Les décisions adoptées ce matin montrent clairement vos talents de diplomate et sont le témoin des efforts entrepris pour mettre en route nos travaux. Je tiens à me féliciter, à cet égard, de la confiance que la Conférence a placée dans ma délégation en la nommant à la présidence du Comité spécial sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Je voudrais en même temps vous adresser mes remerciements pour les félicitations qui m'ont été adressées. Je saisis également cette occasion pour exprimer ma reconnaissance à l'Ambassadeur Shannon du Canada pour les travaux qu'il a accomplis en sa qualité de Président du Comité spécial en 1990, ainsi qu'au secrétariat qui lui a accordé un appui important durant sa présidence.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Argentine pour sa déclaration et pour les paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Un autre membre voudrait-il intervenir à propos de la décision que nous venons de prendre ? Je donne la parole au représentant de la Chine, l'Ambassadeur Hou Zhitong.

M. HOU Zhitong (Chine) (traduit du chinois) : Je voudrais faire quelques brèves observations après avoir entendu aujourd'hui un si grand nombre de déclarations intéressantes. Je suis très heureux de prendre la parole pour la première fois cette année en séance plénière de la Conférence du désarmement. Je voudrais tout d'abord, au nom de la délégation chinoise, vous féliciter, Monsieur le Président - qui représentez un pays ami, Sri Lanka - d'avoir été le premier président de la session et d'avoir accompli d'une excellente manière l'importante tâche de la mise en route de nos travaux. Je voudrais saisir également cette occasion pour rendre hommage au Secrétaire général de la Conférence du désarmement, l'Ambassadeur Komatina, et au Secrétaire général adjoint, l'Ambassadeur Berasategui.

Nous avons écouté avec grand intérêt la déclaration de S.E. M. Ali Akbar Velayati, Ministre des affaires étrangères de la République islamique d'Iran.

(M. Hou Zhitong, Chine)

Depuis le mois d'août dernier, un certain nombre de délégations ont changé de chef. Je saisis cette occasion pour accueillir chaleureusement parmi nous nos nouveaux collègues, les Ambassadeurs Semichi de l'Algérie, O'Sullivan de l'Australie, Ditchev de la Bulgarie, Tóth de la Hongrie, Baljinnjam de la Mongolie et Calovski de la Yougoslavie. Je souhaite à ces nouveaux collègues le succès dans leur tâche et me réjouis à l'avance de coopérer amicalement avec eux. En même temps, je voudrais dire combien nous regretterons nos collègues qui sont partis - les Ambassadeurs Chaalal, Dietze, Kosin, Reese, Sujka et Morel - et nous leur adressons tous nos voeux de succès.

Sous votre direction, Monsieur le Président, la Conférence a bien avancé dans ses travaux. Outre d'autres organes, les Comités spéciaux sur l'interdiction des essais nucléaires, sur les armes chimiques et sur l'espace ont été reconstitués aujourd'hui. Des décisions nouvelles ont été prises au sujet d'importants points de l'ordre du jour tels que le désarmement nucléaire et la prévention de la guerre nucléaire. Je tiens à cet égard à vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que la Conférence. Nos félicitations vont également à l'Ambassadeur Chadha de l'Inde, à M. Batsanov, chef de la délégation soviétique, et à l'Ambassadeur García Moritán de l'Argentine qui ont été nommés présidents des trois comités. Nous sommes convaincus que leur haute compétence et leur riche expérience permettront à ces organes d'accomplir de nouveaux progrès. Je voudrais les assurer, ainsi que les membres du bureau de la Conférence, de l'étroite coopération de la délégation chinoise. En même temps, je tiens à exprimer de nouveau nos remerciements aux Ambassadeurs Donowaki, Shannon et Hyltenius, présidents des trois comités spéciaux en 1990, ainsi qu'à leurs collaborateurs, pour les travaux et les contributions remarquables qu'ils ont réalisés.

Les positions de principe de la délégation chinoise sur l'interdiction des essais nucléaires, la cessation de la course aux armements nucléaires, la prévention de la guerre nucléaire, les armes chimiques et l'espace - y compris sur le mandat des comités spéciaux chargés de ces questions - n'ont pas changé et sont bien connues de tous et, par conséquent, je ne m'y attarderai pas davantage. Je voudrais souligner ici que les peuples du monde entier aspirent en commun à libérer l'humanité des armes chimiques. La conclusion des négociations sur une convention portant interdiction complète et destruction totale de ces armes est une tâche importante que la communauté internationale a confiée à la Conférence du désarmement. L'évolution actuelle de la situation internationale apporte une preuve nouvelle de l'importance et de l'urgence qu'il y a à accomplir sans tarder cette tâche historique. La délégation chinoise tient à réitérer que la clef du succès de nos négociations sur une convention relative aux armes chimiques réside dans la ferme adhésion à l'objectif fondamental de l'interdiction complète et de la destruction totale des armes chimiques. Il va de soi que cet objectif comprend l'interdiction inconditionnelle de l'emploi de ces armes et leur destruction totale. C'est là le fondement commun de l'ensemble du processus de négociation. Nous sommes convaincus que nous atteindrons ce but si toutes les parties aux négociations adhèrent à cet engagement en menant des pourparlers sérieux et pragmatiques et en démontrant pleinement leur volonté politique.

(M. Hou Zhitong, Chine)

La Chine s'est fixé pour objectif d'oeuvrer activement à la conclusion rapide d'une telle convention. La délégation chinoise continuera, comme toujours, de coopérer avec les autres délégations de manière constructive et sérieuse à nos efforts communs en vue de conclure sans tarder une convention sur l'interdiction complète et la destruction totale des armes chimiques.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Chine pour sa déclaration et pour les paroles aimables qu'il a adressées à la présidence.

Comme aucune autre délégation ne semble vouloir intervenir à ce sujet, je propose que nous revenions maintenant sur le point 6 de l'ordre du jour. Vous vous souviendrez qu'à sa 578ème séance plénière, la Conférence a décidé de reconstituer le Comité spécial sur des arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes. Les consultations sur la nomination du président de cet organe se sont poursuivies dans l'intervalle, et j'ai le plaisir de vous informer qu'il semble y avoir à présent consensus quant à la nomination à ce poste de l'Ambassadeur Juraj Králik, de la République fédérative tchèque et slovaque. J'invite maintenant la Conférence à prendre une décision à l'effet de nommer l'Ambassadeur Králik président de l'organe subsidiaire au titre du point 6 de l'ordre du jour.

Il en est ainsi décidé.

Je voudrais exprimer à l'Ambassadeur Králik les félicitations de la Conférence à l'occasion de sa nomination; je lui adresse, comme je l'ai fait à l'égard d'autres collègues nommés à des responsabilités analogues, tous mes voeux de succès dans l'accomplissement de ses tâches de président de ce comité spécial.

Par les décisions qu'elle a prises aujourd'hui sur les questions d'organisation, la Conférence a mis en place un cadre structurel des travaux en ce qui concerne la plupart des points inscrits à son ordre du jour, hormis le point 8, intitulé "Programme global de désarmement". Comme chacun le sait, on ne s'est pas entendu pour le moment sur la reconstitution d'un comité spécial au titre de ce point. J'ai informé la Conférence à sa dernière séance plénière que, s'il n'était pas possible de parvenir à un accord sur l'un quelconque des points de l'ordre du jour, je m'efforcerais, conformément aux dispositions du paragraphe 5 d) de la décision publiée sous la cote CD/1036, de trouver un coordonnateur spécial qui se chargerait de mener des consultations en vue de parvenir à un consensus quant à un cadre structurel adéquat pour les débats sur le point de l'ordre du jour considéré. Malheureusement, les consultations que j'ai tenues jusqu'ici n'ont pas abouti, et il incombera donc à mon successeur de poursuivre les efforts en ce sens.

Par les décisions que nous avons prises aujourd'hui, nous sommes à présent en mesure d'engager les travaux de fond au sein des organes subsidiaires de la Conférence. Le secrétariat m'informe que mon successeur a l'intention de convoquer une réunion des présidents des organes subsidiaires afin d'examiner le nombre et la répartition des réunions hebdomadaires que devra tenir chaque comité spécial, pour que la Conférence puisse utiliser

(Le Président)

le plus efficacement possible les ressources qui lui sont allouées. Les délégations recevront dans leur casier, pour information, le calendrier des réunions hebdomadaires lorsque celui-ci aura été arrêté.

Je voudrais vous informer que le représentant de la Hongrie m'a demandé s'il serait possible de tenir une séance plénière supplémentaire de la Conférence le mercredi 20 février : S.E. le Ministre hongrois des affaires étrangères sera alors en visite à Genève et souhaiterait faire une déclaration à la Conférence à cette date. Le représentant de la Hongrie avait également soulevé la question avec les coordonnateurs de groupe; j'ai moi-même consulté les coordonnateurs et, compte tenu des vues qu'ils ont exprimées, j'ai informé le représentant de la Hongrie que la Conférence serait heureuse d'entendre la déclaration de son ministre des affaires étrangères. Il ressort des discussions que j'ai eues avec lui qu'il ne serait pas possible de tenir cette séance supplémentaire le mardi 19 février, en raison des engagements antérieurs du Ministre. Nous sommes convenus, dans ces circonstances, que la séance supplémentaire aurait lieu le mercredi 20 février, à 10 heures. Il est entendu que la recommandation que je fais ainsi à la Conférence ne constitue pas un précédent dont les membres pourraient s'autoriser pour demander que la Conférence se réunisse à un autre moment que le jeudi ou le mardi. En l'absence d'objections, je considérerai que la Conférence accepte les dispositions proposées.

Il en est ainsi décidé.

Comme il n'y a pas d'autre question à examiner aujourd'hui, je voudrais faire une déclaration finale en ma qualité de président de la Conférence.

Au moment où la dernière séance plénière de la Conférence, que j'ai eu l'honneur de présider, touche à sa fin, permettez-moi de vous faire part en ma qualité de président sortant de quelques brèves observations.

Nous avons commencé notre session de 1991 dans des conditions sans précédent sur la scène internationale, certaines lourdes de menaces et d'autres riches de promesses. L'essence du message du Président de mon pays, que j'ai eu l'honneur de vous transmettre à notre première séance plénière, était que nous devons renforcer les aspects positifs tout en minimisant et en inversant les tendances dangereuses. Cela ne sera possible que s'il existe un véritable processus consensuel multilatéral. En dépit des sombres réflexions et des incertitudes engendrées par le conflit en cours, le sérieux et l'esprit de compromis manifestés pendant les quatre dernières semaines pour mener à bien les travaux de notre session de 1991 sont véritablement une source d'encouragement.

Pour ce qui est des questions d'organisation, je suis certain que tous mes collègues partagent avec moi la satisfaction de voir que cinq comités spéciaux ont été reconstitués.

A propos de la question importante de l'interdiction des essais nucléaires, j'espère que le Comité spécial sera en mesure d'engager rapidement des travaux de fond sous la direction éclairée de l'Ambassadeur Chadha de l'Inde, en application de la décision que nous avons prise il y a quelque temps.

(Le Président)

Le fait même qu'il a été possible de reconstituer ce comité spécial en dépit des positions très fermes adoptées par les délégations à propos du mandat du Comité prouve la grande importance accordée à cette question. Je ne doute pas que le même esprit de compromis et de compréhension prévaudra pendant les travaux de fond du Comité, ce qui facilitera la réalisation d'une interdiction des essais nucléaires, un des points de notre ordre du jour qui bénéficie de la plus haute priorité. Je tiens à exprimer ma profonde gratitude à l'Ambassadeur Donowaki du Japon qui a mené inlassablement et avec compétence des consultations l'an dernier et pendant l'intersession. Ses efforts ont dans une large mesure facilité les travaux de fond sur cette question.

Nous avons aussi pu parvenir rapidement à un accord sur un cadre d'examen des points 2 et 3 de l'ordre du jour. J'espère que ce cadre facilitera, comme cela a été le cas l'an dernier, un échange de vues fructueux sur les questions de fond en jeu, ce qui nous permettra de refléter nos points de vue en la matière de façon plus approfondie dans notre rapport à l'Assemblée générale.

La décision que nous venons de prendre sur le point 4 de l'ordre du jour témoigne une fois de plus de l'esprit de compromis dont ont fait preuve tous les groupes et les délégations. Comme le Président sri-lankais l'a déclaré dans son message à la Conférence, j'espère que la volonté affichée de poursuivre les travaux de négociation d'un traité sur cette question sera de bon augure pour la conclusion rapide de la convention. Le soin méticuleux et la compétence avec laquelle le Président du Comité, l'Ambassadeur Batsanov, s'est lancé dans sa lourde tâche nous incitent à l'optimisme et nous poussent à croire que le Comité fera des progrès décisifs cette année.

La prévention d'une course aux armements dans l'espace, autre point prioritaire de notre ordre du jour, sera examinée sous la direction dynamique de l'Ambassadeur García Moritán de l'Argentine. Je suis heureux de voir qu'il a été possible de parvenir à un accord sur cette question importante car l'ensemble des travaux faits par la Conférence au cours des dernières années a ouvert des perspectives intéressantes et fructueuses pour l'étude de ce sujet.

Un accord pour reconstituer les comités spéciaux des armes radiologiques et des garanties négatives de sécurité aurait, s'il avait été trouvé rapidement, donné suffisamment de temps à toutes les délégations pour engager des travaux de fond constructifs sur ces questions importantes. Je sais que les présidents respectifs des deux comités, l'Ambassadeur Králik de la République fédérative tchèque et slovaque et l'Ambassadeur Robertson du Canada, mènent des consultations pour organiser les travaux de ces organes.

Il a aussi été possible de parvenir à un accord sur la première partie du point 7 de l'ordre du jour, intitulée "Nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive". Nous maintiendrons donc cette question à l'examen et nous y reviendrons chaque fois que cela est nécessaire pour s'assurer que ce sujet est traité en fonction de l'importance qui lui est accordée.

A l'issue de longues consultations et d'une activité diplomatique très habile de l'Ambassadeur Kamal du Pakistan, plusieurs décisions ont été prises l'an dernier concernant l'amélioration et l'efficacité du fonctionnement de la Conférence. La coopération dont ont fait preuve toutes les délégations

(Le Président)

et tous les groupes a permis de nous entendre sur la façon dont serait traité cet important sujet cette année à la Conférence du désarmement. L'Ambassadeur Kamal a donc été chargé de mener des consultations bilatérales avec les membres de la Conférence pour voir s'il y aurait un dénominateur commun à partir duquel on pourrait examiner certains aspects de cette question. Je suis convaincu que l'Ambassadeur Kamal continuera, avec l'énergie et l'habileté qui le caractérisent, ses consultations afin d'élargir les domaines d'accord dégagés l'an dernier.

La Conférence a pu aussi prendre rapidement les décisions qui s'imposaient pour faciliter la participation d'Etats non membres à la Conférence. J'ai plaisir à constater - sentiment que partagent, j'en suis convaincu, mes distingués collègues - que la tendance à la participation d'un nombre accru d'Etats non membres se confirme. Cela témoigne de l'intérêt croissant porté aux travaux de fond de la Conférence. Cela est également de bon augure pour renforcer le caractère multilatéral de nos travaux collectifs.

Au nombre des questions en suspens figure le Programme global de désarmement, à propos de quoi un accord reste à trouver sur une structure appropriée pour l'examen de ce point de l'ordre du jour. Les consultations se poursuivront sur cette question.

En conclusion, je voudrais dire ma profonde reconnaissance aux coordonnateurs des groupes et à toutes les délégations qui m'ont toujours apporté leur entière coopération et leur compréhension. Les décisions sur les questions d'organisation ont pu être prises avec promptitude grâce à la coopération que vous avez tous accordée au Président. Ma gratitude va aussi particulièrement à l'Ambassadeur Komatina, Secrétaire général de la Conférence et Représentant personnel du Secrétaire général de l'ONU ainsi qu'à l'Ambassadeur Berasetagui, Secrétaire général adjoint, qui ont toujours su donner avec professionnalisme et compétence des conseils précieux. Permettez-moi également de remercier les autres membres du secrétariat qui nous ont aidés, les membres de ma délégation et moi-même, à nous acquitter de notre responsabilité pendant les quatre dernières semaines. Je voudrais également remercier les interprètes pour leur efficacité coutumière et en particulier pour la patience et la bonne volonté dont ils ont fait preuve à la présente séance, qui s'est quelque peu prolongée.

Pour finir, je voudrais offrir mes meilleurs vœux au nouveau Président, l'Ambassadeur Carl-Magnus Hyltenius de la Suède, dont nous connaissons tous la compétence et les talents de diplomate. Nous ne doutons pas que les travaux de la Conférence, sous sa direction éclairée, seront couronnés de succès.

Ainsi se termine ma déclaration. Je vais maintenant lever la séance. La prochaine séance plénière de la Conférence du désarmement aura lieu le mercredi 20 février, à 10 heures.

La séance est levée à 13 h 30.

CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD//PV.583
20 février 1991

FRANCAIS

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA CINQ CENT QUATRE-VINGT-TROISIEME SEANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le mercredi 20 février 1991, à 10 heures.

Président : M. Carl-Magnus Hyltenius (Suède)

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je déclare ouverte la 583ème séance plénière de la Conférence du désarmement.

Je voudrais dès l'abord, au nom de la Conférence, souhaiter chaleureusement la bienvenue au Ministre des affaires étrangères de la Hongrie, S.E. M. Geza Jeszenszky, qui a exprimé le voeu de s'adresser à nous à l'occasion de sa visite à Genève. Comme on le sait, le Ministre a assumé ses hautes fonctions, après avoir consacré ses activités professionnelles au domaine universitaire, où il a joué un rôle remarquable dans son pays. Je suis sûr que les membres de la Conférence suivront sa déclaration avec un intérêt particulier, et je tiens à le remercier de s'être joint à nous aujourd'hui.

Comme c'est aujourd'hui la première séance plénière placée sous la présidence de la Suède, je voudrais prononcer une déclaration d'ouverture.

C'est un honneur pour la Suède d'assumer la présidence de la Conférence du désarmement. La Conférence porte une lourde responsabilité et sa fonction est capitale, encore plus aujourd'hui où l'évolution récente de la situation a mis en lumière la nécessité de trouver des solutions globales à un certain nombre de questions politiques urgentes. Certaines figurent à notre ordre du jour, et il nous incombe de les traiter avec efficacité. L'histoire des négociations sur le désarmement est jalonnée de désillusions, mais elle montre également que des accords importants peuvent être négociés dans ce cadre. De fait, le mécanisme mis en place pour réaliser un désarmement global multilatéral a permis d'élaborer plusieurs instruments importants, et au moins une nouvelle convention de grande envergure est maintenant presque achevée.

Il est encourageant de voir que nombre d'Etats participent à nos travaux tout en n'étant pas membres de la Conférence du désarmement. Dans le monde actuel, les solutions globales et négociées dans un cadre multilatéral deviennent plus nécessaires encore qu'auparavant. On peut penser que la compréhension mutuelle grandira progressivement entre les délégations et les groupes de délégations. Cette évolution se perçoit déjà au sein de l'Assemblée générale des Nations Unies. Par exemple, la proportion des résolutions qui ont été adoptées par la Première Commission sans procéder à un vote a augmenté ces dernières années. La Commission du désarmement de l'ONU a également pu trouver des solutions recueillant l'assentiment général pour certaines questions dont elle était saisie depuis longtemps. Il faut espérer que, les effets de l'ancien affrontement Est-Ouest se dissipant, ils ne seront pas remplacés par des tensions Nord-Sud qui pourraient tout autant paralyser l'activité dans le domaine du désarmement. Nous pouvons tous contribuer à éviter ce risque, mais cela exige de l'ensemble des parties qu'elles fassent l'effort de prendre en compte les intérêts légitimes d'autrui. A l'évidence, nous sommes devant une occasion à ne pas laisser passer.

Je suis heureux de rappeler que, malgré certaines difficultés, il a déjà été possible de reconstituer pas moins de cinq comités spéciaux, qui peuvent maintenant commencer leurs travaux. Permettez-moi de rendre hommage à mon prédécesseur à la présidence de la Conférence, l'Ambassadeur Rasaputram de Sri Lanka, pour la tâche qu'il a accomplie et pour l'autorité et la compétence avec lesquelles il a dirigé nos travaux. Certes, je ne ménagerai pas mes efforts pour assumer au mieux mes responsabilités, mais il dépendra de tous les participants à cette importante entreprise que nous réalisons ou pas des progrès quant au fond.

(Le Président)

La plus grave menace qui pèse sur l'humanité est le danger d'une guerre nucléaire. Il est donc normal que les questions nucléaires figurent en tête de l'ordre du jour de la Conférence, la seule instance multilatérale de négociation sur le désarmement. Il est réjouissant de constater que le Comité spécial sur l'interdiction des essais nucléaires avait été reconstitué l'an passé. Il vient de l'être à nouveau, et j'espère que cet organe entamera très prochainement des travaux de fond. Les déclarations faites à la Conférence prouvent l'importance que revêt cette question pour bon nombre de délégations.

Comme les années précédentes, il n'a pas été possible de convenir de la création de comités spéciaux sur les points 2 et 3 de l'ordre du jour. Des dispositions ont cependant été prises pour procéder à un examen approfondi de ces points, comme le montre la très longue liste de questions à discuter dont a donné lecture le Président lors de notre dernière séance plénière. J'espère que toutes les délégations intéressées participeront activement aux discussions, de façon à poser les jalons de solutions futures aux questions essentielles qui sont en jeu.

Je considère que nous approchons de la fin des négociations relatives à une convention sur les armes chimiques. Le Comité spécial reprendra ses travaux aujourd'hui. Le conflit actuel au Moyen-Orient a illustré une fois encore l'importance et l'urgence de ces négociations.

Les Etats seront toujours plus nombreux à utiliser l'espace à des fins pacifiques. Certains envisageront peut-être également des utilisations à des fins militaires qui pourront être reçues comme une menace pour d'autres Etats. La Conférence du désarmement a l'occasion d'apporter une contribution décisive aux efforts visant à prévenir une course aux armements dans l'espace avant que cette dernière ne devienne un fait établi. Il y a eu dans le passé plusieurs exemples d'accords similaires qui ont empêché une évolution regrettable et qui se sont révélés extrêmement utiles. La Conférence a aujourd'hui cette occasion grâce à la reconstitution du Comité spécial.

La Conférence du désarmement examine depuis de nombreuses années la question des garanties négatives de sécurité. Le Comité spécial qui vient d'être constitué peut enregistrer un fait nouveau, puisque l'Assemblée générale des Nations Unies est parvenue, en automne dernier, à adopter une résolution unique sur cette question.

Les questions relatives aux armes radiologiques continueront d'être examinées dans le cadre d'un comité spécial. Nous avons bon espoir que les travaux de ce dernier enregistreront cette année des progrès de fond au sein des groupes de contact A et B.

Il n'a pas été possible de décider de reconstituer le Comité spécial sur le Programme global de désarmement. Je prévois par conséquent de nommer un coordonnateur spécial sur ce point.

L'examen de la question de l'amélioration et de l'efficacité du fonctionnement de la Conférence se poursuivra. Les consultations de l'an dernier ont débouché sur des résultats concrets, et j'espère que nous progresserons encore.

(Le Président)

Le problème de l'élargissement de la composition de la Conférence et la question plus récente de savoir si l'on peut accepter que le nombre des membres diminue exigent à mon sens une étude approfondie. Ce problème se pose depuis très longtemps. C'est la première fois dans l'histoire de la Conférence et des organes qui l'ont précédée qu'on se penche si longtemps sur la question de l'élargissement sans prendre aucune décision. Vous vous souviendrez qu'il avait été décidé dès 1979 d'examiner à intervalles réguliers la question de la composition de la Conférence, et une décision de principe avait été adoptée en 1982 sur la question de son élargissement. Aucun progrès n'a cependant été enregistré, comme le montre le texte chaque année identique de la partie consacrée à cette question dans le rapport à l'Assemblée générale. Les Etats non membres attendent une décision depuis de longues années. Il est grand temps que la Conférence passe des paroles aux actes sur cette question, et j'entends m'y employer activement dans le cadre de mon mandat de président.

Ainsi s'achève ma déclaration. J'ai maintenant le plaisir de donner la parole au Ministre des affaires étrangères de la Hongrie, S.E. M. Geza Jeszenszky.

M. JESZENSZKY (Hongrie) (traduit de l'anglais) : C'est avec un grand plaisir que je prends la parole à la Conférence du désarmement en tant que Ministre des affaires étrangères du premier Gouvernement hongrois responsable devant un parlement librement et démocratiquement élu depuis 1947. Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de vous féliciter de votre accession à ce poste important et de vous présenter tous mes voeux de réussite dans l'exercice de vos lourdes responsabilités. Ma reconnaissance va aussi aux représentants des Etats membres de la Conférence, et en particulier à l'Ambassadeur Rasaputram de Sri Lanka, le président sortant; c'est en effet leur compréhension et leur esprit de coopération qui ont rendu possible cette séance plénière spéciale.

Organe prestigieux, la Conférence du désarmement joue en même temps un rôle important dans des négociations sur des questions qui sont primordiales pour la paix et la sécurité internationales. Durant plusieurs décennies, la Conférence et les organes qui l'ont précédée se sont attelés à cette tâche aux multiples facettes avec une grande compétence et une énergie considérable, obtenant ainsi des résultats précieux.

Les modalités actuelles du fonctionnement de la Conférence ont été élaborées il y a plus de dix ans et sont restées pratiquement inchangées. Si les questions inscrites à son ordre du jour revêtent une importance réelle, de nouveaux défis sont apparus au cours des années 80 et nombre d'entre eux ont une incidence directe sur la paix et la sécurité internationales.

La session en cours de la Conférence du désarmement se déroule à un moment où la communauté internationale entreprend des efforts difficiles pour restaurer la souveraineté du Koweït, victime d'un acte d'agression inadmissible. Nous sommes fermement convaincus que les nombreuses résolutions du Conseil de sécurité appelant à un retrait inconditionnel des troupes iraqiennes du Koweït traduisent le principe de la sécurité collective inscrit dans la Charte des Nations Unies.

(M. Jeszzenszky, Hongrie)

Il est évident que le conflit du Golfe aura un impact majeur sur les réalités de la politique mondiale et que le nouvel ordre des choses qui s'ensuivra différera sur bien des points de la situation qui prévalait avant le 2 août 1990. En même temps, d'autres facteurs ont d'ores et déjà exercé leur influence sur l'état du monde.

Du fait des changements démocratiques révolutionnaires que l'Europe a connus, l'affrontement entre l'Est et l'Ouest est en train de tomber dans l'oubli. Ce processus a été marqué récemment par l'adoption de la "Charte de Paris pour une nouvelle Europe" et par la signature d'un instrument historique, le Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe.

La Hongrie attache depuis toujours une importance particulière aux négociations actuellement en cours à Vienne sur la maîtrise des armements. Ces négociations ont fidèlement reflété toutes les tendances positives qui ont marqué notre continent ces deux dernières années. Il est encourageant de constater qu'outre les principales puissances militaires - responsables au premier chef du maintien de la sécurité et de la stabilité en Europe - des Etats moins importants ont également pu participer activement à l'obtention du consensus final.

Je pense qu'il est inutile de souligner une fois de plus que mon pays est particulièrement intéressé par l'élaboration d'une nouvelle structure de sécurité collective en Europe qui mettrait définitivement fin à la division du continent. Nous sommes fermement persuadés que la tranquillité et la stabilité de la maison commune européenne dépendent étroitement de la poursuite des négociations sur les FCE et de leur aboutissement.

En novembre dernier, le sommet de Paris a donné l'impression générale qu'étaient jetées les fondations d'une nouvelle structure de sécurité européenne et qu'une percée historique avait été réalisée. En fait, le Traité FCE n'est pas simplement un accord comme un autre : c'est le premier traité multilatéral à prévoir d'importantes réductions des forces armées classiques. Nous demeurons persuadés que ce traité a toutes les qualités requises pour servir de base solide et précise à la réalisation des principaux objectifs en matière de maîtrise des armes classiques en Europe. Le meilleur moyen de parvenir à cette fin est d'en appliquer sans réserve les dispositions.

A nos yeux, une des pierres de touche de l'ensemble du processus de la CSCE est la reconnaissance par tous les Etats sans exception de leurs responsabilités particulières et leur engagement à n'épargner aucun effort pour prévenir tout ce qui pourrait gêner la réalisation des objectifs originaux que nous partageons tous. Espérons que dans un avenir très proche chaque Etat partie au Traité FCE se montrera attentif aux appels des autres Etats et, en conséquence, prêt à travailler dans un esprit constructif semblable à celui que nous avons connu précédemment dans cette même enceinte.

(M. Jeszenszky, Hongrie)

Un autre facteur de changement est à l'oeuvre dans les affaires mondiales, puisque le multilatéralisme y joue un rôle croissant. On a pu constater ces dernières années que l'Organisation des Nations Unies avait bénéficié d'un regain d'énergie. Le fait que la communauté internationale a adopté depuis août dernier une position commune face aux événements donne à penser que le rôle de l'organisation mondiale sera encore renforcé à l'avenir. Il ne dépend donc que de nous d'utiliser pleinement les immenses possibilités dont nous disposons.

Parallèlement à cette évolution positive, un phénomène regrettable se manifeste dans les affaires du monde. On constate en effet une divergence croissante entre la démarche du Nord et celle du Sud, et c'est là un danger sous-jacent à de nombreuses questions de sécurité internationale. En même temps que l'on s'efforce de résoudre les problèmes en suspens, il faut veiller à ne pas susciter de nouvelles failles et tensions, en particulier sur l'axe Nord-Sud, étant donné qu'elles risqueraient d'aller à l'encontre de l'objectif même des efforts constructifs déployés.

A côté de tendances prometteuses, on peut percevoir un écart de plus en plus net entre les réalisations de la Conférence du désarmement et la direction ainsi que le rythme des événements qui pèsent directement sur la sécurité internationale. Même à l'heure actuelle, où l'évolution future reste obscure, il semble approprié de lancer un processus officiel d'évaluation des obstacles et des solutions possibles dans le contexte du désarmement multilatéral.

C'est à juste titre que la Conférence a été qualifiée, il y a plus de dix ans, d'organe multilatéral de négociation dans le domaine du désarmement. Ce rôle a toutefois fait l'objet de débats passionnés et parfois byzantins, où l'expression "organe de négociation" manquait de substance. Nous sommes convaincus qu'il est extrêmement important de préserver la fonction essentielle de la Conférence, qui est d'élaborer des accords de désarmement au moyen de négociations concrètes et directes. Cependant, il faut comprendre ce qu'a de trompeur une interprétation stricte et étroite de la fonction de négociation. Pareille interprétation ne tient pas toujours compte des réalités politiques et ne peut que déboucher sur des querelles politiques stériles.

La Conférence du désarmement s'acquitte de sa tâche avec une efficacité remarquable pour ce qui est de l'élaboration d'une convention multilatérale sur l'interdiction générale et totale des armes chimiques et sur la destruction de leurs stocks. La question des armes chimiques n'est certes que l'un des points de l'ordre du jour de la Conférence. Il y en a d'autres - dont un grand nombre revêtent une importance capitale - sur lesquels des organes subsidiaires travaillent actuellement sans pourtant que des progrès décisifs aient été enregistrés depuis longtemps. Sur certains autres points, il est même impossible depuis des années de passer aux activités de fond.

Le décalogue de la Conférence a été conçu comme un cadre large et souple couvrant pratiquement tous les aspects du désarmement. L'ordre du jour actuel, qui repose sur ce décalogue, concentre les efforts de la Conférence sur les armes de destruction massive. L'énorme pouvoir destructeur de ces armes est certes un argument suffisant pour justifier cette attention particulière.

(M. Jeszenszky, Hongrie)

Cependant, nous ne pouvons oublier que la menace nucléaire et chimique n'est pas le seul danger qui pèse sur l'humanité. Le décalogue nous offre un parapluie très utile, et il conviendrait peut-être de commencer à se demander si l'ordre du jour actuel ne pourrait être développé de façon graduelle et réaliste pour répondre aux réalités du moment.

La Conférence du désarmement est également précieuse en ce qu'il s'agit d'une instance où les pays sont représentés de façon équilibrée tant sur le plan politique que sur le plan géographique. Grâce à cet équilibre unique, elle offre un cadre bien adapté à l'examen des questions de sécurité mondiale et de désarmement et peut contribuer à concilier des démarches divergentes.

Puisqu'il est question de la nécessité de s'adapter aux besoins d'un environnement international changeant, je me permettrai d'aborder certains des grands problèmes que nous estimons d'une importance primordiale du point de vue de la sécurité et de la stabilité.

Pendant des années, les questions nucléaires ont dominé l'ordre du jour du désarmement, empêchant ainsi souvent d'examiner la question des armes classiques. Sans nier l'importance du désarmement nucléaire, cette démarche s'est révélée à mon avis illusoire. On a souvent avancé que c'étaient les Etats disposant des plus gros arsenaux qui avaient une responsabilité particulière dans la poursuite du processus de désarmement classique. Une fois appliqué, le premier accord FCE engendrera des niveaux de forces classiques en Europe qui renforceront la stabilité en éliminant les déséquilibres anciens et en réduisant considérablement les capacités d'attaque par surprise ou d'offensive à grande échelle.

L'importance des forces armées de régions voisines pourrait bien ralentir les efforts entrepris pour imposer de nouvelles réductions aux forces classiques en Europe. La crise du Golfe a montré de façon dramatique que l'on ne peut considérer un niveau excessif de forces armées classiques comme un problème interne à une région donnée. Nous n'ignorons certainement pas que les besoins de sécurité peuvent différer en fonction de la géographie. Toutefois, il est également vrai qu'en matière de sécurité aucune région ne saurait constituer un cas à part. Nous ne voyons pas pourquoi il serait impossible de lancer un processus de désarmement classique dans des régions où les accumulations massives d'armes servent moins à la légitime défense qu'elles ne révèlent des intentions agressives, comme l'invasion tragique du Koweït en a donné la preuve l'été dernier.

C'est dans le domaine du désarmement classique que les initiatives régionales sont le plus prometteuses. L'expérience acquise dans certaines régions en matière d'application de mesures de confiance et de désarmement classique ainsi que de mesures de transparence militaire pourrait également être utile dans un contexte plus large. L'échange de données sur les niveaux des forces classiques et les mesures prises pour les réduire pourrait contribuer au désarmement classique dans diverses parties du monde, et je crois que la Conférence du désarmement pourrait servir de cadre à un échange élargi d'informations dans ce domaine.

(M. Jeszenszky, Hongrie)

En 1990, la Hongrie a fourni aux participants à la Conférence du désarmement des informations précises sur la structure et les paramètres principaux de ses forces militaires et sur les réductions importantes qui ont eu lieu dans l'armée hongroise, ainsi qu'un rapport sur ses dépenses militaires. A nos yeux, cette initiative devait montrer que nous étions disposés à renforcer la transparence dans le domaine militaire et à prendre spontanément des mesures de confiance.

Il est également évident que les transferts d'armes peuvent avoir de graves conséquences pour le désarmement classique, sans parler de leurs effets sur la stabilité. L'absence de mécanismes permettant de suivre les transactions même légitimes risque de fournir une occasion idéale d'accroître les arsenaux à des fins d'agression, ce qui contribuerait à aggraver la situation. Le problème peut être grandement atténué si fournisseurs et bénéficiaires font les uns et les autres preuve de retenue.

Il y a peu, un contrat de ventes d'armes apparemment banal conclu par une société hongroise de commerce extérieur a eu un impact malheureux sur nos relations bilatérales avec un pays voisin. Les conséquences fâcheuses de cette transaction montrent qu'au moment où se développe une économie de marché et où les échanges commerciaux se libéralisent, le gouvernement doit veiller à renforcer son contrôle sur le commerce des armes, même si celui-ci ne représente qu'une part infime des activités économiques nationales.

Nous sommes convaincus que davantage de transparence dans les transferts internationaux d'armes classiques contribuerait de façon considérable au renforcement de la confiance. Un contrôle national adéquat des transactions en matière d'armes serait également utile à cette fin. Pour sa part, la Hongrie est prête à collaborer aux initiatives prises aux niveaux bilatéral, régional ou multilatéral pour régler ce problème.

De façon frappante, la plupart des problèmes que le monde connaît aujourd'hui en matière de sécurité se sont manifestés dans la guerre du Golfe, notamment la menace que représentent la prolifération des armes nucléaires et des missiles, l'emploi possible d'armes chimiques et biologiques et l'introduction de l'arme écologique.

La question des moyens balistiques est particulièrement pertinente aujourd'hui et a des implications qui dépassent les frontières régionales quelles qu'elles soient. Les tentatives déplorables qui ont été faites pour pousser à l'escalade dans le conflit du Golfe ont nettement prouvé que la détention de matériel et de techniques militaires de ce type pouvait, conjuguée avec un comportement politique irresponsable, représenter une grave menace pour la sécurité et la stabilité internationales. D'importantes mesures ont été prises pour contrecarrer la prolifération balistique. A cet égard on pourrait citer les exemples du Régime de restriction de la technologie des missiles ou la coopération soviéto-américaine dans ce domaine. Cependant, l'efficacité de ces mesures est quelque peu réduite par le fait qu'elles sont loin d'être globales. Il serait peut-être utile d'étudier quelles mesures de confiance pourraient s'ajouter à celles que prévoit le régime existant et quelles initiatives de transparence pourraient être prises pour renforcer la confiance mutuelle et la sécurité. C'est là aussi un domaine où une démarche multilatérale globale pourrait contribuer au règlement des problèmes.

(M. Jeszenszky, Hongrie)

Le conflit du Golfe a remis le problème de la non-prolifération nucléaire au centre de l'attention générale. En 1990, la quatrième Conférence des parties chargée de l'examen du TNP a montré que, dans sa majorité, la communauté internationale attachait une grande importance à cette question. Cependant, le fait que certains Etats d'une importance cruciale n'ont pas adhéré au régime actuel et que l'évolution dans ce domaine s'accélère donne à penser qu'il faut constituer une structure de contact avec ces Etats. Il serait peut-être souhaitable d'en tenir compte lors des préparatifs de la prochaine conférence d'examen du TNP, qui fera époque dans l'histoire des efforts de non-prolifération.

Je suis persuadé que la menace persistante des armes chimiques constitue un des principaux dangers en raison des souffrances humaines qu'elles peuvent causer. Je suppose que nombre d'entre nous avons été choqués par les images d'enfants ayant acquis une dextérité effrayante dans le maniement des masques à gaz. Pour sûr, aucun d'entre nous n'aimerait avoir contribué à un avenir où pareille aptitude serait une condition préalable à l'existence et où l'humanité devrait apprendre à vivre dans l'ombre menaçante des armes chimiques.

Après plus de 20 ans de négociations, nous n'avons pas besoin d'arguments supplémentaires pour nous convaincre de la nécessité de conclure au plus vite la convention sur les armes chimiques. Ce qu'il faut maintenant, c'est agir de façon décisive et sans tarder. Ce point de l'ordre du jour devra être réglé dans un avenir proche, bien que, de toute évidence, il reste encore à résoudre des questions politiques et techniques de première importance.

Pour qu'un accord multilatéral de désarmement soit viable, il faut absolument qu'il suscite le plus grand nombre d'adhésions possible. Dans le cas de la convention sur les armes chimiques, cela signifie que doivent y adhérer tous les Etats qui ont déclaré détenir des armes chimiques et tous ceux qui ont les moyens techniques d'en fabriquer. Pour atteindre l'objectif de l'universalité, la future convention doit offrir des avantages au sens le plus large du terme et n'être en rien discriminatoire pour les Etats parties potentiels.

Le futur instrument juridique multilatéral devrait être équitable s'agissant des droits et devoirs des Etats parties. L'adhésion à la convention devrait donc entraîner un rejet inconditionnel de l'emploi des armes chimiques en même temps que l'obligation de procéder à une destruction totale des stocks existants.

Je voudrais ici redire une fois de plus notre attachement à une interdiction totale des armes chimiques. La Hongrie figure au nombre des Etats qui ont déclaré leur intention de devenir partie originaire à la convention sur les armes chimiques. En 1989, mon pays s'est dit déterminé à se conformer pleinement aux principales dispositions de la convention en cours de négociation. En février 1990, à titre de mesure de transparence, nous avons fourni des renseignements détaillés sur les activités de notre industrie chimique, conformément aux projets de dispositions de la convention. J'ai le plaisir d'annoncer que, dans le document CD/1061, nous soumettons une nouvelle déclaration de ce type et présentons toutes les informations requises

(M. Jeszenszky, Hongrie)

aux termes de la future convention. Nous sommes persuadés que cette mesure contribuera aux négociations et nous nous réjouissons de voir d'autres parties aux pourparlers prendre des mesures de confiance similaires.

Je crois comprendre que les négociations actuelles visent à préparer le règlement de problèmes politiques liés à la future convention sur les armes chimiques. Cet ensemble de solutions pourrait en temps utile être formellement adopté par les ministres des affaires étrangères des Etats représentés à la Conférence du désarmement, ce qui donnerait une impulsion ultime aux négociations et permettrait de les faire aboutir. Personnellement, c'est avec plaisir que je reviendrais à la Conférence pour une réunion ministérielle et que je partagerais la satisfaction commune d'avoir contribué à faire aboutir le projet de convention.

Puisque nous nous interrogeons sur les moyens de préserver la vitalité de la Conférence du désarmement, nous pourrions peut-être réfléchir aux autres questions à aborder une fois que les négociations sur les armes chimiques auront été menées à bien. Sans doute serait-il opportun d'engager des contacts officieux entre membres de la Conférence pour explorer différentes idées. Ces contacts officieux pourraient et devraient, en temps utile, déboucher sur un large consensus quant aux mesures utiles et politiquement réalisables à prendre, même si elles risquent d'être partielles dans un premier temps.

Les idées que je viens de présenter n'ont pas pour but de préjuger trop rapidement de l'issue de ce processus mais de concourir à son lancement en temps voulu. Elles n'ont aucunement pour objectif de gêner les activités de fond très importantes qui sont actuellement menées dans le cadre de la Conférence du désarmement. Elles visent plutôt à souligner la nécessité de maintenir l'autorité de cet organe en lui permettant de s'attaquer aux nouveaux problèmes et en l'aidant à aborder une nouvelle phase de son existence. La nature abonde en exemples qui montrent que l'inaptitude à l'adaptation à un environnement changeant n'est pas un avantage dans cette course à la survie qui a nom Evolution.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie S. E. le Ministre des affaires étrangères de la Hongrie pour son importante déclaration et pour les paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Il n'y a pas d'autres orateurs inscrits sur la liste et il ne semble pas que d'autres membres désirent intervenir à ce stade.

Le secrétariat a distribué aujourd'hui, à ma demande, le calendrier des réunions que doivent tenir la Conférence et ses organes subsidiaires d'ici à la fin de la semaine. Ce calendrier est le résultat des consultations que j'ai menées hier avec les présidents des comités spéciaux. Comme à l'accoutumée, il est fourni à titre purement indicatif et peut être modifié selon les besoins. Les présidents des organes subsidiaires et moi-même sommes convenus de rester en rapport étroit afin de veiller à ce que le programme des réunions soit appliqué avec promptitude. Cela étant entendu, je propose que nous adoptions maintenant le calendrier.

Il en est ainsi décidé.

(Le Président)

Avant de lever la séance, je voudrais rappeler que, comme l'a annoncé mon prédécesseur à la dernière séance plénière et ainsi qu'il est indiqué dans le calendrier, la Conférence tiendra, demain jeudi, immédiatement après la séance plénière, une réunion officieuse consacrée au fond du point 2 de l'ordre du jour, intitulé "Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire". Nous aurons demain la visite du Ministre des affaires étrangères de l'Uruguay, qui est le premier orateur inscrit. J'espère par conséquent que nous pourrons commencer nos travaux à l'heure.

Il n'y a plus d'autres questions à examiner aujourd'hui et je vais lever la séance. La prochaine séance plénière de la Conférence du désarmement aura lieu demain, jeudi 21 février, à 10 heures.

La séance est levée à 10 h 50.

CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.584
21 février 1991

FRANCAIS

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA CINQ CENT QUATRE-VINGT-QUATRIEME SEANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le jeudi 21 février 1991, à 10 heures.

Président : M. Carl-Magnus Hyltenius (Suède)

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je déclare ouverte la 584ème séance plénière de la Conférence du désarmement.

Je voudrais tout d'abord, au nom de la Conférence, souhaiter chaleureusement la bienvenue au Ministre des affaires étrangères de l'Uruguay, S.E. M. Héctor Gros-Espiell, qui sera notre premier orateur aujourd'hui. Le Ministre est bien connu de la Conférence du fait qu'il a été Secrétaire général de l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine. Il s'est également occupé d'activités liées à l'Organisation des Nations Unies, en particulier dans le domaine des droits de l'homme, et a été le Représentant personnel du Secrétaire général de l'ONU. Il a par ailleurs exercé des fonctions dans la diplomatie, ayant été Représentant permanent de son pays à l'Office des Nations Unies à Genève. Nous saluerons enfin en lui le juriste distingué, professeur de droit international public. Je suis convaincu que sa déclaration apportera une contribution utile à nos travaux.

Sont inscrits sur la liste des orateurs pour aujourd'hui S.E. le Ministre des affaires étrangères de l'Uruguay, ainsi que les représentants du Brésil et de la Nouvelle-Zélande. J'ai maintenant le plaisir de donner la parole au Ministre des affaires étrangères de l'Uruguay, S.E. M. Héctor Gros-Espiell.

M. GROS-ESPIELL (Uruguay) (traduit de l'espagnol) : Je tiens à remercier le Président pour ses paroles de bienvenue et à exprimer ma reconnaissance à la Conférence du désarmement, à laquelle j'ai l'honneur insigne de m'adresser aujourd'hui au nom du Gouvernement uruguayen. A ma reconnaissance et à ma fierté d'être des vôtres s'ajoute l'émotion que j'éprouve de me trouver dans cette salle Francisco de Vitoria, ornée des magnifiques fresques du grand peintre espagnol José María Sert et dont les portes de bronze portent des inscriptions inoubliables des grands juristes et théologiens espagnols qui, aux XVIIe et XVIIIe siècles, ont ouvert la voie, avec Grocio, à l'édification délicate d'un système de droit international fondé sur le concept de communauté internationale. C'est la première fois qu'il est donné à un ministre uruguayen des affaires étrangères de prendre la parole à la Conférence du désarmement. Je pense qu'un sens tout particulier doit être donné à la participation d'un petit pays qui n'est pas membre de la Conférence, mais simplement observateur au Groupe des 21 - un pays pacifique, d'un système fondé sur le respect du droit et sur le concept même de sécurité collective, dont les forces armées ne connaissent à l'évidence aucun problème de course à l'armement et dont les effectifs sont réduits au minimum compatible avec l'exercice de leurs fonctions spécifiques. Cette participation permet en effet de faire entendre à la Conférence la voix d'un pays qui a pour premier souci de défendre le droit et les principes, ce qui, à mon sens, prend un relief exceptionnel si l'on songe à ce qui se passe en ce moment dans le monde et aux problèmes actuels. Il existe à l'évidence un lien étroit et profond entre le désarmement, la limitation et la maîtrise des armements et les concepts de paix et de sécurité. Mais je crois que ce lien indéniable et que nul ne conteste mérite d'être souligné dans les circonstances où nous nous trouvons, car les événements auxquels nous venons d'assister sont la meilleure preuve que, sans limitation ni réglementation des armements, il n'y a pas de paix véritable.

(M. Gros-Espiell, Uruguay)

J'aimerais reprendre ici un extrait du discours, intitulé "Vulnérabilité d'une paix sans désarmement", que j'ai prononcé à l'Assemblée générale des Nations Unies, le 4 octobre 1990 :

"Les événements du golfe Persique nous rappellent la vulnérabilité de la paix quand elle ne repose pas sur un système de limitation et de contrôle international des armements, ayant pour objectif un désarmement général et complet. Les murs qui divisent auront beau être abattus, les affrontements idéologiques réduits, les frontières ouvertes à la communication et aux échanges, les ailes de la démocratie et de la liberté peuvent se déployer et détruire les structures totalitaires anachroniques, il n'y aura pas de sécurité stable ou de paix durable tant qu'il existera partout dans le monde des arsenaux aussi vastes et gigantesques prêts à être utilisés par tout gouvernement arbitraire et agressif. Un monde armé, où les grands et les petits s'équipent d'instruments inhumains et puissants de destruction et de mort, ne fournit pas un cadre approprié pour instaurer la paix. Les événements du Golfe ont été possibles parce que les Etats en cause ont cru assurer l'efficacité de leurs actes grâce à une puissance militaire démesurée, fruit d'une course aux armements incontrôlée. La communauté internationale doit éviter, à l'avenir, que des situations de danger similaires se présentent. Ce ne sera possible que si nous accélérons le processus de désarmement. L'Uruguay estime que la tâche immédiate réside dans une concertation des efforts pour parvenir à de nouveaux progrès dans la régulation et la limitation des armements, qu'ils soient classiques, nucléaires, chimiques, bactériologiques, radiologiques ou spatiaux".

Dans ma courte intervention d'aujourd'hui, il va de soi que je ne peux ni ne dois aborder, fût-ce brièvement, tous les points inscrits à l'ordre du jour de la Conférence. Je me contenterai de retenir ceux qui sont d'actualité et ceux auxquels l'Uruguay attache de l'importance, que ce soit sur un plan général ou du point de vue régional.

Je commencerai par la question des armes chimiques telle qu'elle se pose aujourd'hui pour mon gouvernement. On sait que, du point de vue juridique, cette question est régie actuellement par le Protocole de Genève de 1925 concernant la prohibition d'emploi à la guerre de gaz asphyxiants, toxiques ou similaires et de moyens bactériologiques, protocole qui remonte à l'époque de la Société des Nations et qui a été complété, près de 50 ans après, par la Convention de 1972 sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction, élaborée dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies. Or, il est évident que ces deux instruments, qui sont d'une importance indéniable et dont l'application est indispensable, ne recouvrent pas toutes les questions que posent les armes chimiques sur le plan international. C'est pour cela que la Conférence de Paris de 1989 sur l'interdiction des armes chimiques a examiné les problèmes en fonction de la situation actuelle et a conclu à la nécessité d'accélérer le processus afin de compléter le cadre juridique en vue d'arriver à l'interdiction totale des armes chimiques. A cet égard, les travaux de la Conférence du désarmement ont évidemment une importance considérable et sont aujourd'hui d'une actualité et d'une urgence

(M. Gros-Espiell, Uruguay)

que nul ne saurait mettre en cause. De fait, la Conférence de Paris de 1989 a reconnu l'importance et la validité continue du Protocole de 1925 et les Etats parties à ce protocole ont réaffirmé solennellement à cette occasion l'interdiction qui y est prescrite et ont demandé aux Etats qui ne l'avaient pas encore fait d'y adhérer; mais ils ont également souligné - et c'est là ce qui compte et ce que je voudrais faire ressortir ici - la nécessité de conclure à une date rapprochée une convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi de toutes les armes chimiques ainsi que sur leur destruction. C'est là le grand défi de l'heure en ce qui concerne les armes chimiques; dans les circonstances actuelles, ce défi doit être relevé avec une énergie renouvelée et dans le ferme espoir d'arriver dans les meilleurs délais à un résultat acceptable pour toute la communauté internationale et susceptible d'être appliqué de façon certaine et immédiate. A cet égard, je tiens à me référer à la déclaration prononcée le 7 février 1991 par le Pérou au nom du Groupe des 21. Sur ces bases, et convaincu lui aussi de l'urgence, de l'importance et de la nécessité de l'engagement incontournable de la Conférence vis-à-vis de la communauté internationale en ce qui concerne les armes chimiques, mon gouvernement espère que l'on arrivera à bref délai à présenter le projet de convention tant attendu.

La deuxième question que je tiens à évoquer a trait à la course aux armements dans l'espace. Le mandat du Comité spécial sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace et la déclaration prononcée par la Suède le 14 février dernier au nom du Groupe des 21 sont des atouts importants pour progresser dans ce domaine. Deux Comités spéciaux sont à l'oeuvre, qui s'occupent l'un des armes chimiques, l'autre de la question de la course aux armements dans l'espace; nous espérons que tous deux sauront faire preuve de rapidité et procéder à une analyse objective, approfondie et concrète afin d'arriver à la solution de ces problèmes.

En ce qui concerne les armes nucléaires, qu'en bonne logique je ne pouvais pas passer sous silence aujourd'hui, je tiens à rappeler ce que j'ai dit le 21 août 1990 au nom de l'Uruguay lors de la Conférence d'examen du TNP. Après avoir procédé à une analyse de ce que représente ce traité du point de vue de la non-prolifération des armes nucléaires et après avoir rappelé que mon pays a adhéré au TNP et a respecté strictement ses obligations à cet égard, j'ajoutais ce qui suit, et qu'il faut, à mon sens, toujours conserver à l'esprit : "Le TNP serait-il la seule manière, le seul moyen de lutter contre la prolifération des armes nucléaires et de la prévenir ? L'Uruguay estime qu'il est le principal moyen d'arriver à la non-prolifération, mais qu'il serait dangereux de prétendre qu'il est le seul. La non-prolifération repose également sur les traités en vertu desquels des zones exemptées d'armes nucléaires ont été créées dans certaines régions habitées de la planète. Je pense au Traité de Tlatelolco et au Traité de Rarotonga. Or, si la non-prolifération est l'objectif commun de ces traités et des nouveaux instruments qui pourraient être conclus en vue de créer de nouvelles zones de ce type, ainsi que du TNP, il faut reconnaître que les deux premiers n'ont pas le caractère prémonitoire qu'a pour certains Etats le TNP, car ils n'établissent aucune discrimination entre les Etats parties quant à l'interdiction de fournir, de fabriquer, d'importer et d'utiliser les armes nucléaires". Il existe aujourd'hui dans le monde deux zones exemptes d'armes

(M. Gros-Espiell, Uruguay)

nucléaires et qui sont pleinement respectées : elles ont été créées, l'une en Amérique latine en vertu du Traité de Tlatelolco, et l'autre dans le Pacifique-Sud en vertu du Traité de Rarotonga. Leur importance est indiscutable. Mon pays a toujours fait, et continue de faire tout ce qui est en son pouvoir pour favoriser l'application intégrale du Traité de Tlatelolco et pour que cet instrument s'étende effectivement à toute la zone géographique définie à l'article 4 du texte. C'est ainsi que, dans l'allocution que j'ai prononcée lors de la Conférence d'examen du TNP et à laquelle j'ai fait allusion plus haut, j'ai dit ce qui suit : "L'Uruguay, qui est partie au Traité de Tlatelolco, met tout en oeuvre pour que soient élaborés, et adoptés le moment venu, des textes touchant ce Traité permettant à l'Argentine, au Brésil, au Chili et à Cuba d'y adhérer. On le sait, l'Argentine a signé le Traité mais ne l'a pas ratifié, le Brésil et le Chili l'ont ratifié mais sans se prévaloir du droit de renonciation prévu au paragraphe 2 de l'article 28, et Cuba ne l'a pas encore signé. L'Uruguay souhaite que toute l'Amérique latine soit exempte d'armes nucléaires, ce qui ne sera possible que lorsque ces quatre Etats, qui ne sont pas parties au Traité sur la non-prolifération, entreront dans le système de Tlatelolco; c'est pourquoi il procède à des consultations en vue de l'élaboration de textes qui permettent à ces quatre pays frères d'adhérer au régime de non-prolifération régionale." Depuis août 1990, des faits importants sont intervenus, qu'il convient de rappeler ici. La Déclaration de Foz do Iguacu du 28 novembre 1990, signée par le Président Menem de l'Argentine et par le Président Collor du Brésil, est un texte capital qui pourrait permettre à ces deux pays frères d'adhérer pleinement au Traité de Tlatelolco. Immédiatement après la déclaration de Foz do Iguacu, l'Uruguay s'est adressé aux Gouvernements argentin et brésilien pour exprimer sa satisfaction et son désir sincère de coopérer avec eux en vue de la réalisation des objectifs indiqués dans la Déclaration. A cet égard, je tiens à rappeler également que, dans les semaines qui ont suivi la Déclaration de novembre 1990, le Chili a exprimé sa volonté de participer à un processus qui lui permette de présenter la déclaration de renonciation en question. En ce qui concerne Cuba, l'Uruguay a déployé une intense activité diplomatique et multiplié les contacts directs entre les Ministres des affaires étrangères des deux pays, afin de tenter d'oeuvrer dans toute la mesure possible à la réalisation de l'objectif ultime qui est que Cuba puisse adhérer aussi au Traité de Tlatelolco. Nous espérons que le processus engagé, dont une partie importante va se dérouler à Vienne dans les semaines à venir - eu égard aux démarches de l'Argentine et du Brésil - sera couronné de succès et que nous aurons d'excellentes nouvelles à annoncer sous peu.

Il est un thème que je souhaiterais évoquer ici, c'est le lien intime et nécessaire, le lien indéniable - et dont je crois que les événements du moment donnent une démonstration claire - qui existe entre le problème de la limitation et de la maîtrise des armements et le droit international humanitaire. Il faut éviter, selon nous, que les négociations en matière de désarmement se transforment en une chasse gardée, en un dialogue entre spécialistes politiques de désarmement, coupés de l'opinion publique et sans rapport aucun avec l'évolution et le développement du reste du droit international. Je crois que la Convention du 10 avril 1981 sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme

(M. Gros-Espiell, Uruguay)

frappant sans discrimination, est un exemple à cet égard. Bien qu'elle ait été élaborée par une conférence spéciale des Nations Unies concernant la limitation ou la restriction de l'emploi des armes, et non par la Conférence du désarmement, cette Convention est un exemple du lien, du parallélisme entre les problèmes de la limitation des armes et le droit international humanitaire. La Convention n'est pas à proprement parler un instrument de désarmement, mais elle peut être considérée comme tel, ainsi qu'en témoigne le fait qu'elle figure dans l'Etat des accords multilatéraux en matière de désarmement et de contrôle des armements publié par l'ONU.

Par ailleurs, je voudrais ajouter quelques mots rapides sur le lien entre les processus de limitation et de maîtrise des armements au regard du désarmement et le problème fondamental de notre époque, qui est celui de la protection de l'environnement. Ce lien est une évidence; si nous n'arrivons pas à un processus satisfaisant et rationnel de limitation et de maîtrise des armements, si la question des essais et des explosions nucléaires n'est pas réglée de manière satisfaisante, nous ne ferons qu'aggraver le problème effroyable de la dégradation du milieu naturel. La Convention du 10 avril 1972 sur l'interdiction d'utiliser des techniques de modification de l'environnement à des fins militaires ou à toutes autres fins hostiles est un exemple, une première ébauche de réglementation par voie de convention, de ce lien entre deux questions capitales pour l'avenir de l'humanité. Mais il s'agit d'un texte élaboré en 1972, qui ne couvre qu'un aspect du problème. Dix-huit ans se sont écoulés depuis et, entre-temps, le problème de la protection de l'environnement est devenu si grave, sa solution est devenue si impérieuse et si urgente que tout ce que l'on pouvait imaginer à l'époque est dépassé. Dans ces conditions - c'est mon sentiment comme celui de mon Gouvernement - il est de notre devoir de regarder le problème en face et de l'aborder en toute franchise et avec sérieux à la Conférence sur l'environnement et le développement, qui doit se tenir à Rio de Janeiro en 1992.

Pour terminer, je voudrais souligner l'importance que mon pays attache à la participation de pays d'Amérique latine - Colombie, Costa Rica, Chili et Uruguay - à la Conférence du désarmement en qualité d'observateurs. Je tiens également à rappeler que mon pays adhère sans réserve aux principes énoncés dans le document du 15 février 1991. Nos pays désirent coopérer aux travaux du Groupe des 21 et l'importance de leur participation me paraît évidente. Ces pays observateurs, et non membres de la Conférence, qui sont désireux d'assister aux travaux de la Conférence, conçoivent leur présence comme une manière de contribuer à l'évolution et aux progrès réalisés dans ce domaine capital pour la survie de l'humanité, à un moment où le monde se trouve dans une situation dramatique.

Tout en renouvelant mes remerciements au Président de la Conférence, je tiens à réaffirmer non seulement que j'ai été personnellement très honoré de prendre la parole devant cette assemblée, mais que mon pays a le profond désir de contribuer au succès des travaux de la Conférence du désarmement.

M. RICUPERO (Brésil) (traduit de l'espagnol) : Le privilège de prendre la parole après le Ministre Gros-Espiell me permet de souligner la valeur et la force inspiratrice des idées que nous venons d'entendre, qui sont cautionnées non seulement par l'autorité morale du chef de la diplomatie d'un pays jouissant d'une tradition sans faille en matière de paix, de sécurité et de coopération internationale, mais aussi par sa vie consacrée à l'étude, au travail et à la cause du désarmement.

L'orateur poursuit en anglais.

C'est pour moi un honneur et un plaisir d'être parmi les premiers à vous adresser nos félicitations, Monsieur le Président, à l'occasion de votre accession à la présidence de la Conférence, laquelle, nous en sommes certains, bénéficiera beaucoup de vos qualités de compétence, d'équilibre et de recherche du compromis qui ont été tant remarquées lorsque vous avez récemment assuré la direction du Comité spécial des armes chimiques. Nos félicitations et notre gratitude vont également à l'Ambassadeur Rasaputram, dont l'énergie inlassable et les talents de diplomate ont permis d'adopter le programme de travail de la présente session de la Conférence. Enfin, permettez-moi de me joindre à ceux qui ont manifesté leur regret de voir partir un si grand nombre de collègues remarquables, et de me faire l'écho des souhaits de bienvenue adressés aux nouveaux représentants qui sont venus participer à notre entreprise commune.

Adoptant une pratique récemment établie, je suis particulièrement heureux de prendre la parole non seulement au nom du Gouvernement brésilien, mais aussi en celui du Gouvernement argentin, pour informer les participants à la présente session des faits récents qui ont marqué notre coopération nucléaire. Pour favoriser leur processus bilatéral d'intégration, l'Argentine et le Brésil ont choisi notamment de renforcer les mesures propres à accroître la confiance grâce à une collaboration constante et élargie. Cette volonté a débouché sur un certain nombre de résultats concrets.

Il y a trois mois à peine, les présidents Fernando Collor et Carlos Menem ont signé une déclaration conjointe sur la politique nucléaire commune, dans la ville frontalière de Foz do Iguazú. L'Ambassadeur García Moritán et moi-même avons été chargés de demander que cette déclaration soit distribuée comme document officiel de la Conférence du désarmement.

M. Hans Blix, Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique et M. Antonio Stempel Paris, Secrétaire général de l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine, ont participé à la cérémonie de Foz do Iguazú à titre d'invités spéciaux. A cette occasion, les deux présidents ont fixé un délai pour la réalisation d'objectifs importants concernant nos politiques nucléaires, en vue, premièrement, d'adopter un système commun de comptabilité et de vérification des matières nucléaires, qui s'appliquera à toutes les activités nucléaires dans les deux pays; ensuite, de négocier avec l'AIEA un accord de garanties commun établi sur la base du système commun de comptabilité et de vérification; enfin, de prendre des mesures qui faciliteront ultérieurement l'entrée en vigueur du Traité de Tlatelolco, aux objectifs politiques duquel nos deux pays souscrivent pleinement.

(M. Ricupero, Brésil)

Les décisions qu'il a été alors décidé d'appliquer à bref délai l'ont déjà été pour l'essentiel, notamment l'échange des listes descriptives de toutes les installations nucléaires, l'échange des inventaires initiaux des matières nucléaires et la première inspection réciproque des registres centraux. La prochaine étape, qui commencera sous peu, est la présentation à l'AIEA du système de registres et de rapports faisant partie du Système commun de comptabilité et de vérification. Comme son nom l'indique, ce dernier consiste en une série de procédures communes en matière de comptabilité, d'établissement des registres et des rapports, et d'inspection qui garantiront à chacun des deux pays un accès méthodique à toutes les installations nucléaires de l'autre et permettront de suivre l'évolution de toutes les matières nucléaires dans les deux pays. Les procédures de comptabilité et d'établissement des registres et des rapports ayant été établies, les experts argentins et brésiliens élaborent actuellement les mécanismes d'inspection. Le Brésil et l'Argentine avaient déjà fixé dans des déclarations antérieures la structure au sein de laquelle se développerait la coopération technique et industrielle entre les deux pays. Un protocole a été conclu, qui permet une meilleure collaboration industrielle concernant la construction des centrales nucléaires d'Atucha II et d'Angra II. Le Comité permanent argentinobrésilien de la politique nucléaire se réunit depuis maintenant deux ans environ et continuera à se réunir, alternativement en Argentine et au Brésil, pour évaluer la coopération technique, établir des directives et coordonner les positions à adopter dans les instances internationales consacrées aux questions de l'énergie nucléaire et du désarmement nucléaire.

L'ouverture et la transparence sont des éléments clés de la coopération nucléaire entre le Brésil et l'Argentine. Une étroite collaboration technique et politique favorise l'accroissement de la confiance dans le domaine nucléaire. Ainsi, les procédures et mécanismes conjoints qu'appliquent nos gouvernements découlent tout naturellement d'une coopération constante et étroite portant sur tous les domaines et dont ils constituent un corollaire logique.

Dans le cas de l'Argentine et du Brésil, le principe consistant à "faire confiance puis à vérifier" a trouvé une expression plus bénéfique et plus satisfaisante. L'expérience que nous avons acquise dans le domaine de la coopération nucléaire nous a enseigné que ce principe ne devrait pas systématiquement conduire à l'inverse, c'est-à-dire à "vérifier puis à faire confiance". Il va sans dire que les inspections sont essentielles et indispensables mais, si les conditions politiques adéquates ne sont pas réunies, elles ne suffiront peut-être pas à estomper ou balayer la méfiance et les soupçons.

L'accord de garanties commun qui doit être conclu entre le Brésil et l'Argentine, d'une part, et l'Agence internationale de l'énergie atomique, d'autre part, sera fondé sur le système commun de comptabilité et de vérification et offrira toute l'information nécessaire pour s'assurer que l'énergie nucléaire sera utilisée à des fins pacifiques dans les deux pays, tout en respectant les droits de l'Argentine et du Brésil à mettre au point

(M. Ricupero, Brésil)

des techniques nucléaires sans être soumis à des restrictions injustifiées, et en protégeant le caractère confidentiel de l'information technique et industrielle ainsi obtenue. L'accord devra également être compatible avec le Traité de Tlatelolco.

La troisième étape qui a été décidée dans la déclaration de Foz do Iguaçu consiste à mettre jour et à améliorer le texte du Traité de Tlatelolco, en particulier les articles précisant les procédures de vérification et de contrôle du respect des obligations. Les modifications relèvent de la nécessité d'harmoniser les dispositions visant à consacrer les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et la nécessité de sauvegarder le caractère confidentiel de l'information technique et industrielle.

Les Gouvernements argentin et brésilien considèrent que le Traité de Tlatelolco ainsi mis à jour doit être pleinement reconnu et devrait entrer en vigueur dès que possible, pour tous les pays de l'Amérique latine et tous les Etats mentionnés dans ses Protocoles additionnels I et II. Nous continuons à penser que ce traité est l'instrument adéquat pour empêcher la prolifération des armes nucléaires en Amérique latine, objectif qu'il a, de fait, permis de réaliser depuis sa conclusion en 1967.

Nous espérons que notre coopération nucléaire encouragera d'autres Etats à intensifier leurs négociations en vue d'une réduction importante de leurs arsenaux nucléaires, ouvrant ainsi la voie à d'autres négociations avec la participation constructive de tous les Etats dotés d'armes nucléaires.

Pour conclure mes remarques, permettez-moi de dire que les Gouvernements brésilien et argentin ont en commun le sentiment d'avoir déjà réalisé un objectif important, à savoir la consolidation d'une conception positive de la sécurité nucléaire grâce à la coopération nucléaire. Cette conception tend parallèlement à devenir plus souple et plus efficace. Pourtant, nous attendons davantage de l'initiative que nous avons prise. Nous espérons que cette conception positive pourra servir d'exemple pour encourager et renforcer la sécurité régionale et mondiale.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant du Brésil pour sa déclaration ainsi que pour les paroles très aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole au représentant de la Nouvelle-Zélande, l'Ambassadeur Hannah.

M. HANNAH (Nouvelle-Zélande) (traduit de l'anglais) : Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter, Monsieur le Président, à l'occasion de votre accession à la présidence pour les quatre semaines à venir. La Suède et la Nouvelle-Zélande partagent de nombreux points de vue sur les questions de désarmement et de sécurité internationale. Vous pouvez être assuré de notre appui dans l'exercice de votre mandat. Pour notre part, nous sommes convaincus que l'impulsion de la Conférence se verra renforcée par votre apport personnel à ses travaux. Je voudrais aussi rendre hommage à mon voisin d'aujourd'hui sur le banc des Etats non membres, le Ministre uruguayen des affaires étrangères, S.E. M. Hector Gros-Espiell. J'ai suivi avec grand intérêt sa déclaration

(M. Hannah, Nouvelle-Zélande)

qui nous a donné amplement matière à réflexion. Il en va de même pour la déclaration de l'Ambassadeur du Brésil, qui a parlé au nom de son propre pays ainsi qu'en celui de l'Argentine.

Mon intervention de ce matin sera entièrement consacrée à la question des armes chimiques. Plus précisément, j'aimerais présenter à la Conférence du désarmement le rapport de la Nouvelle-Zélande sur une inspection expérimentale nationale qui figure dans le document CD/1057. Auparavant, je voudrais cependant faire quelques observations générales sur les négociations relatives à une convention sur les armes chimiques, négociations qui constituent à l'heure actuelle l'axe central des travaux de la Conférence.

La Nouvelle-Zélande ne dispose pas et n'a jamais disposé d'armes chimiques. Nous n'autorisons pas l'implantation d'armes chimiques sur notre territoire. Nous sommes parties au Protocole de Genève de 1925, et avons retiré en 1989 notre réserve au sujet de ce protocole, par laquelle nous autorisons l'utilisation d'armes chimiques dans certaines circonstances. Nous en avons ainsi décidé parce que le Gouvernement néo-zélandais ne voit dorénavant aucune circonstance dans laquelle on pourrait tolérer le recours à l'arme chimique.

L'éventualité d'un emploi des armes chimiques dans la guerre du Golfe est un motif de préoccupation immédiat. Cette menace nous convainc d'autant plus de la nécessité d'une convention dont la portée serait beaucoup plus grande que le Protocole de Genève et qui interdirait effectivement la mise au point, la fabrication, le stockage et l'utilisation d'armes chimiques. Cette menace devrait renforcer notre détermination à tous à conclure cette convention le plus rapidement possible.

C'est dans ce contexte qu'il faut situer le soutien de la Nouvelle-Zélande à une convention sur les armes chimiques. Notre participation aux négociations n'est pas décisive. L'industrie chimique néo-zélandaise n'en est encore qu'à ses débuts et nous ne sommes pas en mesure de réunir les compétences techniques dont disposent un très grand nombre d'Etats représentés ici dans cette salle. Mais nous suivons attentivement les négociations. Notre but est de faire en sorte que, une fois conclue la convention, la Nouvelle-Zélande soit dotée de la législation nécessaire pour lui permettre de devenir une partie originaire. D'autres pays ont déjà fait état d'un objectif similaire, et nous espérons que beaucoup d'autres encore feront de même à l'heure où les négociations entrent dans leur phase finale.

La Nouvelle-Zélande est tout à fait consciente que des obstacles politiques fondamentaux demeurent, qui devront être surmontés pour qu'une convention sur les armes chimiques devienne réalité. Nous convenons que certains d'entre eux ne sont peut-être pas du ressort de la conférence. C'est la raison pour laquelle nous souscrivons à l'idée d'une conférence ministérielle, qui se tiendrait au cours de l'année, et où pourraient être prises les décisions politiques nécessaires. Il va sans dire que la participation à une telle conférence devrait être ouverte à tous les Etats - membres ou non de la Conférence du désarmement - qui partagent notre intérêt

(M. Hannah, Nouvelle-Zélande)

commun à conclure une convention sur les armes chimiques. Seule une adhésion universelle permettra à celle-ci de réaliser son objectif, qui consiste à garantir que des armes chimiques ne seront plus jamais utilisées en aucun point du globe.

Comme le Gouvernement néo-zélandais, l'industrie chimique nationale appuie les efforts déployés en vue de conclure une convention sur une interdiction complète, effective et vérifiable des armes chimiques. Pour preuve de leur attachement à cette idée, le gouvernement et l'industrie ont collaboré à la réalisation d'une inspection expérimentale nationale, en novembre 1990.

Comme je l'ai fait remarquer, la Nouvelle-Zélande ne dispose que d'une industrie chimique modeste et de ressources techniques limitées. Nous ne sommes pas les seuls dans ce cas. Les discussions auxquelles ils ont participé lors de réunions régionales ont permis aux responsables néo-zélandais de comprendre les gros efforts que de petits pays comme le leur estiment qu'il leur faudra consentir pour mettre en oeuvre la convention sur les armes chimiques. L'inspection expérimentale néo-zélandaise avait donc pour objectif, entre autres, de déterminer dans quelle mesure les enseignements qui se dégagent des inspections faites précédemment s'appliquaient aux pays où l'industrie chimique est un secteur de taille plutôt modeste. Compte tenu de nos ressources techniques limitées, l'inspection expérimentale avait pour deuxième objectif d'étudier la question de la vérification comptable d'une inspection, en tant que moyen de contrôle distinct, et sa corrélation avec la surveillance scientifique. Cette inspection a été effectuée dans un complexe polyvalent appartenant à une société agrochimique qui produit surtout des herbicides. Cette société est le plus gros fabricant de produits chimiques du pays - la Nouvelle-Zélande ne compte d'ailleurs que quelques producteurs dans cette branche. Elle ne fabrique aucun des produits chimiques figurant actuellement au tableau 2 du texte évolutif. Aux fins de l'inspection, le para-chloro-ortho-crésol (PCOC) a donc été considéré comme un produit chimique du tableau 2. Quant à l'activité déclarée dans l'installation au moment de l'inspection, celle-ci était censée fabriquer un herbicide, le chloro-4 méthyl-2 phénoxybutyrate de sodium (CMPB).

Le rapport de l'inspection expérimentale figure dans le document CD/1057. Je limiterai mes observations d'aujourd'hui aux deux objectifs précis que je viens de mentionner.

L'inspection expérimentale a montré que, dans l'industrie chimique d'aujourd'hui, les pratiques commerciales donnent lieu à une multitude de relevés qui se recoupent et qui peuvent être utilisés pour vérifier la légitimité de la production chimique. L'inspection expérimentale a clairement prouvé que l'examen détaillé des documents comptables et des relevés de fabrication pouvait être un instrument de vérification efficace. La vérification des pièces comptables, s'ajoutant à la vérification des relevés de production, avait pour but de contrôler les activités déclarées sur une période prolongée (activités qu'une inspection sur place risque de ne pas permettre d'identifier). Elle a aussi permis de procéder à un recoupement

(M. Hannah, Nouvelle-Zélande)

approfondi de tous les relevés de production pour parer à l'éventualité d'une double comptabilité frauduleuse (c'est dans le domaine de la production que le recours à une telle pratique serait selon nous le plus vraisemblable). L'indépendance des deux systèmes d'enregistrement offre de nombreuses possibilités de détecter des activités non déclarées et il ne faut pas en sous-estimer l'importance.

Bien qu'elle ait été relativement simple, c'est la vérification des documents et relevés de production qui a exigé le plus de temps lors de l'inspection expérimentale. La vérification s'est déroulée selon une stratégie en cinq points : i) évaluation préliminaire; ii) analyse et évaluation de la production; iii) évaluation des contrôles financiers fondamentaux; iv) évaluation des contrôles internes (vérification de la conformité); v) évaluation de l'examen analytique. Cette stratégie, ainsi qu'une liste des documents requis pour une vérification des relevés de production et des pièces comptables, est exposée en détail dans l'annexe du rapport.

Il est apparu que, pour entreprendre une vérification des relevés, il fallait un inspecteur qui ait à la fois l'expérience de la vérification des comptes commerciaux et de la comptabilité analytique et d'entreprise au stade de la fabrication. De six à neuf jours ouvrables au minimum (en fonction de la complexité du fonctionnement de l'installation et du nombre de processus indépendants) sont nécessaires pour mener à bien une vérification.

En ce qui concerne plus généralement les moyens nécessaires, l'inspection expérimentale nous a confirmé que même dans le cas d'une usine chimique modeste soumise à des procédures d'inspection de routine, un matériel très perfectionné et un large éventail de compétences sont indispensables pour vérifier comme il convient la légitimité d'activités industrielles chimiques. L'inspection proprement dite, la vérification des documents comptables et des relevés de production ainsi que l'analyse des échantillons sont autant d'éléments essentiels d'un régime d'inspection efficace.

Pour procéder à une opération de cette nature, la Nouvelle-Zélande a mis en oeuvre toute la gamme de ses moyens techniques et scientifiques. Nous pensons que les ressources nécessaires pour mobiliser cette capacité sont hors de portée de bien des pays et que ceux-ci rencontreront donc probablement des difficultés pour respecter les obligations qui découlent de la convention. Il est entendu que c'est l'Inspectorat international, et non pas les gouvernements, qui prendra en charge les inspections de routine et les inspections par mise en demeure. Même dans ce cas, bon nombre de pays auront des difficultés à mettre en place une autorité nationale ayant le type de compétences que je viens d'énumérer.

Dans ses conclusions, le rapport de la Nouvelle-Zélande identifie deux voies possibles qui aideraient à lever ces difficultés. Tout d'abord, il faut que les pays passent en revue les ressources techniques, juridiques et scientifiques dont disposent leur région et qu'ils examinent le potentiel existant en vue d'une coopération pour la mise en oeuvre de la convention. Ensuite, il serait souhaitable de définir dès le départ une méthodologie souple mais normalisée regroupant les principales méthodes de la vérification

(M. Hannah, Nouvelle-Zélande)

comptable et de l'inspection, de façon à assurer la compatibilité des méthodes d'inspection, à disposer de techniques modernes et efficaces, et à pouvoir déterminer et préparer à l'avance les ressources humaines et le matériel requis.

Depuis que nous avons établi notre rapport d'inspection, nous avons eu l'occasion de nous pencher sur le document CD/1053 présenté par la délégation suédoise, qui propose des méthodes visant à simplifier les inspections des installations fabriquant des produits chimiques inscrits au tableau 2. En présentant ce document, lors de la séance de la semaine dernière, vous avez exprimé, Monsieur le Président, certains doutes quant à la rentabilité financière de la vérification relative aux produits chimiques du tableau 2 dans le projet de convention. Nous partageons ces préoccupations et notre propre expérience nous rend particulièrement sensibles au risque de surcharge qu'un régime de vérification pourrait présenter pour les autorités nationales d'Etats de plus petite dimension qui seraient susceptibles de devenir parties à la convention. Nous espérons vivement que le Comité spécial examinera attentivement les propositions contenues dans le document CD/1053.

La convention sur les armes chimiques dans son ensemble ne pourra jouir de la confiance internationale nécessaire que si les Etats sont confiants dans leur propre capacité à en appliquer les dispositions pertinentes. La Nouvelle-Zélande a pu constater que, pour bon nombre de pays, les contraintes pratiques seront d'une nature fort différente de celles auxquelles seront confrontés les principaux participants aux négociations. Nous devons tous garder à l'esprit ces contraintes à l'heure où nous entamons ce qui devrait être, nous l'espérons tous, l'année de la conclusion d'une convention sur les armes chimiques.

Je remercie les membres de la Conférence, ainsi que vous-même, Monsieur le Président, d'avoir bien voulu écouter une intervention assez technique, et j'espère qu'elle sera utile pour les délibérations consacrées à la Convention sur les armes chimiques.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Nouvelle-Zélande pour sa déclaration et pour les paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. La liste des orateurs est maintenant épuisée et il ne semble pas y avoir d'autres représentants désireux d'intervenir à ce stade.

Pour passer à un autre sujet, vous vous rappellerez que je vous ai indiqué, lors de notre séance plénière d'hier, mon intention de trouver un coordonnateur spécial qui serait chargé de rechercher l'accord des membres sur un cadre d'organisation approprié pour le point 8 de l'ordre du jour, intitulé "Programme global de désarmement". Je suis heureux de pouvoir vous annoncer que mes consultations sont maintenant achevées et que je suis en mesure de confier ces fonctions à l'Ambassadeur Marín Bosch, du Mexique. Je suis reconnaissant à l'Ambassadeur d'avoir accepté cette responsabilité et je suis sûr qu'il s'acquittera de sa tâche avec le talent de diplomate que nous lui connaissons.

(Le Président)

Comme il est signalé dans notre calendrier des réunions, la Conférence tiendra, immédiatement après la présente séance plénière, une réunion officieuse sur le fond du point 2 de l'ordre du jour, intitulé "Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire".

Il n'y a plus d'autres questions à examiner aujourd'hui et je vais donc lever la séance. La prochaine séance plénière de la Conférence du désarmement aura lieu le jeudi 28 février, à 10 heures.

La séance est levée à 11 h 5.

DOCUMENT IDENTIQUE A L'ORIGINAL

DOCUMENT IDENTICAL TO THE ORIGINAL